

Reprinted in 1867

Crawford 2238

LE

TIMBRE-POSTE

JOURNAL

*note This is the
reprint of vol I.*

DU COLLECTIONNEUR. *original is some
2 inches taller -*

C

PREMIÈRE ANNÉE.



BRUXELLES,

J.-B. MOENS, LIBRAIRE - ÉDITEUR,

7, GALERIE BORTIER, 7.

1865

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1863.

	Pages.		Pages.
Allemagne (Nord)	5,13	<i>Le Correo official d'Espagne</i>	41
Angleterre	3,11	<i>Les timbres d'Italie</i>	24
Argentine (République)	4,7	<i>Les timbres-poste américains</i>	42
Australie du Sud	12	<i>Les timbres-poste considérés au point de vue de l'histoire</i>	25
Id. Occidentale	12	<i>Les timbres-poste envisagés au point de vue artistique</i>	20
Autriche	10,11,13	<i>Les timbres et la direction des postes de France</i>	34
Bahamas	14	Lombardie	15
Belgique	5,5,8	Lubeck	10
Bergedorf	13	Luxembourg	3,12
Brème	9,13	Maurice	4,6,15
Brunswick	5	<i>Mémoires d'un timbre-poste de la Nouvelle-Ecosse</i>	51
Buénos-Ayres	11	<i>Mesures d'hygiène recommandées aux collectionneurs</i>	59
<i>But de cette feuille</i>	1	<i>Monsieur William Mulready</i>	40
Cap de Bonne-Espérance	12,13	Nicaragua	6,18
Ceylan	11	Norvège	8,15
Chronique	1 à 19	<i>Notre entête</i>	19
Correspondances (Bahamas)	52	Nouvelle Calédonie	13
" (Buénos-Ayres)	51,53	" Écosse	12
" (Nicaragua)	50	" Grenade	6,7,12
" (Nouvelle-Grenade)	50	" Zélande	7
" (Parme)	54	Océan Pacifique	12
" (Pologne)	52,52	<i>On lit dans le Sémaphore</i>	27
" (Uruguay)	50	Parme	18
" (Vénézuëla)	51	Pérou	5
Corrientes	4	Philippines	15,14
Costa-Rica	6,7,11,12	Pologne	11
Danemark	8,18	Portugal	4
<i>De la timbromanie, son origine et son développement</i>	27	Prusse	4,6
<i>Détails historiques sur la maison de Tours et Taxis et sur la poste de ce nom</i>	44	<i>Quelques observations sur le service des postes en Belgique</i>	53
Espagne	4,18	Romagne	6
États Confédérés	11,15,15	Russie	15
États de l'Église	15	Sainte-Hélène	14
États-Unis	5,11,13	Saxe	3,9
France	4,8,15	Suède	6
Grèce	5,18	Suisse	5,4,6,12
Guyane	4,12,15	Taiti	8
Hambourg	5,4,5,10	Terre-Neuve	18
<i>Hambourg et ses offices particuliers</i>	52	Toscane	18
Hanovre	16,18	Trinité	7
Hawaïen	12	Turquie	2
Hong-Kong	3,7,14	<i>Un mot sur l'origine des timbres-poste</i>	21
Indes Néerlandaises	8	Uruguay	4
Italie	5,8,16,18	Victoria	5,17
Jamaïque	17	Wurtemberg	3,7
<i>La bourse aux timbres à Paris</i>	49		
<i>L'administration des postes de Belgique</i>	46		
<i>La grande presse et les timbres-poste</i>	56		



TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :

BELGIQUE	5-00
HOLLANDE, LUXEMBOURG, SUISSE ALLEMAGNE et FRANCE	5-30
ESPAGNE et ITALIE	4-00
ANGLETERRE et PORTUGAL	4-20

BUREAU :

GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

40 centimes le numéro.

Abonnement par année :

BUENOS-AIRES, CANADA, ÉTATS FONTIFICAUX, ÉGYPTE, GRÈCE, MALTE, SUÈDE et TURQUIE	3-00
BÉSIL et COLONIES ANGLAISES	3-40
RUSSIE	3-40

BUT DE CETTE FEUILLE.

Depuis ces deux dernières années, les différents types de timbres-poste de tous pays ayant été s'augmentant de jour en jour d'une façon qui dépassait toutes les prévisions, il devenait urgent que les collectionneurs connussent, le plus exactement possible, l'état des timbres existant sur une grande partie desquels ils n'avaient généralement que des données fort incertaines.

Nous entreprîmes donc d'en faire la statistique et nous en fîmes paraître, il y a un an, un premier catalogue.

Mais ce n'était pas assez que d'en faire la simple nomenclature ; nous fîmes encore la description détaillée de chaque timbre, nous en donnâmes la valeur, le dessin, la nuance, la forme, accompagnant le tout d'une notice sur la date d'émission. Dieu sait le travail auquel nous dûmes nous livrer, les recherches qu'il nous fallut faire, pour nous pro-

curer une foule de timbres dont l'existence n'était jusqu'alors que problématique ; mais nous ne reculâmes devant rien et publiâmes enfin notre *Manuel du collectionneur de timbres-poste*.

Trois éditions de plusieurs tirages chacune, qui furent épuisées en moins d'un an, nous dirent que les amateurs avaient apprécié notre travail, qui mérita de plus les honneurs de la contrefaçon et de la traduction en plusieurs langues.

Toutefois, si nos *Manuels* ont rendu et rendent encore de si grands services, s'ils sont et seront toujours indispensables au collectionneur, il faut reconnaître qu'il est un point sur lequel ils ne répondent plus entièrement aux besoins des amateurs.

Quelque rapprochées que soient les éditions, la multiplication des timbres de toutes valeurs et origines est telle, qu'un *Manuel* n'est matériellement au courant que pendant

peu de temps. C'est pour obvier à ce grave inconvénient que nous publions le **TIMBRE-POSTE**.

Cette feuille paraîtra mensuellement et donnera la liste et description exactes de tous les timbres parus dans le mois.

Elle contiendra également notre prix-courant du jour.

Nous disons le prix du jour, parce que nos lecteurs savent à quelles fluctuations les prix sont sujets, suivant le plus ou moins de rareté du timbre; c'est ainsi que nous ne traiterons jamais que d'après le tarif du dernier numéro paru, les prix d'hier n'étant pas ceux d'aujourd'hui et ceux d'aujourd'hui n'étant peut-être plus ceux du lendemain; il y a même, en dehors de ceux qui figureront sur notre prix-courant, un grand nombre de timbres d'une excessive rareté, dont, pour cette raison même, nous ne pourrions publier les prix. Au reste, avec ceux de nos clients ou lecteurs qui voudraient s'en rendre possesseurs, nous pourrions en traiter par correspondance, en leur assurant à l'avance, que posés comme nous le sommes, sans rivaux sérieux dans l'important commerce que nous avons pour ainsi dire créé, nous leur offrirons, comme par le passé, des avantages que nul autre ne pourrait leur faire.

Nous donnerons dans notre feuille tous les renseignements qui nous paraîtront devoir intéresser les collectionneurs et tout ce qui, directement ou indirectement, aura trait aux timbres-poste. En un mot, notre journal sera la chronique de cette belle et intelligente collectionnomanie; chronique d'autant plus fidèle, qu'elle en suivra jour par jour les progrès et que nous apporterons à la faire, bien plus l'ardeur et le zèle d'un collectionneur, que les soins d'un éditeur ordinaire.

Chronique.

15 février et 15 mars 1865.

Nous sommes quelque peu en retard dans notre compte rendu mensuel, et comme depuis le 1^{er} janvier de cette année un assez grand nombre de pays

ont apporté des modifications à leurs timbres, il s'ensuit que nous avons à nous occuper des nouveautés parues depuis deux mois.

TURQUIE.

Ce pays vient d'émettre des timbres-poste. C'était la seule puissance européenne chez laquelle le nouveau mode d'affranchissement des lettres n'eût point encore été adopté. Les timbres turcs sont de quatre couleurs différentes; ils sont tous revêtus du fac-simile de la signature du sultan Abd-ul-Aziz. On sait que la religion mahométane défend la représentation de la personne humaine; c'est ce qui explique pourquoi, au lieu du portrait du sultan régnant, les timbres d'affranchissement turcs portent une simple signature.



Nous avons sous les yeux ces timbres créés en vertu du décret du 14 ramazan an 1278 de l'Hégire et mis en circulation depuis le 1^{er}/13 janvier 1863.

Ils se divisent en deux catégories :

1^o Les timbres pour l'affranchissement des lettres;

2^o Les timbres pour la taxe des lettres.

Ces deux espèces existent chacune en quatre valeurs; savoir :

1^{re} catégorie : 20 paras, jaune; 1 piastre, violet; 2 piastres, bleu clair; 5 piastres, carmin.

2^{me} catégorie : 20 paras, 1 piastre, 2 piastres, 5 piastres, vermillon.

Rectangulaires, plus hauts que larges; au milieu, croissant, avec inscription turque, les pointes vers le haut; au-dessus du croissant fac-simile de la signature du sultan; dessous, dessin de fantaisie varié, renfermant la valeur inscrite en chiffres turcs.

Nous n'étonnerons personne en disant que ces timbres sont de la dernière médiocrité; mais leur existence même est déjà à nos yeux un si grand progrès, une si belle conquête sur l'esprit d'immobilité des Osmanlis que nous n'en voulons pas faire la critique. Dans l'état précaire où se trouve cette pauvre Turquie, tout étayée qu'elle est par les puissances occidentales, nous comprenons qu'elle n'ait pas le loisir de faire fleurir les arts et ne pouvons qu'applaudir à ses tentatives de s'attacher par quelques chaînons à la civilisation chrétienne.

HONG-KONG.



L'Angleterre vient également d'émettre des timbres - poste pour ses possessions à Hong-Kong (Chine); ils sont à l'effigie de la reine Victoria, regardant à gauche, caractères chinois de chaque côté du timbre, impression de couleur sur papier glacé blanc, rectangulaires, dentelés. En haut du timbre le mot : *Hong-Kong*, et en bas la valeur en monnaie américaine.

ANGLETERRE.

Il nous en vient un timbre émis le 1^{er} janvier 1863: 1 shilling vert. Il est en tout pareil à l'ancien, à cette différence près, que l'on a mis le chiffre 1 aux deux côtés de l'encadrement ovale. — Avec lettres aux quatre angles comme en a le 6 pence lilas depuis la même époque et dont le dessin est resté le même.

HAMBOURG.

Verein boten Th. Lafrenz. Nom, chiffre dans un cercle indiquant la valeur, impression de couleur, rectangulaire 1/2 sch. gris clair, rose, jaune, vert clair, vert foncé, brun, bleu clair, citron, gris foncé.

BRUNSWICK.

1^{er} janvier 1863. 1/2 Groschen. Dessin pareil aux anciens, impr. noire, papier vert, oblong.

LUXEMBOURG.

1^{er} janvier 1863. 1 centime, brun, semblable à ceux de 2 et 4 centimes. Tous ces timbres sont charmants de détails et d'ornementation.

SAXE.

Enveloppe, nom, effigie blanche à relief du roi Jean, regardant vers la gauche, 5 neugroschen violet. Ce timbre ne diffère de l'ancien que par l'inscription transversale qui se trouve à droite au lieu d'être à gauche. Il est aussi d'un violet moins foncé et un peu plus rouge.

SUISSE.

1^{er} janvier 1863. Nous y trouvons un nouveau timbre: le 5 centimes brun, pareil aux derniers parus de 2, 3, 10 et 30. Au haut, l'inscription *Helvetia*, au bas *franco*, la valeur répétée dans les quatre angles. La déesse de la liberté, qui est tournée vers la gauche, est d'un très-beau dessin, dentelé.

WURTEMBERG.

1 kreutzer vert: Armoiries blanches à relief, à trois cornes de cerf et trois lions. Impr. couleur, carré, dentelé.

ITALIE.

S'il est un pays auquel les collectionneurs doivent de l'obligation pour la grande diversité des timbres qu'il émet, c'est sans contredit l'Italie, car nous ne voyons guère que les États-Unis qui l'emportent sur elle quant au nombre; et pour le peu que d'autres États imitassent leur exemple, les albums ordinaires n'y suffiraient bientôt plus. Mais il s'en faut que la qualité réponde à la quantité et les deux timbres dont elle vient encore de nous gratifier sont peu faits pour nous faire revenir de l'opinion émise dans notre article: *Les timbres-poste envisagés au point de vue artistique.* Mais avant que de les examiner de plus près, voyons ce qu'il a fallu de lois et d'essais pour arriver à ce résultat.

Un décret royal change les types actuellement en usage contre d'autres aux armoiries royales. Or, voici comment s'exécutent les décrets dans la belle Italie. Le 11 janvier, on commence par émettre un 15 centimes bleu, identiquement semblable de dessin et de nuance au 20 centimes déjà existant. Cette ressemblance devait amener la confusion des deux valeurs; c'est ce qui arriva et l'on fut obligé, dès le 12 février, de le remplacer par un autre, qui, toujours conçu suivant l'esprit du décret royal, eut l'effigie de Victor-Emmanuel tournée vers la gauche, contrairement à tous les autres qui l'avaient vers la droite. De plus, aucun des deux ne fut dentelé, bien que le système de la dentelure fût adopté, en principe au moins, depuis longtemps et qu'il soit trouvé tellement utile qu'il se généralise de jour en jour.

Par compensation, si les anciens types à relief étaient insignifiants, sans qualités comme sans défauts marquants, on est tombé de Charybde en Scylla, car le dernier type est d'une médiocrité telle, qu'on le croirait sorti des imageries de Metz ou d'Épinal plutôt que des ateliers d'un gouvernement qui se pique d'être progressiste.

Nous ne savons à qui il faut faire remonter les causes de tous ces tâtonnements; dans tous les cas, ces modifications si malheureuses et se suivant de si près, cette impéritie qui éclate jusque dans les choses les plus simples, ne nous donnent pas une

très-haute idée de l'organisation administrative du Piémont, ni de la capacité de ses fonctionnaires.

FRANCE.

Nous avons à signaler le nouveau type émis depuis le 1^{er} janvier 1863. Effigie de l'empereur couronné de lauriers, tournée vers la gauche. Rectangulaire, dentelé. La valeur en gros caractères répétée dans les deux angles inférieurs. Il n'en a paru jusqu'ici qu'une valeur : le 2 cent., brun.

Ce timbre, dont l'aspect général est le même que celui des anciens, est comme eux parfaitement dessiné et gravé et ne laisse rien à désirer sous le rapport de la ressemblance et de l'exécution. Le seul reproche, ou plutôt la seule observation que nous ayons entendu formuler, c'est quant à la couronne que nous eussions préférée plus légère. L'artiste a-t-il voulu, par une étroite allégorie, rappeler que si la couronne de France est la plus belle du monde elle en est aussi la plus lourde ? Alors il nous semble avoir parfaitement réussi.

A la même date a paru un chiffre-taxe de 15 centimes, impr. noire, fond blanc carré, pareil au 10 centimes qu'il remplace.

15 avril 1865.

Pendant le mois qui vient de s'écouler, nous avons reçu quelques nouveaux timbres ou plutôt quelques nouvelles valeurs, car il n'y en a guère que deux ou trois qui soient de dessins nouveaux. Nous allons les passer en revue rapidement.

ESPAGNE.

Correo oficial, ovale, media (1/2) onza paille. Il remplace le 1/2 onza orange, auquel il ressemble en tous points.

PORTUGAL.

On a émis, le 15 mars, un type nouveau : 10 reis jaune. Tête du roi don Louis, blanche, à relief, tournée vers la gauche et dans un ovale. Octogone irrégulier. Il a une grande analogie avec tous les autres timbres du Portugal.

SUISSE.

15 mars 1863. 20 rappen jaune, dentelé, pareil aux derniers parus.

HAMBOURG.

On a modifié les timbres *H. Scheerenbeck*. Rectangulaire, imp. noire sur fond de couleur. Au milieu d'un ovale, facteur tenant une lettre, autour l'inscription ; *Institut Hamburger Boten*. Ils exis-

tent en bleu pâle, violet, vert, chair, brun, jaune, rose, fauve, gris, bleu foncé.

PRUSSE.

Léger changement aux enveloppes ; l'inscription de la valeur traverse l'estampille.

MAURICE.

On nous apprend que les timbres d'enveloppes sont modifiés ; mais ne les ayant pas encore sous les yeux, nous attendrons que nous les recevions afin d'en parler avec connaissance de cause. On nous cite seulement 1 shilling jaune, ovale.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Il nous arrive un 3 centavos bleu. Au haut le mot *Corrientes*, nom de la province où il est usité.

Une loi provinciale du 16 février 1856 créa un type qui avait la valeur de 1 réal MC (monnaie courante), c'est-à-dire papier monnaie de cette province. En 1860, la valeur fut changée en 3 centavos. Ce timbre est une très-mauvaise copie de celui de la République française (la valeur n'y est pas indiquée).

GUYANE ANGLAISE.

Il y a paru une série de timbres de la plus grande simplicité. Ils sont carrés et n'ont qu'un encadrement fleuroné dont il y a six dessins différents. A gauche l'inscription *British*, au haut *Guiana*, à droite *postage*, au bas la valeur. Il en existe trois valeurs : 1 cent, rose ; 2 cents, jaune ; 4 cents, bleu.

En février 1863 a également paru un timbre de 1 cent, noir, avec navire, semblable à ceux en circulation depuis 1860, qui remplace le 1 cent, brun (même type), qui n'a fait qu'une courte apparition.

URUGUAY.

Quatre nouveaux timbres à peu près pareils aux anciens. 60 centavos, bleu ; 80 centavos, vert ; 1 réal rouge. Au haut l'inscription *Diligencia*, sur les côtés filet grec ; plus étroits et plus hauts que les autres de Montevideo.

240 centavos rouge. Sur les côtés *Correo*, au haut *Montevideo*, au bas la valeur répétée deux fois. Ce dernier est de la plus pauvre exécution.



PÉROU.

Changement de type. Carrés, cercle au milieu. Imp. de couleur sur fond blanc. Au centre du cercle les armoiries du Pérou en relief. 4 peseta, brun; 1 dinero, vermillon, avec les mots : *Correos porte franco una peseta* ou 1 dinero, autour du cercle. L'inscription, en forme de carré, est tangente à la circonférence.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Par suite de la guerre qu'ils soutiennent contre le Sud, les Américains du Nord ont été obligés de se créer des ressources partout où ils ont pu. A cette fin, ils ont d'abord émis, en août 1862, un papier monnaie (*postage currency*) de quatre valeurs : 5 cents brun, 10 vert, 25 brun, 50 vert.

Maintenant ils viennent de faire un timbre qui s'applique sur les factures, quittances, mandats, lettres de voitures, etc., etc., le tout pour augmenter les revenus de l'État; de là lui vient son nom de *timbre de revenu*.

La guerre finissant et les finances des États-Unis se rétablissant et rendant par là cette mesure fiscale inutile, ces timbres ne pourront manquer que d'être très-recherchés par la suite. C'est pourquoi nous avons cru bien faire de les mentionner ici, et déjà plusieurs amateurs distingués, qui partagent notre manière de voir, les ont placés dans leur album.

Ils sont tous à l'effigie de Washington et à peu près pareils au 10 cents vert.

Au haut l'inscription : *Inter revenue*; au bas, tour à tour : *Telegraph, agreement, proprietary, express, bankcheck, bill of lading, for exchange*, suivant leur destination.

1 cent chair, 2 cents bleu et orange, 3 cents vert, 4 cents violet, 5 cents vermillon, 10 cents bleu, 20 cents chair.

BELGIQUE.

L'Écho du Parlement et d'autres journaux ont annoncé que les timbres de Belgique allaient être modifiés; nous sommes en mesure de certifier que cette nouvelle est entièrement controuvée. Le seul changement que l'on y apportera, c'est le perforage, réclamé depuis si longtemps avec tant d'instances.

GRÈCE.

L'acceptation de la couronne de Grèce par le prince Guillaume de Danemark, regardée un instant comme certaine, est de nouveau mise en question.

Cela n'est pas sans importance pour les collectionneurs, car le nouveau roi cherchera sans doute à populariser son image et il se pourrait qu'avant peu les anciens timbres fussent supprimés et remplacés par d'autres à son effigie. Nous observons, du reste, depuis quelques jours une recrudescence de demandes sur les *grecs*.

13 mai 1865.

La moisson des nouveautés, pendant le mois qui vient de s'écouler, n'est pas riche, ni comme nombre, ni comme mérite. Fort peu de nouveaux types et un seul à distinguer : c'est celui de *Costa-Rica*, dont nous parlerons plus loin.

BELGIQUE.

En bons citoyens, commençons par notre pays, qui débite depuis le 14 avril des timbres dentelés. Elle s'est bien fait prier, cette chère patrie, avant d'accéder à ce que l'on réclamait à cor et à cris, mais enfin elle s'est décidée et nous a octroyé l'amélioration tant désirée.

VICTORIA.

Nous en recevons 1 penny noir sans ornements dans les coins.



Il est semblable au penny vert (1).

TOUR ET TAXIS.

Allemagne du Nord. Le 1/3 sgr. chair est remplacé par 1/3 vert.

HAMBOURG.

Scheerenbeck, nouveau dessin. Rect. imp. noire, fond coul. L'inscription *6 vereingte corporationen* en ovale. A l'intérieur *Institut Hamburger boten*. Au bas H. Scheerenbeck. A l'intérieur, la valeur sur fond grillagé. 1/2 sch. jaune, brun, rose, bleu clair, bleu foncé, vert, violet, ardoise, chair, citron.

Mêmes nuances de la valeur de 1 sch.

Nous soupçonnons fort la maison H. Scheerenbeck d'exploiter la bonhomie des timbromanes par ses variations aussi fréquentes que peu justifiées. Nous connaissons des amateurs consciencieux qui sont dans une profonde perplexité. Ils sont placés dans l'effrayante alternative, ou de rompre une bonne foi avec M. Scheerenbeck et ses carrés de papiers, ou de voir ceux-ci encombrer à plaisir leur album, à la grande gêne de leurs voisins. Dans le premier

(1) C'est une falsification.

cas, leur cœur de collectionneur serait vivement affecté, et dans le second, adieu cet arrangement symétrique et cet ordre qui font le charme d'un album. Que faire ?

« Devine si tu peux et choisis si tu l'oses. »

NICARAGUA.



Nous apprenons l'existence d'un 2 centavos noir qui n'aurait vécu que peu de temps, paraît-il, et qui se trouve déjà remplacé par le 2 cent. bleu. Sous peu nous espérons pouvoir donner sur ce sujet quelques détails plus précis (1).

TERRE-NEUVE.

Le 5 pence brun-violet est remplacé par un 5 p. chocolat.

PRUSSE.

Un correspondant de Berlin nous envoie trois timbres qu'il dit être réservés à la capitale. Nous nous contenterons de les décrire, nous réservant d'y revenir lorsque nous aurons des renseignements positifs sur leur destination. Carré, imp. coul. fond blanc. Au haut l'inscription *Stadt* ; au bas, *Express* ; sur les côtés la valeur. A l'intérieur la valeur en grand chiffre dans une circonférence, 1/2 carmin, 1 lilas, 2 vert (2).

ROMAGNE.

Nous avons reçu un 6 baj. vert clair, dont nous avons douté jusqu'à présent.

COSTA-RICA (RÉPUBLIQUE DE).



Cet État vient d'émettre deux timbres vraiment remarquables, qui compensent à eux seuls de la niaiserie de tous ceux que nous venons de décrire. Rect. imp. coul. fond blanc.

Ils représentent une chaîne de montagnes baignée par deux mers sur chacune desquelles l'on voit un vaisseau toutes voiles déployées. Cela rappelle parfaitement les montagnes qui traversent dans toute leur longueur l'Isthme de Panama et les deux Océans : Atlantique et Pacifique, qu'elles séparent.

Au-dessus des montagnes sont cinq étoiles, figu-

(1) Nous avons appris depuis que c'est un essai.

(2) Ce sont des images spéculatives. (Note de l'édit.)

rant les cinq États indépendants de l'Amérique du Centre, savoir : *Guatemala*, *San Salvador*, *Honduras*, *Nicaragua* et *Costa-Rica*. Au haut l'inscription *Porte Real* (ou *Reales*). Plus bas : *Correos de Costa-Rica*. Au bas la valeur. Medio Real (1/2) bleu. Dos reales (2) vermillon.

Ce timbre serait irréprochable si on n'y avait prodigué des ornements peu en rapport avec le sujet principal et qui d'un paysage, qu'il eût été sans cela, ont fait une quasi-étiquette. Que nous aimons bien mieux les *Nicaragua*, ses voisins, dont le simple encadrement n'attire pas l'attention au détriment du charmant tableau qu'il renferme et surtout, n'empiète pas sur lui. Là, on a laissé aux montagnes leurs coudées franches, et à les voir se perdre dans un si profond lointain, on croit jouir d'une échappée de vue sur cette pittoresque partie du continent Américain.

SUÈDE.

24 ore orange remplaçant la même valeur en jaune.

MAURICE.

Les timbres que nous avons annoncés, dans notre précédent numéro, nous sont parvenus.

Rectang. dent. imp. coul. fond blanc. Effigie de la reine Victoria, dans un cercle. Au haut l'inscription : *Mauritius*. Au bas la valeur, 6 pence violet, 1 sh. vert.

Enveloppe. 1 sh. jaune, ovale. Ce dernier est fort mal exécuté et n'est pas digne de figurer à côté des magnifiques timbres d'enveloppes que nous connaissons de cette île.

ÉTATS-UNIS DE LA NOUVELLE-GRENADE.

5 centavos jaune-brun, semblable au type portant les mots : *Estados Unidos de Nueva Granada*.

HAWAÏÏEN.

Nous recevons d'un correspondant de Londres, un timbre de 1 cent. noir, *inter island* (intérieur de l'île), semblable en tous points au 1 cent. bleu.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Les timbres y sont dentelés.

15 juin 1865.

Depuis le commencement de l'année, nous n'avons pas encore eu un mois aussi pauvre en nouveautés que celui qui vient de s'écouler. Il n'y a qu'un seul nouveau type à signaler, et quelques légères variations de valeurs et couleurs dans trois ou quatre pays :

SUISSE.

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans le supplément du Manuel, d'après les informations que nous avons reçues de ce pays, le timbre de 60 rap. semblable à ceux de la dernière émission, vient de paraître et a la nuance bronze au lieu de jaune clair.

WURTEMBERG.

3 kreutzer rouge; 9 kr. bistre, semblables aux timbres de l'émission du 9 novembre 1859.

HONG-KONG.

Nous n'en avons pas jusqu'ici donné les nuances, et les valeurs seules se trouvent désignées dans le supplément de notre « Manuel. »

2 cents brun, 8 c. jaune, 12 c. bleu, 18 c. lilas, 24 c. vert, 48 c. rose, 96 c. noir. Ces timbres sont charmants de gravure en même temps que de simplicité.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

3 pence violet, semblable de dessin à ceux que l'on connaît.

NOUVELLE-GRENADE.

50 cents vert. Même type que celui portant l'inscription : *E. U. de Colombia, correos nacionales.*

TRINITÉ (ILE DE LA).

1 sh. violet clair au lieu d'être noir bleuté.

COSTA-RICA.

C'est la seule nouvelle acquisition dont se soient enrichis les albums. Encore, le mot « *curichis* » doit-il être pris très au figuré.

2 cent. rose, 5 cent. vert. Rect., imp. coul., fond blanc. A gauche l'inscription : *franco*, au haut : *Costa-Rica*, à droite : *porte*, au bas : *dos cent* et *cinco cent*. Blason de Costa-Rica entouré de lauriers et surmonté d'un aigle aux ailes déployées. Ce timbre, par sa mauvaise exécution, rappelle tous ceux de l'Amérique méridionale.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Au moins, si tous les États de l'Amérique du Sud, ayant conscience de leur insuffisance, suivaient l'exemple de la République Argentine, tout le monde s'en trouverait bien et les albums surtout. Cette République a commandé des timbres en Angleterre; espérons qu'ils répondront à ce que l'on attend des graveurs de ce pays.

Nos lecteurs auront déjà vu, par une de nos correspondances du 15 mai dernier, que les timbres de la République Argentine et de Buenos-Ayres allaient

subir un changement, afin d'établir un type uniforme. Voici en quels termes l'administrateur général proposa ce changement au gouvernement :

« Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

« Le gouvernement de l'ancienne Confédération créa, le 24 février 1858, des timbres-poste pour l'affranchissement des lettres. Leur fabrication eut lieu dans le Parana, sans tenir compte des formalités et restrictions convenables; c'est pourquoi l'administrateur des postes de cette localité ne pouvait ou ne voulait renseigner l'époque à laquelle avait eu lieu leur mise en circulation, ce qui équivalait à une soustraction de recettes. L'administrateur des postes à Santa-Fé se trouvait dans le même cas.

« Ce timbre donc, sans aucune garantie, est celui qu'on emploie dans certains bureaux de postes sur la côte, ce qui est d'autant plus remarquable, depuis que les sous-administrations des provinces de Cuyo et du Nord emploient les autres timbres qui ont été faits par le soussigné dans l'hôtel de la banque et des monnaies, par ordre du général en chef vainqueur à Pavon, et conformément au décret du 9 avril 1858, représentant la valeur totale de 20,012 pesos 5 centavos plata et qui ont été remis au surintendant des Rentes nationales au Rosario, comme il est constaté par les documents qui existent dans les archives de l'administration générale.

« D'ailleurs, dans la province de Corrientes, il existe un autre timbre créé en 1856, pour l'usage local; sa valeur primitive était de 1 real (papier monnaie de la province), et plus tard de la valeur de 3 centavos, il était mal exécuté, sur papier bleu, à l'imprimerie de l'État.

« L'administration générale des postes de Buenos-Ayres, de son côté, emploie le type qu'elle a adopté en 1859, et, quoique les couleurs et valeurs en soient les mêmes que celles des bureaux du Nord et de Cuyo, il diffère complètement de ces derniers dans l'exécution et dans le dessin.

« Il est donc nécessaire d'adopter un seul type pour établir l'uniformité.

« L'administrateur général soussigné propose à Votre Excellence de lui donner les pouvoirs nécessaires pour les faire fabriquer à l'hôtel de la Monnaie.

« Le type proposé aurait pour emblème les armoiries de la Patrie, et pour inscription « *République*

Argentine. » Les timbres seraient imprimés sur papier de couleurs différentes, des valeurs respectives de 5, 10 et 15 centavos, conformément à la loi promulguée le 20 septembre dernier.

» Le soussigné propose également la mise en circulation de ces nouveaux timbres pour le 1^{er} janvier 1863.

» Buénos-Ayres, 21 octobre 1862.

» G. A. D. P. »

Le gouvernement agréa la proposition et décréta ensuite :

« 1^{er} janvier 1863. Le nouveau type des timbres, que l'on fera exécuter en Europe, portera l'effigie de Don Bernardin Rivadavia, en commémoration des grands services rendus par cet illustre citoyen, et pour inscription, les mots : *République Argentine.* »

A la suite de cette résolution, l'administrateur général a envoyé les dessins pour les nouveaux timbres en Angleterre, et s'est proposé de les faire denteler.

13 juillet 1865.

Les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Le mois dernier il y avait disette complète, aujourd'hui les nouvelles abondent de toutes parts. Toutefois, nous devons reconnaître qu'un ou deux types seulement ont quelque mérite artistique.

Commençons par les nouvelles non officielles, c'est-à-dire par les on-dit.

BELGIQUE.

Depuis un temps immémorial on parle de changer les types ; cette fois, nous avons quelques raisons de croire que de nouveaux timbres paraîtront avant peu. Dans le prochain numéro, nous pourrions sans doute donner à ce sujet des renseignements plus précis.

TAÏTI.



On fait courir le bruit que S. M. la reine Pomaré de Taïti, jalouse de la popularité si justement acquise par le roi Kamameha, aurait décrété la création de timbres-poste, au type ci-contre, à seule fin de faire connaître à l'Europe ses traits royaux. D'autres personnes, que nous savons à même d'être bien informées, disent la nouvelle dénuée de fondement. Nous attendrons, pour nous prononcer, que nous ayons reçu nous-mêmes des nouvelles sûres et directes de l'île Taïti.

DANEMARK.

On y émettra incessamment, paraît-il, des enveloppes. Nous avons reçu de ce pays un 4 skilling dentelé pareil aux timbres en usage déjà.

NORWÈGE.

Des modifications importantes y sont annoncées pour dans peu de temps.

FRANCE.

Il paraîtrait que l'administration des postes aurait l'intention d'émettre un timbre de 20 centimes. Le modèle serait celui actuellement existant, seulement l'effigie serait remplacée par une vue microscopique de Puebla, surmontée d'un aigle prenant son essor et tenant dans le bec une branche de laurier. Au-dessous serait l'inscription : *Puebla, 1863.* On en émettrait pour une certaine somme, après quoi l'on reviendrait à l'effigie du souverain.

Nous ignorons si le projet, pour autant qu'il existe, aura une suite. Dans tous les cas, ce serait la première application de l'excellente mesure proposée par M. Desrives (voir page 25) de perpétuer au moyen des timbres les événements remarquables de l'histoire. Espérons que cela ne sera pas remis aux calendes grecques comme les enveloppes promises depuis si longtemps.

Nous arrivons enfin à des nouvelles moins apocryphes.

INDES NÉERLANDAISES.

On nous envoie le timbre ci-contre qui y serait en usage. Il est à l'effigie du roi et possède l'inscription : *Nederlandsche Indie, 10 cent.,* rouge.



ITALIE.

Il y avait longtemps que nous n'avions eu l'occasion de nous occuper de ce pays. Nous apprenons que les timbres proposés par M. M. Pellas (voir page 24), ont été définitivement rejetés. Nous le regrettons fort, car nous n'avons pas été les seuls à leur reconnaître un certain mérite ; une foule d'amateurs distingués ont partagé notre opinion et leur ont accordé les honneurs de l'album, et cela au grand désavantage des timbres officiels dont ils font ressortir la parfaite insignifiance.

Le projet de M. M. Pellas réunissait, à peu près, toutes les qualités que l'on peut exiger d'un timbre :

élégance de dessin, heureuse distribution des détails, ressemblance de l'effigie royale, finesse d'exécution, enfin, ce qui est plus rare qu'on ne pense, le choix le plus heureux des nuances, toutes vives, toutes tranchées, variées surtout; il y en avait six : bleu, noir, vert, carmin, jaune et violet, et malgré cela, ces messieurs de l'administration turinoise ne l'ont pas jugé digne de succéder au type dont ils avaient doté leur pays. Rendons-leur cette justice, pourtant, ils ont continué avec un zèle digne d'éloge à ne pas observer le décret royal de mai 1862, lequel prescrivait la création de timbres aux armoiries royales. Après tout, qu'est-ce qu'un décret royal? Rien, ou peu de chose. Tout au plus peut-il avoir force de loi pour le commun des mortels, mais ce serait trop exiger que de prétendre que messieurs les fonctionnaires s'y soumettent; aussi nous gardons-nous bien de leur en vouloir.

Pas plus qu'eux, et moins qu'eux, peut-être, nous n'attachions d'importance ou de prix à ces timbres aux armoiries royales, qui sont morts avant de naître, mais nous appelions de tous nos vœux l'apparition du modèle rêvé, de cet idéal de timbre que le gouvernement italien recherche depuis deux ans avec si peu de bonheur. Un instant nous avons espéré le tenir, ce timbre insaisissable — c'était celui de M. M. Pellas — notre illusion a duré deux mois, — c'est beaucoup pour une illusion, — mais enfin il faut y renoncer : ces messieurs de Turin ont commandé un modèle à un graveur d'Angleterre.

Nous voulons bien que le type rejeté ne fût pas parfait — quelle œuvre humaine est parfaite? — mais ce qui est incontestable, ce que tous les amateurs dont il nous a été donné d'entendre l'opinion pensaient avec nous, c'est que ce timbre, venant après les chiffons aux couleurs douteuses, en circulation, était un progrès marqué. Pour l'emporter sur lui, on n'a trouvé qu'un moyen : c'était de demander à l'étranger ce que l'Italie elle-même ne pouvait fournir.

Il faut que cette décadence artistique de l'Italie, dont nous avons déjà parlé et que des gens plus autorisés que nous ont déjà signalée, soit bien vraie, bien profonde, pour que le gouvernement lui-même doive ainsi la constater par cet humiliant aveu d'impuissance, et pour que cette Italie classique en soit réduite à chercher au dehors un artiste capable de re-

produire les traits de son roi. Nous n'avons ni le loisir, ni l'espace, ni surtout le désir de mêler la politique à la spécialité dont cette feuille est l'organe, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire cette réflexion — et nous sommes bien certain de n'être pas seul à la faire — qu'il est étrange que le gouvernement, dit italien, accorde ainsi à l'étranger une préférence si outrageante pour ses propres artistes. Plus qu'aucun autre gouvernement européen, il a assumé une grande responsabilité, et devrait, autant par intérêt que par devoir, se faire chez lui l'apôtre du progrès en toutes choses : politique, matériel et intellectuel. Nous l'avons dit, de la politique et des intérêts matériels nous n'avons pas à nous occuper, mais les questions artistiques rentrant davantage dans nos attributions, nous nous permettrons de faire observer que si dans une chose d'aussi minime importance qu'un timbre-poste, le gouvernement favorise l'étranger, les artistes italiens ne doivent guère compter sur ses encouragements lorsqu'il s'agira d'œuvres plus sérieuses, propres à faire reprendre à l'Italie le rang qu'elle a jadis occupé dans le monde des arts.

BRÈME.



1^{er} mai 1863 : 2 grote, orange. Carré, imp. coul. fond blanc, dentelé. Au centre, un ovale renfermant les armoiries de la ville. A gauche : *Stadt*. Au haut : *Post*. A droite : *Amt*. Au-dessus de l'ovale : Bremen. Au-dessous : Zwei grote.

SAXE.

1^{er} juillet 1863. 3 nouveaux types. Le 1^{er} carré, plus haut que large. Armoiries blanches à relief. Imp. coul. sur fond blanc. Au haut, l'inscription : *Sachsen*. au bas, la valeur. Le chiffre de la valeur est répété dans les quatre angles et aux deux côtés. 3 pfennige, vert, 1/2 neu-groschen, orange. Dentelés.

2^{me}. Ovale irrégulier, imp. coul. fond blanc, armoiries blanches à relief. Au haut : *Sachsen*, au bas la valeur dont le chiffre est encore répété aux deux côtés. Dentelés. 1 neu-groschen rose; 2, bleu; 3, bistre; 5, violet.

3^{me}. Enveloppes. Ovale, beaucoup plus petit que l'ancien modèle. Armoiries blanches à relief. 1 neu-groschen rose; 2, bleu; 3, bistre; 5 violet.

L'inscription habituelle traverse l'angle opposé au timbre, lequel se trouve maintenant à droite.

La valeur de 10 neu-groschen est supprimée, tant dans les timbres adhésifs que dans les enveloppes.

Bien qu'à notre point de vue les effigies des souverains soient toujours préférables, les deux premiers de ces types sont charmants de dessin et de nuances.

LUBECK.



1^{er} juillet 1863. Ovale, en bas, la valeur, au haut, Luebeck. Nous ignorons pourquoi Luebeck cette fois, tandis que le précédent type portait Luebeck. Au centre, armoiries blanches de la ville (aigle à relief) : 1/2 sch. vert, 1 sch. orange, 2 sch. rose, 2 1/2 sch. bleu, 4 sch. bistre, dentelés. Enveloppes. Estampille à gauche. L'inscription transversale est tangente au timbre. Cinq valeurs : 1/2, 1, 2, 2 1/2, 4, schillings modèle et nuances semblables aux timbres adhésifs. Ces timbres laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution.

HAMBOURG.

Nous en recevons une cargaison de timbres, sensés des maisons *W. Krantz* et *Hamonia*. Maintenant que nous connaissons l'origine de ces carrés de papier, comme on le verra ci-après, nous hésitons à les décrire. Disons seulement que les timbres *W. Krantz* ont cinq nuances, imp. noire sur fond de couleur; cinq imp. coul. fond blanc, au milieu facteur tenant une lettre; valeur : 1 sch. *Hamonia*, cinq argentés et cinq dorés fond blanc et couleur sur papier glacé, valeur : 1 sch.; cinq dorés et bronzés fond blanc et couleur, papier glacé; valeur : 2 sch., au milieu, déesse de Liberté, dans le genre de celle de Suisse.

Lorsque, dans notre numéro du 15 mai, nous nous faisons l'écho des ennuis que causaient aux amateurs les émissions si rapprochées de timbres des offices hambourgeois (voir page 32), et que nous accusions ceux-ci d'exploiter la bonhomie des timbromanes, nous ne savions pas dire si vrai. *Il n'y a à Hambourg qu'un seul office qui fasse usage de timbres*, c'est celui de M. H. Scheerenbeck, successeur de Hamer, tous les autres sont imaginaires. Voilà nos lecteurs suffisamment éduqués sur la valeur

de tous ces chiffons, qui déjà depuis quelque temps avaient éveillé nos soupçons et que, par un presentiment, trop justifié, comme on voit, nous ne mentionnions plus que pour mémoire. Étendant le cercle de ces opérations, plus ou moins licites, au dehors de la ville de Hambourg, c'est encore en cette ville qu'on a fabriqué les timbres décrits dans notre numéro du 15 mai et que l'on donnait comme destinés à la ville de Berlin. On s'y est encore livré sur une grande échelle à la contrefaçon des timbres, et, comme on pense, on n'a pas imité les moins rares. Entre autres spécimens de cette industrie, nous avons sous les yeux des Schleswig-Holstein, 1 et 2 sch. ressemblant peu aux originaux, il est vrai, mais qu'on a eu la précaution d'annuler assez fortement afin d'en dissimuler les points défectueux. On a spéculé, avec peu de succès, sur un 3 pfennige ancien de Saxe, mais on n'en a pas du tout saisi la nuance, et le chiffre « 3 » du bas diffère surtout très-visiblement.



Nous mentionnerons aussi le 1 c. d'Espagne, ours montant sur un arbre, bronzé sur papier verdâtre; ce timbre est tellement mal exécuté sous tous les rapports, qu'on serait tenté de croire, pour l'honneur du graveur, que celui-ci n'a jamais eu l'original sous les yeux; l'ours ressemble on ne sait trop à quel animal. Cette spéculation est devenue tellement grande en cette ville, que nous ne serions pas étonné de voir bientôt les 2 et 3 cuartos, introuvables jusqu'à présent. Et qui sait? On nous y dotera peut-être aussi d'un 4 cuartos.

AUTRICHE.

1^{er} juillet 1863. L'effigie de l'empereur est remplacée par les armoiries autrichiennes, blanches et à relief, imp. de coul. sur fond blanc dentelés, 2 kr. orange, 3 kr. vert, 5 kr. rose, 10 kr. bleu, 15 kr. bistre. Enveloppes : 3 kreuzer vert, 5 kr. rose, 10 kr. bleu, 15 kr. bistre, 25 kr. violet; imp. coul. timbrées à droite. Les valeurs 20, 30, 35 kr. sont supprimées, cependant le type à l'effigie de l'empereur restera en usage jusqu'au 1^{er} novembre, afin d'épuiser ce qu'il en reste, après quoi on ne se servira que du nouveau modèle.

Les mêmes changements auront lieu, sans doute, en Vénétie; mais comme dans cette province de l'Empire on emploie fort peu de timbres, ce qui,

par parenthèse, ne dénote pas un mouvement commercial bien actif, le décret relatif à cette réforme ne sera probablement pas appliqué de sitôt, puisque, dans certaines valeurs, le type supprimé aujourd'hui n'avait pas encore circulé, celui de l'émission précédente, la deuxième, n'étant pas épuisé.

CEYLAN.

Modifications de couleurs. Le 5 pence brun clair est maintenant rouge brique, et le 6 pence brun violet a adopté la couleur à la mode, c'est-à-dire havane.

ÉTATS CONFÉDÉRÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Il nous vient un 2 cents rouge. Effigie de face de Andrew Jackson dans un ovale. Au haut : *postage*; au bas la valeur en toutes lettres. Dans les deux angles inférieurs, les deux lettres C. S. (Confederate States). Dans les deux angles supérieurs le chiffre de la valeur.

BUÉNO3-AIRES.

Le changement de type annoncé dans notre précédent numéro aura lieu fin de cette année.

COSTA-RICA.

Les timbres que nous avons décrits dans un numéro précédent n'étaient pas dentelés. Actuellement ils le sont : 1/2 réal, bleu clair ; 2 réaux, rouge. La couleur du bleu diffère sensiblement d'avec celui non dentelé qui est bleu foncé.

POLOGNE.

Nous avons découvert, ou plutôt on a découvert pour nous, 2 enveloppes dont nous ignorions l'existence. Elles sont toutes deux de 1 1/2 kopeck et étaient destinées à la ville de Varsovie. Toutes deux sont aux armoiries russes, seulement, sur l'une ces armoiries sont un peu plus petites. Autour, l'inscription russe et polonaise :

ГЛАВНОЕ ПОЧТОВОЕ КАЗНАЧЕЙСТВО

KASSA GŁOWNA POCZTOWA.

Ces timbres, qui sont rouges, ont été appliqués avec un timbre à main. Ils laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la gravure et ont plutôt un air de parenté avec ceux de la Moldavie que d'analogie avec les beaux timbres que nous avons de la Pologne.

Nous remarquons que les enveloppes portent à l'intérieur deux signatures. (Voir la *Correspondance*, page 52.)

15 août 1863.

En faisant la revue des émissions parues pendant le mois qui vient de s'écouler, nous remarquons que, contrairement au mois passé, c'est l'Amérique qui fait presque tous les frais de notre chronique. En effet, tous les timbres que nous avons décrits précédemment, sauf un ou deux, étaient d'Europe, tandis qu'aujourd'hui la généralité est des pays transatlantiques.

Commençons d'abord par réparer l'oubli commis le mois passé et mentionnons :

AUTRICHE.

Loi du 15 mai 1863. Timbre destiné aux journaux de l'intérieur. Aigle à relief dans un ovale ; encadrement octogone, imp. coul. sur papier blanc, lilas ; avec les mots : *Stempel*, à gauche ; K. K., en haut ; *Zeitung*, à droite, et *Post*, au bas.

Constatons également l'existence d'un timbre du même pays, que nous ne connaissons pas (tête de Mercure), vermillon.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Notre correspondant nous annonçait l'émission de nouvelles valeurs : 2 cents et 4 cents ; nous avons reçu, depuis, la première de ces valeurs en timbre adhésif et en enveloppe.



Timbre adhésif : 2 cents noir, effigie de face, au haut : *U. S. postage* ; au bas, la valeur en toutes lettres. La valeur se trouve encore répétée en chiffres dans les deux angles supérieurs. Dans ceux du bas, se trouvent les deux initiales *U. S.*

Ce timbre, quoique parfaitement gravé, pêche par la disposition qui est on ne peut plus disgracieuse. L'artiste n'a laissé aucune marge entre l'encadrement et la tête, de telle manière que celle-ci emplit complètement tout l'espace et qu'il n'y a nulle proportion entre le cadre du tableau et le tableau lui-même.

Timbre d'enveloppe : 2 cents noir, imp. noire sur papier jaune. Encadrement de fantaisie. Effigie à relief regardant à gauche. Au haut l'inscription : *U. S. postage*, au bas la valeur en lettres. Elle se trouve encore répétée en gros chiffre aux deux côtés de l'effigie.

ANGLETERRE.

On a créé depuis peu des enveloppes portant deux

timbres, ainsi qu'il en existe aux États-Unis. Il y en a de deux valeurs : 9 pence et 10 pence.

La première est formée des 6 pence violet et 3 pence carmin ; la seconde, des 6 pence violet et 4 pence vermillon, types que nous connaissons.

LUXEMBOURG.

Nous appelons l'attention des amateurs sur les timbres d'essais qu'on vient de nous signaler : 30 cents lilas (mauvaise lithographie), 10 cents noir, 10 cents lilas avec Wen filagramme, 10 cents lilas sans filagramme, 30 cents noir. Le tout aux armoiries du Luxembourg, type actuellement en usage.

ÉTATS-UNIS DE LA NOUVELLE GRENADE.



Il nous en arrive un 5 cents jaune et un 20 cents rose, semblables au dessin ci-contre et portant l'inscription : *E. U. de Colombia correos nacionales*. Au centre l'écusson surmonté de neuf étoiles disposées en couronne.

Nous connaissons donc de ce pays, avec ces deux derniers timbres, une série de 28 timbres, tous aussi laids que rares ; tous également très-recherchés.

Océan Pacifique (Compagnie de Navigation à Vapeur de l').



Nous recevons de cette compagnie quelques nouvelles valeurs. Dessin semblable aux timbres que nous connaissons : 1/2 oz., 1 real jaune, 1/2 oz., 1 real vert,

1 oz., 2 reals jaune, 1 oz., 2 reals vert.

Par suite de cette nouvelle émission ces timbres sont au nombre de neuf, dont quatre de la valeur de 1 real et cinq de 2 reaux. Chaque valeur se trouve reproduite en bleu, carmin, jaune et vert ; plus un 2 reals, brun.

Ces timbres, tout en étant d'une ordonnance très-simple, sont charmants de gravure.

GUYANE ANGLAISE.

Émission de trois nouveaux timbres : 6 cents bleu, 24 cents vert, 48 cents rose. Vaisseau dans un ovale, avec millésime 1863.

AUSTRALIE OCCIDENTALE.

Nous remarquons une singulière particularité

aux timbres de ce pays. Tous ceux que nous recevons sont perforés au milieu. Nous ignorons la cause de cette malencontreuse innovation. Quoi qu'il en soit, cela fait bien l'effet le plus disgracieux que l'on puisse imaginer. Ce beau cygne à la forme élégante, ne nous arrive plus que très-endommagé.

AUSTRALIE DU SUD.

Changement de nuance au 1 schilling orange, lequel est maintenant brun.



HAWAÏEN (ROYAUME).

Le 2 cents, rose pâle, vient d'être remplacé par un timbre d'une nuance carmin vif. C'est une excellente modification.

NOUVELLE ÉCOSSE.

Émission d'une nouvelle valeur.

2 cents lilas pâle. Effigie de profil semblable au timbre noir de 1 cent.

Quoique la gravure soit aussi fine que celle des autres timbres de ce pays, à cause de la pauvreté de la nuance, on y chercherait en vain cette espèce de relief, de velouté qui distingue le 1 cent noir. Au reste, c'est le seul reproche que l'on puisse faire aux timbres d'Angleterre en général : la gravure est hors ligne, les nuances sont ternes, douteuses ou peu franches. En timbres-poste comme en peinture, les anglais ne sont pas coloristes.

SUISSE.

15 juillet 1863. La valeur de 1 franc doré vient d'être mise en circulation. Cette nuance se rapproche beaucoup de celle du 60 centimes bronzé et 5 centimes brun ; nous ne doutons point de voir incessamment un changement dans la nuance de l'une de ces valeurs, afin d'éviter les erreurs que produira la similitude de ces timbres.

1^{er} août 1863. La dernière émission vient d'être complétée par le 40 cent. vert.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le 1 sh. vert foncé a subi le même changement que le timbre de 5 cents du *Nouveau Brunswick* et le 6 pence de *Queensland*, c'est-à-dire qu'il a actuellement la nuance vert clair.

COSTA-RICA.

On nous communique un timbre non dentelé de 1/2 real vert, semblable pour le dessin au 1/2 real bleu. C'est une épreuve du timbre bleu, tirée en vert.

ÉTATS CONFÉDÉRÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Nouveau type, 10 cents bleu, imp. coul. fond blanc. Effigie tournée vers la droite (celle de Calhoun, croyons-nous). Encadrement ovale, genre de la plupart des timbres américains. Au haut : *Postage*, au bas : 10 cents, à gauche : *The Confederate*, à droite : *States America*. Ces deux inscriptions en lettres gothiques.

Ce type est assez médiocrement exécuté.

15 septembre 1863.

Il y a un ralentissement marqué dans l'émission de nouveaux timbres ; à peine pouvons-nous en signaler quelques-uns, dans notre revue du mois qui vient de s'écouler. Encore ne sont-ce guère que des modifications : deux types seulement sont entièrement nouveaux.

LUÇON (ILES PHILIPPINES).



On nous signale l'existence d'un timbre de 1854 1855, de 10 cuartos, rouge, semblable à ceux de l'émission de ces années.

Nous possédons aussi de Luçon un 5 cuartos, qui paraît, à première vue, semblable à celui que l'on vient de supprimer, mais dont il diffère pourtant sensiblement. Ainsi, dans le nouveau, les mots : *correos interior et franco 5 c.*, sont en caractères un peu plus gros et les deux premiers mots sont séparés par deux points au lieu d'un. Le perlé qui entoure la circonférence est plus petit et plus serré, ainsi que le pointillé des quatre angles ; la nuance du timbre est aussi un peu plus foncée ; enfin il est évident que c'est une nouvelle gravure.



NOUVELLE CALÉDONIE.

Nous devons à l'obligeance d'un correspondant de New-York, la planche photographiée des 50 timbres de la Nouvelle-Calédonie. On sait que ces timbres gravés chacun séparément et non pas transportés, comme cela se pratique d'habitude, sont tous différents les uns des autres. Il faut bien dire en passant qu'ils ne brillent ni par l'élégance, ni par la pureté du dessin.

ALLEMAGNE DU NORD.

Le 3 sgr. bistre remplaçant le 3 sgr. rouge brun, vient d'être mis en circulation.

RUSSIE.



Ce pays est le seul, avec les États confédérés, qui nous envoie un type digne de remarque, paru depuis un mois. C'est un timbre destiné aux seules villes de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Il est rectangulaire, assez haut, dentelé.

Au milieu se trouve une circonférence qui forme la tangente avec les deux côtés du timbre. Au centre de la circonférence, dans un carré, sont les armoiries de Russie. Des deux côtés de ce carré, deux fleurons, de même que dans les quatre angles du timbre. Au haut, au bas et dans le cercle sont des inscriptions russes. Le chiffre de la valeur (5 kopecks) est sous le carré.

A l'exemple de plusieurs timbres russes, celui-ci a plusieurs nuances ; ainsi la partie extérieure à la circonférence et le carré intérieur sont légèrement teintés de bleu. L'impression est noire sur papier blanc. Chacune des trois parties du timbre a un fond différent : celui de la circonférence est ondulé, le reste est quadrillé.

Ce timbre est charmant de gravure et d'exécution : sa couleur n'attire pas l'attention, ne frappe pas le regard, mais il gagne beaucoup à être examiné de plus près ; et, à notre avis, c'est un des timbres les plus remarquables que nous ayons de Russie.

BRÈME.

Le 5 sgr. vert est actuellement dentelé.

LOMBARDIE.

On nous annonce l'apparition d'un 5 soldi rose, aux armoiries d'Autriche à relief, ovale, semblable aux timbres autrichiens que nous connaissons.



CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le 6 pence lilas est actuellement violet.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Nous en avons reçu quelques essais, 2^e émission, 24 cents noir, 30 cents noir, 90 cents vert, 90 cents noir. Types semblables à ceux en usage.

ÉTATS CONFÉDÉRÉS.

Nouveau type, 20 cents vert. Au milieu, ovale renfermant l'effigie de Washington, autour l'inscription : *The confederate states of America*, en lettres

gothiques. Au bas, sur une banderole : *postage twenty cents*. Au haut, le chiffre 20. Tout autour de l'ovale et formant le fond du tableau, une petite ornementation.

Il paraît que les confédérés, bien que combattant pour l'esclavage, ne craignent pas de reproduire sur leurs timbres les traits de l'homme qui fut toute sa vie l'apôtre de la liberté.

15 octobre 1863.

Plus nous avançons vers la fin de l'année, plus les nouveautés se font rares : à peine avons-nous ce mois-ci de quoi faire les éléments d'une chronique ; et n'étaient la Guyane et les faux timbres dont nous parlons plus loin, nous ne saurions vraiment de quoi entretenir nos lecteurs. Il se peut, du reste, que ce ralentissement d'émissions se prolonge jusqu'en janvier, car d'après les nouvelles que nous recevons de divers pays, on attend cette époque pour opérer, par-ci, par-là, quelques changements jugés nécessaires. Espérons, pour bien des pays, que les changements qu'ils promettent équivaldront à de sérieuses améliorations.

Aujourd'hui, que le moindre timbre, émis par l'État le plus microscopique, est vu, discuté, critiqué et commenté par des milliers de collectionneurs qui sont assez enclins à mesurer l'estime qu'ils accordent à un pays d'après la beauté de ses timbres, tous les États devraient tenir à honneur d'être représentés sous ce rapport au moins convenablement.

Par suite de changements survenus dans le tarif postal anglais, il est probable qu'avant peu les colonies anglaises nous enverront quelques nouvelles valeurs ; par suite, quelques-unes des valeurs actuelles seront, sans doute, supprimées et entreront dans la classe des *anciens*. Cette qualification de « *ancien* » est magique pour un timbromane zélé. Aussi, un marchand vous dira-t-il de n'importe quel carré de papier blasonné ou à effigie, si noir qu'il soit, pourvu qu'il soit démonétisé : « Remarquez, monsieur, je vous prie, que c'est un ancien, » du ton qu'il vous dirait : « C'est une gravure avant la lettre ; c'est un tableau signé par tel maître ; cet ouvrage est de l'édition si recherchée de... etc. »

Pour en revenir aux colonies, voici ce que nous en avons reçu depuis un mois.

LUÇON (ILES PHILIPPINES).

Nous en avons reçu un 5 cuartos orange, semblable au 10 cuartos annoncé dans notre numéro du

15 septembre, c'est-à-dire même modèle que les 1854 et 1855.

SAINTE-HÉLÈNE (ÎLE).



Nous avons sous les yeux deux nouvelles valeurs émises dans cette île : le 1 et 4 pence. Afin d'économiser les frais de gravure, l'administration a utilisé le 6 pence bleu que l'on connaît, seulement, on a tiré le 1 penny en rouge brique et le 4 pence en carmin vif. L'énonciation de la valeur, one penny et four pence, en toutes lettres, est appliquée au moyen d'un timbre humide au-dessous de l'effigie de la reine Victoria. La désignation « six pence » est barrée d'un trait.

BAHAMAS (ÎLES).

Il vient d'y être émis un « one shilling. » Imp. vert, papier glacé. Dans un ovale, effigie de la reine Victoria avec diadème et tournée vers la gauche. Au haut, formant cintre, l'inscription : *Bahamas*, au bas : *One shilling*. Autour de l'ovale courent quelques ornements. Dans les deux angles inférieurs sont deux petits ovales renfermant : celui de gauche, un *ananas* ; quant au dessin de droite, la loupe elle-même ne nous a pas permis de démêler ce qu'il représentait. Sans doute est-ce encore quelque autre production du sol des îles Bahamas.

L'idée de rappeler sur les timbres d'un pays ses principaux produits naturels, rentre tout à fait dans notre manière de voir. Mais cela ne peut avoir quelque utilité que pour autant que le timbre tout entier soit consacré à ces petits aperçus de la flore ou de la zoologie d'un pays, afin que les détails soient au moins perceptibles. C'est ainsi que nous avons les timbres de la Rivière des Cygnes et ceux du Canada (au castor) qui disent, à première vue, ce qu'ils veulent dire, sans qu'il faille se servir de la loupe pour les déchiffrer et sans que l'on soit obligé de deviner les intentions du dessinateur. — Du reste ce timbre est dessiné et gravé comme le sont, en général, tous ceux d'Angleterre, c'est-à-dire qu'il est charmant.

HONG-KONG.

Août 1863. Il vient d'y être émis trois nouvelles valeurs : un 4 cents vert bleuté, un 6 cents lilas et un 30 cents vermillon.

Tous trois semblables aux timbres déjà connus,

avec cette différence qu'ils ont une couronne en filigramme, c'est-à-dire dans le papier même, sans doute afin de rendre impossible toute contrefaçon.

Nous remarquons que la nuance du 6 cents lilas qui vient de paraître, a beaucoup d'analogie avec la nuance du 18 cents, avec lequel il pourra aisément être confondu; c'est ce qui nous fait croire que l'une des deux nuances sera remplacée avant peu.

GUYANE ANGLAISE.



Dans notre numéro du 15 août, nous donnions, d'après des renseignements que nous avons su, depuis, être complètement erronés, une description sommaire de trois timbres sensément parus à la Guyane. Nous

venons de recevoir ces timbres, mais d'abord il n'y en a que deux, puis ensuite ils ne correspondent nullement à la description que nous en avons donnée de confiance.

Désireux de tenir nos lecteurs le plus possible au courant des nouvelles du jour ou plutôt du mois, nous avons, plusieurs fois déjà, emprunté quelques renseignements à des publications analogues à la nôtre, que nous jugions bien informées: presque toujours nous nous en sommes mal trouvé. Aussi devenons-nous très-circonspect, et n'annonçons-nous plus la moindre des choses qu'à bon escient et en toute connaissance de cause.

Les deux timbres dont il s'agit, sont: un 6 cents, bleu et un 48 cents, rose. Rectang. assez grand modèle, imp. coul. fond blanc, dentelé. Au milieu, circonférence presque tangente avec les côtés latéraux. A l'intérieur de la circonférence, vaisseau trois-mâts, toutes voiles déployées; autour, en exergue, l'inscription: *Damus petimusque vicissim*. Au haut, *B. Guiana*; au bas la valeur en chiffres romains. Chaque chiffre du millésime 1863 se trouve dans un des quatre angles en commençant par le haut et allant de gauche à droite. Dans l'espace compris entre la circonférence et les angles sont quelques fleurons.

Ce timbre est fort bien exécuté, quoique moins élégant que la majeure partie des timbres britanniques.

MAURICE (ILE).

1^{er} septembre 1863. 3 pence vermillon et 5 sh.

violet vif; même type que celui actuellement en usage.

ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a pas encore été question de la moindre modification aux timbres actuellement en usage.

FRANCE.

Le 13 septembre 1863, a paru un 4 cent lilas, semblable de dessin au nouveau type de 2 cent. La nuance ne nous paraît pas heureuse.

NORWÈGE.

Il nous en arrive un nouveau modèle, en deux valeurs: 8 sk., rose; 24 sk., bistre. Rect. dentelé. Imp. coul. fond blanc. Armoiries de Norwège (lion tenant une hache). Au haut, en cintre, l'inscription: *Norge*, au bas, la valeur, aux deux côtés, le mot: *Frimærke*. Ce timbre est assez insignifiant.

AUTRICHE.

Depuis une quinzaine de jours il circule de par le monde une imitation contre laquelle nous voulons mettre les collectionneurs en garde. On a contrefait, assez adroitement que pour s'y tromper en n'y regardant que superficiellement, le Mercure jaune et rose. Ces imitations ne supportent pas, il est vrai, un examen sérieux, ni la confrontation avec l'original; il suffit de les regarder un peu attentivement pour se convaincre, par des différences visibles dans la gravure, que ce ne sont que des contrefaçons assez bien réussies. On les vend comme réimpression, ceci pour expliquer la différence très-marquée qui existe dans le papier.

Les nuances diffèrent aussi sensiblement: celles des véritables sont douteuses et ternes, tandis que les imitations ont des teintes assez vives. Tous ces timbres nous sont signalés comme venant d'Autriche.

On sait que les Mercures, destinés à l'affranchissement des journaux, existaient dans les nuances suivantes, savoir: le bleu, valant 1 kreutzer, le jaune, 10 k. et les rose et rouge valant tous deux 50 kr. Ils servaient à affranchir respectivement 1, 10 et 50 journaux réunis sous une même bande.

BERGEDORF.

A défaut d'émissions nouvelles vraies, il paraît que l'Allemagne s'est chargée, cette fois, d'ajouter à la liste, déjà trop longue, des timbres-poste contrefaits qui sont en circulation. Il faut lui rendre

cette justice, pourtant, c'est qu'elle a soin de ne s'en prendre qu'aux plus rares, tels que le sont, par exemple, le 1/2 sch. violet et le 3 sch. rose, imp. noire, anciens, de Bergedorf.

Ce sont les contrefaçons les mieux réussies que nous ayons encore vues, à tel point que nous-mêmes y avons été trompé. — Quoi qu'il en soit, maintenant que l'œil exercé et intéressé d'un amateur nous a dénoncé la fraude, voici à quels signes on peut la reconnaître. Le mot « *Bergedorf* » est en caractères un peu plus petits et plus gros sur le type authentique que sur son imitation. Dans celle-ci, le cor qui se trouve sous les armoiries n'est pas entièrement noir et les petits anneaux composant la circonférence sont moins serrés.

Nous remarquons aussi que ces falsifications sont tirées : le 1/2 sch. sur un papier un peu trop foncé, et le 3 sch. sur un papier un peu trop clair. Au reste, quelque exactes qu'elles soient, elles ne tiennent pas devant une confrontation avec les timbres actuellement en usage, qui ne diffèrent d'avec les anciens que par la nuance, la gravure étant restée la même.

Il y a encore quelques autres différences, mais elles doivent être examinées à la loupe et elles sont trop peu perceptibles pour que nous les décrivions.

HANOVRE.

3 pf. vert, dessin semblable au 3 pf. rose qu'il remplace; il sera en circulation le 1^{er} décembre prochain.

15 novembre 1863.

ITALIE.

L'événement du mois, le seul qui ait de l'importance, ce sont les nouveaux timbres de ce pays. Nous ne sommes pas exacts en disant l'événement du mois, c'est parler un peu prématurément, car les timbres en question ne sont pas encore parus, mais ils ne tarderont pas à paraître.

Le décret est daté du 29 octobre et les nouveaux timbres auront cours au mois de décembre, époque à laquelle les types actuels seront définitivement abrogés; ceux-ci pourront, toutefois, être échangés jusqu'en janvier 1864 contre les nouveaux.

Qu'on nous permette, avant de nous occuper de l'Italie, de relater deux ou trois nouvelles des pays d'outre-mer.



Après bien des tâtonnements et bien des essais malheureux, dont nous avons fait l'historique, l'administration s'était enfin décidée à commander des timbres en Angleterre. C'était, si l'on s'en souvient, juste à l'époque où MM. Pellas soumièrent leur essai au gouvernement. Leur type ne fut pas adopté; il avait cependant de belles qualités, bien qu'il ne fût que lithographié. Voici que nous recevons les épreuves des modèles gravés en Angleterre, mais il faut avouer qu'ils sont un peu au-dessous de l'idée que nous nous en faisons par avance. Venant de tout ailleurs que d'Angleterre, ils seraient très-satisfaisants; mais les graveurs de ce pays nous ont habitués au mieux dans le bien, et cette fois, nous semble-t-il, ils se sont contentés du « bien » dans la plus modeste acception de ce mot.

Donnons-en d'abord la description; nous en ferons après la critique raisonnée :

Un centesimo, vert pâle douteux, seul de son type. Au milieu, le chiffre 1 de toute la hauteur du timbre. Autour, un filet grec. Au haut, *Poste*; au bas, *Italiane*. Sur le chiffre, dans le sens de sa longueur, 1 centesimo. L'espace compris des deux côtés entre le chiffre et le filet grec est rempli par un fleuron de fantaisie.

Cette valeur est réservée aux imprimés. Viennent ensuite : 5 centesimi, vert d'eau; 10 cent. ocre jaune; 15 cent., bleu pâle; 30 cent., brun; 40 cent., carmin; 60 cent., lilas; 2 lires, orange.

Toutes ces nuances sont assez ternes, semblables en cela aux timbres anglais en général.

Rectangulaires, imp. coul. fond blanc. Dans un ovale, qui fait la tangente avec les deux côtés du carré, effigie du roi Victor-Emmanuel de profil, tournée vers la gauche. Sur l'ovale, au-dessus de l'effigie, les mots : *Poste italianae*; au-dessous, la valeur en toutes lettres. Dans les angles, un dessin qui varie à chaque timbre : aux 5, 10, 40 et 60, c'est un filet grec; aux 15, 30 et 2 lires, un fleuron.



Dans tout ouvrage d'art quel qu'il soit, il faut considérer deux choses bien distinctes : le style, l'ordonnance ou l'idée générale et l'exécution. Eh

bien, quant au style, c'est un peu ce qui fait défaut aux nouveaux timbres d'Italie. Le 1 centesimo surtout, avec sa profusion d'ornements, manque complètement de goût et rappelle trop l'étiquette.

Les autres valeurs sont incomparablement supérieures. Seuls, les fleurons des angles ne sont pas heureux, d'autant plus que l'on aurait pu y placer le chiffre de la valeur qui n'est indiquée qu'en caractères assez petits. C'était encore là, au point de vue pratique, une des qualités du projet de MM. Pellas. La valeur s'y trouvait répétée aux quatre angles en assez gros chiffres, que l'œil ne se fatiguait pas à chercher, tandis que dans le modèle dont nous nous occupons, elle est presque imperceptible. On nous objectera peut-être que les timbres sont déjà différenciés par les couleurs; mais cette ressource n'existe plus le soir, où les nuances sont modifiées assez sensiblement dans certaines teintes, que pour amener la confusion. D'un autre côté, ainsi que nous le disions plus haut, les angles nous paraissent très-mal garnis par ces rosaces et ces filets grecs, qu'un chiffre bien fait et bien distinct eût avantageusement remplacés, tant au point de vue de l'utilité qu'à celui de l'ensemble.

Enfin, pour ce qui regarde l'exécution, il y a loin de ceux-ci aux admirables types que nous connaissons à l'effigie de la reine Victoria. Sans doute, nous tenons compte des différences de physionomie qui existent entre les deux souverains : la figure trop accentuée du roi Victor-Emmanuel, ses moustaches et sa royale de longueur presque excentrique, étant moins propres à donner un dessin harmonieux de contour et une gravure au ton velouté comme les portraits de S. M. Britannique; sans doute aussi, et c'est une réflexion que nous avons faite depuis longtemps, les graveurs anglais ont un peu poétisé leur souveraine; sans doute, enfin, une tête de femme offre en général plus de ressources à l'artiste qu'une tête d'homme, si expressive que soit celle-ci, mais il n'en est pas moins vrai que nous ne reconnaissons pas dans ce portrait du roi d'Italie, cette finesse et ce relief auxquels nous avait habitués le burin anglais et que l'on trouve non-seulement dans les timbres à l'effigie de la Reine, mais encore dans plusieurs autres types tels que : le castor, le prince Albert (Canada) et le cygne (Rivière des cygnes).

Résumons notre pensée à propos de ces timbres.

Nous n'hésitons pas à leur donner, comme mérite, le quatrième ou peut-être même le troisième rang dans l'album. Si nous nous sommes montré un peu difficile à leur égard, c'est parce que l'on a le droit d'exiger beaucoup de la gravure anglaise, et que, par toutes les raisons que nous avons développées dans des numéros précédents, il ne faut pas être moins exigeant envers l'Italie.

JAMAÏQUE (ILE DE LA).

Nouvelle valeur. 3 pence vert pâle. Imp. coul. papier blanc glacé. Rectangulaire. dentelé. A l'intérieur, dans un ovale allongé, effigie de Victoria, tournée vers la gauche et couronnée de lauriers. Au haut, dans le sens de l'ovale, l'inscription : *Jamaica Postage*, au bas : *Three pence*. Dans les angles, un fleuron.

15 décembre 1863.

La chronique se réduit aujourd'hui à fort peu de choses, et vraiment nous ne la nommons ainsi que par la force de l'habitude. Le mot chronique suppose des faits, des nouvelles, et jamais les unes et les autres ne furent plus rares qu'aujourd'hui, au moins dans le monde de la timbromanie.

Accomplissons donc notre tâche mensuelle, laquelle n'est jamais plus lourde que lorsqu'elle est plus légère, et rendons grâce encore à sa gracieuse Majesté la reine Victoria, dont le profil ornera une fois de plus les albums. Sans elle, il aurait fallu faire l'humiliant aveu que nous ne connaissions rien de neuf, ce qui pour un journal est impardonnable.

VICTORIA.



4 pence, rose fond blanc, rect., dentelé. Dans une circonférence qui touche presque les côtés, effigie de la reine Victoria, tournée vers la gauche et couronnée de lauriers. Au haut, l'inscription : *Victoria*; au bas : *four pence*.

Dans l'espace compris entre la circonférence et les côtés, est une espèce de feuille d'acanthé partant de ladite circonférence.

Il y a également une très-petite rosace dans les quatre angles, aux deux extrémités de chaque inscription. Ce timbre assez correctement dessiné, sauf le cou, qui est trop long, est typographié. C'est assez dire qu'il est loin d'être comparable à la généralité des timbres anglais.

Voilà à quoi se réduit la nouveauté, car on ne peut regarder comme nouveaux les deux timbres suivants, dont on n'a fait que modifier la nuance.

ITALIE.

Nous avons eu sous les yeux une épreuve du timbre italien aux armes royales, tel que l'instituait un décret. (Voir page 3.) On se rappelle que ce décret ne fut jamais mis à exécution et qu'après bien des tergiversations on commanda définitivement un type en Angleterre.

Rectangulaire. Typographie. Imp. coul. fond blanc. Au milieu : écusson à la croix de Savoie, surmonté de la couronne royale. Le tout entouré du collier de l'ordre Saint-Maurice et Saint-Lazare.

A gauche, l'inscription *franco* ; à droite, *Bollo* ; au haut, en cintre, *Italia* ; au bas, en cintre s'ouvrant vers le haut, la valeur en toutes lettres ; au-dessous, *poste*. Aux deux angles supérieurs, dans de petites circonférences, la valeur en chiffre. Tous ces détails s'agencent parfaitement et présentent un ensemble très-satisfaisant. L'épreuve d'après laquelle nous donnons cette description, est un 15 centimes, vert. Nous ignorons quelles sont les autres nuances et valeurs, si toutefois elles ont été tirées.

ESPAGNE.

Le correo oficial de 1 libra (1 livre) qui était bleu-pensée est maintenant gris perle.

TERRE-NEUVE.

Le 2 pence vermillon est maintenant carmin.

NICARAGUA.

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre diverses contrefaçons qui courent le monde. Celle que nous signalons ici est heureusement peu dangereuse, mais néanmoins elle pourrait tromper les personnes qui n'examinent les timbres que superficiellement.

Elle consiste en un Nicaragua, 5 centavos noir, fort grossièrement imité, et lithographié et non sur acier comme les véritables. Le dessinateur a pris l'une des montagues pour un volcan et le bonnet phrygien qui se trouve au sommet, pour de la fumée.

PARME ET TOSCANE.

Le foyer de la contrefaçon semble s'être déplacé et paraît s'être transporté en Italie. Mais ce pays, qui jusqu'ici n'a pu produire pour lui-même un

timbre convenable, ne réussit que très-imparfaitement dans ses émissions illicites.

On y a imité les *Parme*, du gouvernement provisoire, mais d'une façon très-grossière ; le 40 centimes que nous avons vu était tiré sur papier rosé. Il en est de même du 2 soldi (Lion) de Toscane, sur lesquels messieurs les faux monnayeurs se sont exercés avec plus de bonne volonté que de succès.

Le contrefacteur, afin de dissimuler les imperfections de son œuvre, n'a trouvé rien de mieux que d'annuler fortement le timbre. Il est pourtant encore très-aisé de s'apercevoir de sa double supercherie en comparant cette copie à un timbre de la même émission que l'original, lui-même, étant presque introuvable. Le timbre authentique est tiré sur papier à filagramme, tandis que la contrefaçon l'est sur papier azuré et uni.

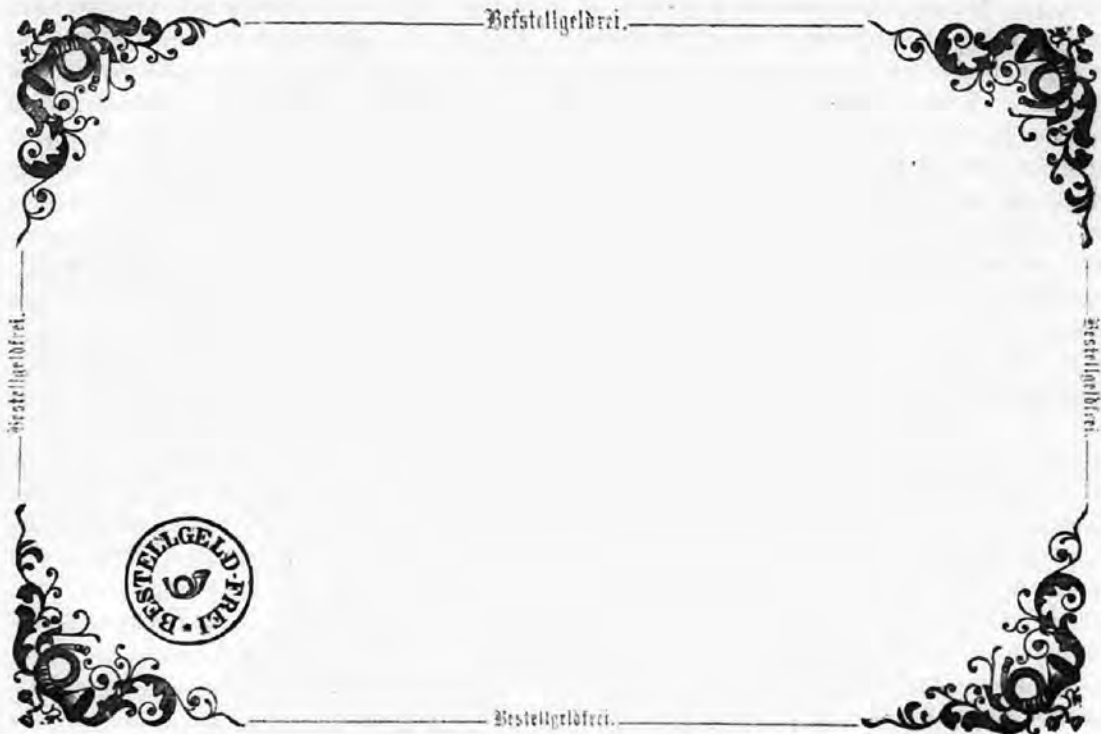
On s'étonne de ne recevoir aucune nouvelle du Danemark et de Grèce. Ces deux États ont depuis peu de nouveaux souverains, qui ne se hâtent guère, surtout le roi de Grèce, le plus ancien des deux, de gratifier leurs sujets de leur image.

Les timbres de Danemark sont tous à armoiries, mais c'est une raison de plus, se modelant en cela sur les autres monarchies, d'émettre un timbre à l'effigie du roi. Les armoiries devraient être réservées exclusivement aux timbres de journaux ; l'effigie, pour les autres correspondances. Celle-ci a d'ailleurs un plus grand mérite historique ; elle change naturellement à chaque souverain, tandis que les armoiries d'un État ne changent point. Pour ce qui regarde le Danemark, il est fâcheux que pas un seul timbre ne reproduise les traits du roi défunt. Le règne de ce prince fit peu de bruit, il est vrai, mais si peu marquant qu'il ait été, il appartient à l'histoire, et en fait d'exactitude historique, il n'y a jamais de détails ni de particularités à dédaigner.

Il y a également lieu de regretter que l'on ne possède pas de portrait de l'ex-roi Othon de Grèce, au lieu de cette insignifiante tête de mercure dont nous n'avons jamais compris l'application à la Grèce, le peuple, peut-être, le moins commerçant de l'Europe.

HANOVRE.

On a découvert, il y a très-peu de temps, une enveloppe hanovrienne ignorée jusqu'à ce jour, et



dont s'occupe beaucoup l'élite des collectionneurs. Elle a été en usage depuis le 16 décembre 1850 jusqu'en 1858 et l'on ne conçoit pas qu'elle soit restée jusqu'ici dans un oubli si profond.

Cette enveloppe est de papier jaune paille, satiné. Dans les angles sont des fleurons typographiés, reliés entre eux par un mince filet; sur les quatre côtés, dans l'axe même du filet, se trouve l'inscription : *Bestell geldfrei* (timbre d'affranchissement) en caractères gothiques. Cette inscription est répétée sur un petit timbre bleu appliqué après coup, qui se trouve dans l'angle de gauche, inférieur. L'inscription entoure le cornet de poste du centre.

Le revers est également entouré d'un filet, ainsi que la patte, ou la partie destinée à fermer l'enveloppe. Les deux angles inférieurs sont ornés d'un fleuron; il en est de même des deux angles aigus de la patte. L'angle obtus de celle-ci, l'endroit où se cache la lettre, est orné d'un fleuron beaucoup plus grand. Au bas, dans toute la longueur de l'enveloppe, règne, en langue allemande, caractères gothiques, une inscription indiquant l'usage auquel l'enveloppe était destinée. En voici la traduction :

• Par le moyen de ces couvertes-enveloppes, sur

le front desquelles est le timbre d'affranchissement (*Bestell geld-frei*) les lettres parviennent dans la ville résidence de Hanovre, le faubourg de Hanovre, le faubourg Glocksee et la commune de Linden, franchises de port aux destinataires. Ces couvertes-enveloppes seront vendues par les employés des postes royales de Hanovre à 4 g. grosch la douzaine. »

Cette enveloppe n'a rien de remarquable sous le rapport artistique, mais sa grande rareté explique l'ardeur que les amateurs apportent à sa recherche.

NOTRE ENTÊTE.

Afin de donner à l'ensemble l'aspect le plus attrayant possible, nous avons fait orner le Journal d'un titre charmant dû au crayon et au burin de deux de nos excellents artistes. Il représente l'état passé et présent des postes, c'est-à-dire, d'une part, l'antique courrier, la vieille et lourde malle-poste; d'autre part, la locomotive à l'haleine enflammée, le vapeur aux bras infatigables.

Au milieu est le portrait du roi Louis XI, fondateur de la poste.

L'histoire nous a dépeint ce prince sous un triste

jour, que l'on est presque tenu de se justifier de lui faire une quasi-apothéose. Il est vrai que l'histoire peut avoir tort. Lorsqu'une société de gens d'esprit se forme à Paris à seule fin de ravir à Jeanne d'Arc cette couronne que lui tresse depuis 400 ans la reconnaissance d'un peuple, lorsque, par contre, un écrivain de Bruxelles, dans une de ses causeries du lundi, tente l'apologie de Néron qu'il dit avoir été indignement calomnié par Tacite et Suétone, il nous est bien permis d'oublier un instant une grande partie des méfaits dont on a chargé Louis XI, et de ne nous souvenir que de la belle institution dont nous lui sommes redevables.

Les Timbres-Poste envisagés au point de vue artistique.

Lorsque l'on considère cette foule de timbres, de formes, de couleurs et de dessins différents, on est tout d'abord frappé du rapport qu'il y a, généralement, entre le degré de civilisation de tel pays et le plus ou moins de goût apporté à l'exécution de ses timbres. Ainsi, sans s'être le moins du monde occupé de politique, et en les jugeant seulement d'après leurs timbres, se fait-on si loin de la vérité en disant que la *République-Argentine*, *Montevideo*, le *Mexique* et la *Moldavie*, doivent être moins avancés que les *États-Unis*, par exemple? On sait où en sont ces pays, politiquement parlant, et l'on dirait que leur nullité s'est étendue jusque sur les grossières images qu'ils nous envoient sous le nom de *timbres-poste*.

Après les timbres que nous venons de citer viennent, dans l'ordre du mérite, ceux d'*Italie*, *Piémont*, *Modène*, *Parme*, *Naples*, *Toscane*, etc., qui sont encore d'une bien pauvre exécution; il semblerait que l'Italie, jadis la maîtresse des arts, soit désormais dans l'impossibilité de produire un graveur de quelque talent, tout comme elle est incapable de se donner un gouvernement stable.

Certains pays se distinguent par une excellente exécution, au point de vue du métier bien entendu. Tels sont : *Brême*, *Tour et Taxis*, *Luxembourg*, *Russie*, *Sicile* (Ferdinand II). Ceux-là avaient l'instrument, il ne leur a manqué qu'un artiste pour leur fournir une idée.

Quelques pays affectent des formes bizarres. Tels sont les Timbres *du Cap*, dont la forme triangulaire

est si bien appropriée au pays qu'ils représentent ;

le timbre de la *Rivière des Cygnes*, dont le pays d'origine est symbolisé par un beau cygne ; celui de la *Nouvelle-Écosse*, qui est disposé en losange, et enfin celui de *Terre-Neuve*, dont le *three pence* est aussi, nous ne savons trop pourquoi, triangulaire. Des timbres qui sont bien dignes de remarque et qui, bien plus éloquemment que les historiens, nous montrent la marche du temps, ce sont sans



contredit ceux de *Honolulu* (Iles Sandwich). Que dirait le capitaine Cook, que les sujets de l'aïeul de Kameamea III ont si misérablement massacré, si, revenant sur la terre, il voyait, portant un habit brodé et des épaulettes,

le petit-fils du grand Kameamea I^{er}, dont tout l'uniforme consistait sans doute en quelques arêtes de poisson passées dans le nez? Au reste, quand S. M. la reine Pomaré de Taïti a des ambassadeurs accrédités près les cours d'Europe, il ne faut plus s'étonner de rien.

Les timbres d'*Allemagne* sont tous d'une parfaite exécution, sans que pas un d'eux ait quelque chose d'original.

Aux *États-Unis*, il y a quelques effigies, celles de *Washington*, *Franklin*, *Lafayette*, etc., qui sont d'un incontestable mérite; ces timbres prennent rang parmi les plus beaux. Hors de là, pour les centaines de types différents qu'on y rencontre, ils sont tous plus insignifiants les uns que les autres. Ce n'est pas qu'ils pèchent par l'exécution, non, ils sont généralement bien gravés, mais ce que l'on chercherait en vain parmi cette foule de vignettes, c'est un dessin, une idée, une forme quelconque, accusant le passage d'un artiste qui y aurait laissé son empreinte.

Ce serait sortir du cadre de cette publication, que de rechercher la cause de ce manque de goût

qui caractérise l'Américain du Nord ; disons seulement que, voué exclusivement au culte du dieu *Dollar*, il ne faut pas lui parler des arts, qui ne sont pour lui qu'un mot vide de sens.

La *France* a des timbres d'une simplicité qui n'est pas dépourvue d'élégance. Ceux de la république se distinguent par une sévérité de style vraiment républicaine ; il y a surtout le 20 centimes, dont le fond noir fait singulièrement ressortir l'énergie des traits de la déesse.

La *Hollande* a des timbres de grand mérite.

Le *Nicaragua* a de fort jolis timbres ; nous en possédons qui sont réellement magnifiques.

Toute vanité nationale à part, nous devons convenir que la *Belgique* a certainement les plus beaux timbres du monde ; pour le dessin et la gravure, il n'y a que l'Angleterre qui l'ait surpassée.

Nous arrivons enfin aux timbres de la *Grande-Bretagne* et des colonies anglaises.

Si nous les avons placés en dernier, c'est qu'ils sont d'un mérite si hors ligne et d'une supériorité si grande sur les autres timbres, que nous tenions à en faire une mention toute spéciale, et à concentrer sur eux toute l'attention des amateurs.

Certes, le burin des graveurs anglais a été de tout temps célèbre ; c'est l'Angleterre qui produit ces magnifiques gravures, ces splendides illustrations, auxquelles le continent, qui dénie encore à la Grande-Bretagne l'inspiration artistique, n'a jusqu'ici pu rien opposer d'équivalent. Mais le talent, qui peut se déployer tout à l'aise dans la gravure, on ne pensait pas qu'il pût se faire jour dans des vignettes imperceptibles, dont les dimensions microscopiques semblaient devoir l'exclure. Eh bien, l'on se trompait. Peut-on rien voir, en effet, de plus poétique, rien qui rende mieux cette suave beauté qui est l'apanage des filles d'Albion, rien qui représente mieux l'idéal de la femme et de la reine, que ces délicieuses effigies de la reine Victoria, sur les timbres du *Canada*, de la *Nouvelle-Écosse*, de *Queensland* et de *VanDiemen*? Jamais, peut-être, l'art du graveur n'a rien créé de plus mignon, dans un cadre aussi restreint, et l'on se prend à regretter que ces petits chefs-d'œuvre doivent quelque jour subir l'outrage de la griffe postale.



Telles sont les réflexions qui nous sont venues en feuilletant notre album ; dans notre prochain numéro nous aurons à citer, sans doute, quelques nouveaux types ; puissions-nous pouvoir en faire le même éloge que de ceux de la Grande-Bretagne.

Un mot sur l'origine des timbres-poste.

Nous avons, dans un autre opuscule, donné une notice sur l'origine des timbres, et nous nous proposons de ne plus revenir sur ce sujet, lorsque des documents nouveaux, que nous devons en partie à l'obligeance d'un de nos correspondants, nous sont parvenus et nous ont paru devoir jeter un nouveau jour sur cette intéressante découverte.

Nous laissons parler notre correspondant.

Le timbre-poste qui, d'après M. ED. FOURNIER, serait une invention récente, puisqu'il la fait remonter au 23 mars 1823, époque à laquelle le Suédois G. TREFFENBERG proposa à l'État de noblesse de son pays l'émission d'un papier-timbre destiné à servir d'enveloppe aux lettres (proposition qui fut, comme de juste, rejetée à une forte majorité), le timbre-poste, disons-nous, semblerait être au contraire, d'après l'instruction suivante, conservée dans les archives de la Bibliothèque impériale de France et citée par M. D'AURIAC, dans son *Histoire anecdotique de l'industrie française*, une création du XVII^e siècle.

Nous y lisons ce qui suit relativement à un service de petite poste :

« 16 août 1653. — On fait à sçavoir à tous
 « ceux qui voudront escrire d'un quartier de Paris
 » en un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires
 » seront fidèlement portés et diligemment rendus
 » à leur adresse et qu'ils en auront promptement
 » response, pourvu que lorsqu'ils escriront, ils
 » mettent avec leurs lettres un billet qui portera :
 » *port payé*, parce que l'on ne prendra point d'ar-
 » gent ; lequel billet sera attaché à ladite lettre, ou
 » mis autour de la lettre, ou passé dans ou en telle
 » autre manière qu'ils trouveront à propos, de telle
 » sorte néanmoins que le commis le puisse voir et
 » l'oster aisément...

» La date sera remplie du jour ou du mois qu'il
 » sera envoyé... Le commis général qui sera au
 » palais vendra de ces billets de port payé à ceux
 » qui en voudront avoir, pour le prix d'un *sol mar-*

» *qué*, et chacun est adverty d'en achepter pour sa
 » nécessité le nombre qu'il lui plaira, afin que
 » lorsqu'on voudra escrire, l'on ne manque pas
 » pour si peu de chose à faire ses affaires. »

Cette instruction indique que l'acquisition des billets se faisait au palais, chez les tourières des couvents, chez les portiers des collèges et communautés et chez les geôliers des prisons. Le prix de chacun d'eux était fixé à un sou tapé, c'est-à-dire à un sou marqué à l'effigie royale, et « les sollici-
 » teurs étoient advertis de donner quelque nombre
 » de ces billets à leurs procureurs et clercs afin
 » qu'ils les puissent informer à tous moments de
 » l'estat de leurs affaires, et les pères à leurs
 » enfants qui sont au collège ou en religion et les
 » bourgeois à leurs artisans. »

L'instruction se termine ainsi :

« Les commis commenceront à aller et porter les
 » lettres le 8 août 1653. On donne ce temps afin
 » que chacun aye le loisir d'achepter des billets. »

Nous avons aussi le passage suivant de PELLISSON, qui a trait à la même innovation :

« En 1653, un maître des requêtes, nommé DE
 » VÉLAYER, avait obtenu un privilège ou don du
 » roy, pour pouvoir seul établir des boëstes dans
 » divers quartiers de Paris, et avoit ensuite établi
 » un bureau au palais, où l'on vendoit, pour un
 » sou pièce, certains billets imprimez d'une marque
 » qui lui était particulière. Ces billets ne conte-
 » noient autre chose sinon : *Port payé le...jour*
 » *du mois de.... l'an 1653 ou 1654.* Pour s'en
 » servir, il falloit remplir le blanc de la datte du
 » jour et du mois auquel vous escriviez, et après
 » cela, vous n'aviez qu'à entortiller ce billet autour
 » de celui que vous escriviez à votre ami et les
 » faire jeter ensemble dans la boëste. Il y avait des
 » gens qui avoient ordre de l'ouvrir trois fois par
 » jour, et de porter les billets où il s'adressoient.
 » Outre le billet de port payé que l'on mettoit sur
 » la lettre pour la faire partir, celui qui escrivoit
 » avoit soin, s'il vouloit avoir response, d'envoyer
 » un autre billet de port payé renfermé dans sa
 » lettre. »

PELLISSON ne dit pas si ce VÉLAYER fut l'inventeur de ce système d'affranchissement; nous ne pouvons donc que constater la découverte sans être fixé sur celui à qui on la dut.

Des timbres de VÉLAYER vinrent sans doute les

francos en blanc dont on fit si grand abus en Angleterre depuis Charles II jusqu'en 1784. On vit alors des personnes en faire provision pour un an. (Voir l'*History of the house of commons* de CH. THOMSOND.)

Les courtisans de Louis XIV, qui suivaient ce prince aux armées, paraissent s'être servis du même mode d'affranchissement, aussi ingénieux qu'économique. Des lettres de PELLISSON à M^{lle} DE SCUDÉRY, qui sont en la possession de M. Feuillet de Conches, portent des traces visibles d'une sorte de timbre-poste. (Voir à la page suivante.)

On ignore quand et pourquoi les timbres créés en 1653 cessèrent d'exister, et l'on arrive jusque l'an 1823 sans qu'il en ait plus jamais été question. C'est alors que M. TREFFENBERG en proposa l'adoption à la Suède; nous avons vu plus haut comment sa tentative fut frappée d'insuccès. Enfin nous arrivons à M. ROWLAND-HILL, actuellement secrétaire de l'administration des postes en Angleterre, qui introduisit les timbres dans son pays, à la suite de la circonstance que voici, rapportée par M. ALPHONSE ESQUIROS :

« Un voyageur traversait, il y a une trentaine d'années, un district au nord de l'Angleterre; il arriva devant la porte d'une auberge, où le facteur s'arrêtait lui-même pour remettre une lettre. Une jeune fille en sortit pour la recevoir, la tourna et la retourna dans sa main, puis demanda quel était le prix du port.

« C'était une grosse somme, car évidemment la jeune fille était pauvre et le facteur demandait un shilling. Elle soupira profondément, dit que la lettre venait de son frère, mais qu'elle n'avait point d'argent et en conséquence, elle remit la missive au facteur.

« Le voyageur était un homme qui courait le monde pour s'instruire et pour observer; comme il avait bon cœur, il offrit de payer le port de la lettre, et en dépit de la résistance de la jeune fille, acquitta les frais de poste. Cette résistance opiniâtre et dans un pareil cas lui avait pourtant donné à réfléchir. A peine le facteur avait-il tourné le dos, que la jeune tavernière avoua que c'était un tour d'adresse, convenu entre elle et son frère; quelques signes hiéroglyphiques, marqués sur l'enveloppe, lui apprenaient tout ce qu'elle avait besoin de savoir; mais la lettre elle-même ne contenait aucune écriture.

Mademoiselle.

Mandez-moi si vous ne sçavez point quelque
bon remède contre l'amour ou contre l'absence,
et si vous n'en connoissez point, faites-moy
le plaisir de vous en enquéir, et au cas que
vous en trouverez, de l'envoyer à

Votre très humble et tres-
obéissant Serviteur,
Pisandre.

Outre le billet de port payé que l'on mettra sur cette
lettre pour la faire partir, celui qui escriira aura soing,
s'il veut avoir reponse, d'envoyer un autre billet de
port payé enfermé dans sa lettre.

Pour *Mademoiselle*

Sapho
demeurant en la rue au *Pays des*
Nouveaux Sansonales
Paris

Par billet de port payé

« Nous sommes si pauvres l'un et l'autre, ajou-
ta-t-elle, que nous avons imaginé ce moyen de
correspondre et d'affranchir les lettres. »

« Le voyageur, continuant son chemin, se dem-
anda si un système fiscal donnant lieu à de si
misérables fraudes, n'était pas un système vicieux.
Le soleil ne se coucha avant que M. ROWLAND-
HILL (car c'était le nom du voyageur) n'eût rêvé à
organiser le service de la poste sur une nouvelle
base. Il s'était dit qu'en Angleterre, où les affaires
de familles sont très-fortes, mais où les membres
vivent ordinairement fort dispersés, où l'esprit de
commerce et d'entreprise ne connaît pas de bornes,
la correspondance n'était limitée que par l'énor-
mité des frais de poste et qu'en abaissant cette
barrière, on rendrait un grand service à la société,
sans nuire aux ressources du trésor.

« Ses vues furent agréées par le gouvernement
anglais, et le 10 janvier 1840, les lettres ne payè-
rent plus que dix centimes pour circuler dans toute
l'étendue des Iles Britanniques.

« Cette innovation hardie dépassa bientôt les es-

pérances des législateurs; dix ans plus tard, en
1850, le nombre de lettres s'était accru de
1,500,000 à 7,239,962. »

De tout ce qui précède, il résulte que les pre-
miers timbres datèrent réellement de 1653. Faut-il
conclure de là que MM. TREFFENBERG et ROWLAND-
HILL n'aient été que les exécuteurs d'une idée
émise avant eux, ou, qu'ignorant l'existence de
timbres antérieurement à leur époque, la même
idée ait germé à la fois dans l'esprit de chacun
d'eux?

Les deux hypothèses sont admissibles. Nous
avons même une tendance à croire à la dernière.
En effet, les timbres de 1653 n'ont eu cours que
pendant un certain temps et leur usage se restrei-
gnait à la seule ville de Paris, car, si l'on en
excepte les francos en blanc usités à la cour de
Charles II et à celle de Louis XIV, et qui n'étaient
pas faits pour le public, l'on n'en a trouvé, jus-
qu'ici, aucune trace ailleurs.

Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que
MM. TREFFENBERG et ROWLAND-HILL n'eussent pas

eu connaissance d'un fait d'administration locale qui s'est passé 180 ans avant eux, fait tellement ignoré de notre époque, qu'il a fallu compulser des archives pour en constater l'existence presque éphémère.

Quoi qu'il en soit, que MM. TREFFENBERG et ROWLAND-HILL aient ou n'aient pas connu les timbres du XVII^e siècle, il n'en est pas moins vrai que c'est à leur initiative, à celle du dernier surtout, que nous devons le système d'affranchissement dont nous apprécions tous les jours les facilités. Tout en laissant aux contemporains de Louis XIV leur part d'honneur de l'avoir les premiers imaginé, nous estimons que le monde entier doit savoir gré à l'Angleterre d'avoir réalisé ce que d'autres avaient, avant elle, dédaigneusement déclaré irréalisable, et d'avoir su conduire à bien ce que la France avait jadis si insouciamment laissé tomber en désuétude.

LES TIMBRES D'ITALIE.

C'est encore l'Italie qui a le privilège de nous occuper. Cette fois, c'est à propos d'un timbre que l'on a bien voulu nous soumettre et dont nous parlerons plus loin. Auparavant nous voulons exprimer nos sentiments vrais à l'égard de ce pays, que nous avons un peu malmené dans nos précédents numéros, mais auquel, pour cette raison même, en vertu du proverbe : *Qui aime bien châtie bien*, nous portons plus d'intérêt qu'à tout autre.

Ce que nous désirons avant tout, c'est que le gouvernement, comprenant sa véritable mission, s'efforce, par tous les moyens possibles, de faire renaitre ce goût artistique, ce sentiment du beau qui caractérisait les Italiens et qui semble avoir fait place au goût le plus déplorable.

Noblesse oblige, dit-on; cet adage fut-il jamais plus applicable qu'à la patrie de *Michel-Ange*?

Nul autre pays ne peut citer une aussi belle aristocratie artistique; et si le nom de l'Italie est si sympathique à tous les peuples, elle le doit, non pas à ses richesses, car la Hollande en eut toujours plus qu'elle, non pas à ses armes, car elle fut toujours asservie, mais à ses seuls artistes qui la firent reine de l'intelligence.

L'Italien est assurément le peuple le plus prédisposé aux arts. Le profil de ses femmes, les mar-

bres antiques qui ornent ses musées le rendent sculpteur; les fables de la mythologie, les beautés du christianisme, qui ont presque pris naissance chez lui, le font peintre; sa vie nonchalante et molle, surtout dans les provinces méridionales, le fait poète et musicien. Il a tous ces avantages sur les peuples du Nord et pourtant, il faut bien le constater: tout accuse aujourd'hui chez lui la dégénérescence de l'art. En peinture, par exemple, l'école italienne ne vit plus que dans l'histoire; on dit toujours: l'école flamande, l'école française; et récemment encore, l'exposition universelle de Londres a témoigné de la décadence de nos maîtres d'autrefois.

On trouvera peut-être que nous nous écartons de notre sujet et qu'il y a loin d'humbles timbres-poste à la grande peinture et à la sculpture; qu'au demeurant, les timbres étant destinés à ne vivre qu'un jour, il importe peu qu'ils soient plus ou moins bien dessinés. Nous croyons qu'il importe beaucoup: parce que le timbre est devenu une monnaie, et que tous les souverains ont tenu à ce que les monnaies reproduisissent convenablement leur effigie; parce qu'il prend dès maintenant une place honorable dans les cabinets de numismatique; et enfin, parce que les gouvernements (le gouvernement italien surtout) devant être les guides de leurs peuples dans la voie du progrès, quel qu'il soit, tout ce qui émane d'eux: monnaies, timbres, billets de banques, etc., etc., doit être frappé au coin du bon goût et pouvoir être donné comme modèle.

Nous pourrions développer cette thèse bien davantage, mais nous croyons avoir fait connaître suffisamment notre pensée et préférons arriver de suite à notre véritable sujet, que notre dissertation nous a fait perdre de vue.



Nous avons dit notre avis quant aux timbres italiens et sommes bien sûr qu'il est partagé. Voici que nous avons sous les yeux un spécimen, qui, s'il était adopté, nous réconcilierait avec la direction des postes de Turin.

C'est par inadvertance que nous disions: s'il était adopté. Il l'est, paraît-il, en principe; pourquoi ne l'est-il pas de fait?

Ce timbre, qui sort des ateliers de MM. Pellas frères, de Gênes, est rectangulaire. Un premier

ovale fond noir, portant au haut l'inscription : *Poste Italiana* et au bas : *Due centesimi*, forme la tangente avec les côtés du carré; à l'intérieur, un autre ovale d'un fort joli dessin dentelé. Le tout forme un médaillon sur le fond duquel se détache admirablement l'effigie, maintenant si connue, de Victor-Emmanuel. Les lois de la lumière sont parfaitement observées et par leur bonne entente, produisent un effet de relief des mieux réussis que nous ayons encore vus. Enfin, ce qui a bien son mérite, la valeur n'est plus indiquée en signes hiéroglyphiques, mais en gros caractères, répétés à chaque angle et concourant à l'harmonie de l'ensemble.

Si nous étions le ministre des travaux publics d'Italie, nous n'hésiterions pas à adopter pour de bon ce charmant type qui rivalise avec ce que l'Angleterre produit de beau en ce genre; nous réhabiliterions ainsi la réputation des graveurs italiens, quelque peu endommagée et nous regagnerions l'estime des collectionneurs, si nombreux aujourd'hui et dont, conséquemment, l'opinion mérite quelque considération.

Les timbres poste considérés au point de vue de l'histoire.

Les timbres ont, dans ces derniers temps, attiré l'attention des journaux, qui, tous, ne les ont pas appréciés avec une égale bienveillance. A ce propos nous avons réuni en un article tous les arguments qui plaident en faveur de cette « manie » comme disent ces feuilles, lorsque, en réponse à un article du *Sémaphore* de Marseille, que l'on trouvera plus loin, un correspondant de Paris, qui s'est caché sous le voile d'un pseudonyme, nous envoie l'article ci-dessous qui envisage les timbres sous un jour tout nouveau et fait bonne justice des attaques qu'ils ont eu à subir.

Il est presque impossible que deux personnes ayant à traiter le même sujet, relativement aussi restreint que le nôtre, ne se rencontrent pas par-ci par-là. C'est un peu ce qui nous est arrivé quant à l'article que nous avons préparé, lequel, en quelques points, côtoie, pour ainsi dire, celui de notre correspondant. Mais ce dernier émet des considérations si judicieuses et des idées si neuves, que nous lui accordons non-seulement et avec le plus grand plaisir l'hospitalité, mais encore la priorité.

« Un journal du midi de la France s'est plaint dernièrement, peut-être avec raison, des importunités auxquelles donne lieu la passion du timbre-poste.

» Cette passion nouvelle, qui se répand avec une fureur croissante, dégénère sans doute en *timbro-manie*; beaucoup de gens recherchent les timbres à divers titres : les uns par originalité, les autres par goût; ceux-là par vanité, ceux-ci, et ce sont les plus nombreux, les recherchent pour faire comme tout le monde; ajoutons ces négociants d'un nouveau genre, et enfin la gent collégienne qui, elle aussi, fait une concurrence acharnée à tous les collectionneurs.

» Nous convenons que la persévérance, souvent indiscrette, de ces derniers est bien faite pour exaspérer les gens les plus froids; mais convenons aussi qu'il y a certain plaisir à trouver dans les trésors de la *réserve*, de quoi enrichir les albums plus gracieusement présentés.

» Il ne faut pas croire, cependant, que tout se borne à former ces *mosaïques* qui provoquent les dédains de la feuille en question : le timbre-poste, avant de porter la marque d'annulation, est une sorte de papier-monnaie ayant une valeur représentative qui lui donne cours dans bien des circonstances autres que celle de l'affranchissement. C'est à ce titre incontestable que les numismates l'ont déclaré digne de figurer dans les collections.

» Si parmi ces *carrés* de papier il en est qui, par leur type, sont d'une insignifiance extrême, il en est d'autres, au contraire, qui nous offrent des portraits frappants d'un grand nombre de souverains. Ces portraits ont l'avantage énorme d'être plus exacts et plus agréables à la vue que ceux des monnaies actuelles.

» La gravure des timbres-poste, généralement traitée avec art, est durable, tandis que celle des monnaies s'efface promptement par l'usage. Le timbre-poste est en outre infiniment plus répandu que la monnaie, qui exige des efforts, des soins et des frais qu'on ne saurait reprocher au timbre-poste.

» Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que les divers États n'adoptent pas pour leurs timbres-poste, l'effigie du souverain concurremment avec ses armes ou celles du pays qu'il gouverne.

» Nous faisons encore des vœux pour que le

timbre d'annulation soit disposé de manière à ne pas détruire complètement le type, ainsi que cela a malheureusement lieu en Angleterre, en Belgique, etc.

» Les timbres d'enveloppes sont généralement d'une exécution parfaite, malheureusement c'est encore de l'art perdu, car le relief disparaît par l'effet de la pression, s'il n'a déjà disparu par l'aposition du timbre d'annulation.

» Que MM. les administrateurs du service des Postes veuillent bien lire ces quelques lignes et faire étudier les questions qu'elles agitent, nous sommes convaincu qu'ils y trouveront l'occasion de satisfaire bien du monde, tant au point de vue de l'art et de la science, qu'au point de vue de l'histoire.

» Il serait à désirer aussi que MM. les graveurs apportassent plus d'art dans la reproduction des effigies, plus d'exactitude dans les traits des souverains; qu'il n'y eût pas, surtout, des portraits officiels en contradiction flagrante avec les portraits vrais. Nous ne pensons pas que l'histoire puisse gagner quelque chose à la galanterie exagérée de ces messieurs.

» Les anciens ont perpétué les faits glorieux de leur histoire au moyen de leurs monnaies.

» Ce sont les monnaies qui ont éclairé plusieurs points de l'histoire; elles ont agrandi son domaine en conservant l'image la plus juste, la plus exacte des vêtements, des armes, des ustensiles, des costumes des anciens; elles nous ont conservé les traits des grands hommes de l'antiquité, ainsi que la forme de plusieurs grands édifices que le fer, le feu et le temps ont détruits. Véritables pages de l'histoire, elles servent de témoignage, de justification ou de démenti aux *Tacite*, aux *Tite-Live*, aux *Saluste*. Elles constatent les dates des grands événements des peuples, elles nous font connaître l'origine des villes, des provinces et des colonies romaines.

» Peut-il en être de même aujourd'hui? Hélas! non. Parce qu'aujourd'hui des intérêts plus grands ne nous permettent pas de distraire la monnaie de son véritable but, et qu'il a fallu sacrifier à la commodité tout ce que l'art et l'histoire confiaient à la monnaie antique.

» C'est par ces monnaies que nous connaissons, que nous possédons même, ces beaux types des *Nerva*, des *Trajan*, des *Antonin*, etc. Nous dou-

tons qu'on trouve jamais dans une postérité aussi reculée une seule de nos monnaies de bronze.

» Il est vrai que des médailles spéciales relatent non-seulement les faits principaux, mais encore bien des faits d'un intérêt secondaire que les anciens dédaignaient. C'est une compensation sans doute, mais elle n'est pas satisfaisante, en ce sens que leur nombre est excessivement borné relativement à la monnaie; quelques cabinets seuls les possèdent, tandis que la monnaie se répand profusément.

» Or, puisque les monnaies ne peuvent plus aujourd'hui, comme au temps de Rome, servir à perpétuer les faits de l'histoire des nations, pourquoi ne consacrerait-on pas le timbre-poste à cet usage?

» Il y a en moyenne dans chaque État, six timbres-poste en service: le premier et le dernier porteraient l'effigie du souverain; le deuxième et l'avant-dernier porteraient les armes et aussi les couleurs de l'État; les timbres intermédiaires seraient réservés aux faits principaux.

» Les quatre premiers subiraient les changements de dynastie ou de règne; les autres seraient renouvelés plus souvent.

» Serait-ce un inconvénient? Nous ne le pensons pas, puisque dans certains États, le renouvellement se fait à peu près chaque année, afin de prévenir la fraude.

» Quant au dernier grief exposé par la même feuille, nous pensons qu'il n'est pas sérieux; nous ne pensons pas davantage que le commerce des timbres-poste ait jamais eu un but illicite. Beaucoup d'amateurs, nous le confessons nous-mêmes, ont en effet essayé de purger, en partie, le timbre, de certaines griffes d'annulation qui le recouvrent affreusement; nous savons par expérience que ces essais, poussés aussi loin que possible, n'ont donné aux amateurs que des résultats désastreux.

» Sans doute, l'administration a raison de se préoccuper d'une question qui semble menacer les intérêts financiers; mais nous sommes convaincus que, loin de leur être nuisible, l'extension extraordinaire de cette nouvelle branche de commerce, qui vient desurgir d'une manière si étrange, leur est infiniment productive, puisqu'à côté de ces *ballots* de timbres poste oblitérés, qui, à notre avis, ne s'expédient à l'étranger que pour aller tapisser les appartements de quelques célébrités excentriques, il s'exporte

pour des sommes considérables de timbres neufs destinés à orner les milliers d'albums qui s'ouvrent chaque jour dans toutes les parties du monde.

Paris, le 25 mars 1865.

E. DE RIVES DE SEINE.

On lit dans le *Sémaphore*.

« Tout homme qui est dans les affaires ou qui est soupçonné d'avoir des correspondances n'importe avec quelle contrée, mais surtout avec celles qui sont le plus éloignées, ne peut se présenter aujourd'hui dans une maison sans y être accueilli par cette question : Avez-vous des timbres-poste ? Les enfants et même de grandes personnes se livrent aujourd'hui avec une véritable *furia* à la collection de ces petits carrés apposés sur les lettres pour l'exonération de la taxe, ces carrés, qui reproduisent des têtes de souverains, des bonnets phrygiens, des animaux et une foule d'autres attributs destinés à aller figurer dans un album où ils forment une assez étrange mosaïque. Les élèves de nos pensionnats ne se bornent pas, dans notre ville, à réclamer des timbres à leurs parents ou amis de la maison ; ces jeunes et fervents collectionneurs se rendent aux abords de la direction des postes et adressent leur petite requête à nos négociants qui, on le sait, ont assez l'habitude d'ouvrir et de lire leurs correspondances sur la voie publique.

« Cette manie de collectionner les timbres-poste est arrivée à un tel point qu'il en résulte un trafic considérable, qui a dû éveiller, s'il faut en croire une feuille parisienne, l'attention de l'administration des postes. On a appris, par exemple, que les timbres français ayant déjà servi étaient envoyés par ballots en Allemagne et surtout en Angleterre, et l'on s'est demandé si c'étaient bien des collectionneurs de timbres-poste qui absorbaient en si grande quantité ces estampilles sans valeur, et s'il n'y avait pas derrière ces *timbromanes* quelque industrie illicite. Enfin, si ces mêmes timbres maculés d'encre et marqués de la griffe de l'administration des postes n'étaient pas l'objet d'un trafic coupable, et si, soumis par exemple à un lavage quelconque, ils n'étaient pas remis en circulation. Une commission a été, dit-on, nommée par le directeur général des postes, pour examiner cette question et aviser aux moyens de prévenir les fraudes

qui pourraient résulter de l'emploi réitéré des mêmes timbres-poste.

« On assure qu'un amateur de ces sortes de collections, blessé par ce soupçon, a donné des explications les plus satisfaisantes sur les timbres-poste envoyés en Angleterre. D'après lui, le but des collectionneurs serait non-seulement irrépréhensible, mais encore louable et même admirable, car le produit de la vente de ces timbres-poste est destiné à racheter un malheureux esclave, qui jouit ainsi, par la grâce du timbre-poste et des collectionneurs, des bienfaits de la liberté.

« Avis aux négraphiles. »

DE LA TIMBROMANIE.

SON ORIGINE ET SON DÉVELOPPEMENT.

I

De tous temps il s'est trouvé des esprits observateurs qui se sont plus à réunir des objets divers, auxquels les sciences, les arts ou les traditions attachaient quelque prix. De là viennent les galeries de tableaux, les cabinets de physique, les bibliothèques, etc., où l'on peut, presque d'un coup d'œil, se rendre compte des progrès des sciences et des arts, et en étudier avec fruit la marche progressive et l'état dans tel ou dans tel siècle passé. Au-dessous de ces collections par excellence, viennent se ranger celles d'une valeur intrinsèque moindre, quoique d'un intérêt souvent plus grand. Tels sont en général les collections d'antiquités et d'objets historiques. Le respect du passé en fait toute la valeur ; et, l'imagination aidant, en voyant, en touchant des objets qui ont appartenu à des personnages célèbres dans l'histoire, on croit revoir ces personnages eux-mêmes. De même qu'en contemplant des ruines, on évoque le peuple auquel elles ont survécu, de même, par exemple, la Bible de Marie Stuart, la canne de Voltaire et la fameuse table sur laquelle fut signée l'abdication de Fontainebleau nous rappellent : et la reine malheureuse, et le poète sarcastique et le vainqueur d'Austerlitz.

Enfin, en dernier lieu, et tout au bas de l'échelle, nous trouvons ces niaiseries réunies de *bibelots* de toutes espèces, de tabatières, etc., voire même de boutons de guêtres, qui ne doivent leur existence qu'à la monomanie d'un désœuvré quelconque dont

l'intelligence est presque toujours en raison inverse de la fortune.

Sans élever des prétentions assez hautes que pour assimiler en rien le genre de collection dont nous nous occupons spécialement, à celles dont nous avons parlé en premier lieu, nous ne craignons pas de dire que, si modeste, si innocente que puisse paraître une réunion de timbres-poste, elle est digne d'être classée bien au-dessus des objets de la dernière catégorie, qu'elle dépasse de toute la distance qui sépare l'utile de l'inutile, l'œuvre de l'esprit, enfin, de celle de l'ineptie.

Mais avant que d'arriver au cœur même de notre sujet « *les timbres-poste* » on nous permettra de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'époque qui a précédé la création des timbres et par conséquent des collections.

II

Parmi les découvertes dont peut se glorifier le XIX^e siècle, et qui lui assureront à jamais la supériorité sur ses devanciers et le respect des siècles futurs, il faut citer en première ligne celle de la vapeur, ou, tout au moins, l'application à l'industrie et surtout aux chemins de fer et à la navigation, de cette puissante force motrice. Avec elle les distances sont rapprochées et n'existent plus, des contrées ayant jadis à peine connaissance les unes des autres sont mises en rapport; les deux mondes, que sépare l'infini de l'Océan, sont maintenant porte à porte et nous sont plus familiers, que ne l'était à nos pères l'extrémité de leur province. Ces facilités de communications ont produit un mouvement commercial sans précédent dans l'histoire du monde, et auprès duquel le commerce de *Tyr*, de *Carthage* et de *Venise* la grande ne sont que jeux d'enfants.

Mais ce serait peu que les forces de la vapeur servissent seulement à la satisfaction de nos intérêts matériels; une mission bien autrement noble et grande leur est dévolue : celle d'être le véhicule de la pensée. Qu'est-ce qui nous rapproche de nos parents éloignés et nous parle d'eux? Qu'est-ce qui parle de la patrie à l'exilé transporté dans une autre hémisphère, ou simplement banni du sol natal, au soldat combattant et *s'acclimatant* sous la zone torride, au voyageur que le négoce envoie aux antipodes; qu'est-ce enfin qui, tous tant que nous sommes, nous fait causer quelques instants avec ceux qui nous sont chers, à quelque titre que ce soit, lorsque

le hasard ou le malheur nous en a séparés? C'est la lettre. C'est elle, frêle missive à laquelle nous avons confié nos joies, nos peines ou nos vœux, qui s'en va dans tous les recoins des continents, à travers les détroits et les isthmes, porter discrètement une partie de nous-mêmes : nos idées.

Si donc la correspondance est si éminemment moralisatrice, il faut accueillir avec bonheur tout ce qui tend à la développer, la vulgariser et la rendre facile et peu coûteuse à la classe la moins aisée, c'est-à-dire, dans tous les pays, à la masse. Or, après la vapeur, ce qui a multiplié en quelques années, dans une si étonnante proportion, les lettres et correspondances de toutes sortes, c'est assurément et sans contredit le timbre-poste.

Que nos lecteurs veuillent bien se transporter avec nous à quelques années en arrière, ils seront étonnés de cette foule d'obstacles qui se posaient devant la mise en circulation d'une simple lettre : des tarifs élevés, presque toujours peu connus du public, dans les grands centres, des pertes de temps incroyables pour l'affranchissement des lettres, des lenteurs sans pareilles dans la transmission des dépêches, des difficultés de correspondre avec telle ou telle contrée, enfin, pour l'administration, une comptabilité triple pour un chiffre d'affaires infiniment moindre : voilà, il n'y a pas encore bien longtemps, quels ennuis nous valait à tous, administrateurs et administrés, l'ancienne organisation.

Telle était, disons-nous, la situation, lorsque M. Rowland-Hill inventa le timbre-poste, dans les circonstances que nous avons déjà rapportées (voir page 21). Nous disons « inventa » c'est peut-être à tort, puisqu'il paraît prouvé que bien avant M. Rowland on eut un mode d'affranchissement analogue, mais rien ne prouve, cependant, qu'il connût *Velayet* et *Treffenberg*. L'histoire est d'ailleurs pleine de ces découvertes qui eurent plusieurs auteurs, et, si l'on veut bien nous permettre de lui emprunter deux exemples, plus célèbres, il est vrai, nous rappellerons que les Chinois imprimaient bien avant nous. La célébrité de Gutenberg lui en est-elle moins justement acquise? Nous ne le croyons pas. D'autres que Colomb ne crurent-ils pas à l'existence d'une terre au-delà de l'Atlantique? C'est possible, c'est même probable. Mais le premier il ne se borna pas à rêver; il agit, et nous dota d'un monde. A nos yeux, ceux-là seuls sont des hommes

de génie qui savent, à travers mille obstacles, exécuter ce qu'ils ont conçu, ceux-là seuls, enfin, sont des inventeurs véritables.

Nous ne nous appesentirons pas sur les bienfaits qui sont résultés de la mise en usage des timbres-poste; ils sont patents et hors de toute discussion: tous ceux qui écrivent en apprécient la valeur; nous nous bornerons ici à examiner les timbres au point de vue des collectionneurs.

III

C'est en Belgique que germa l'idée de collectionner des timbres. Nous osons même dire que des premiers à Bruxelles nous devinâmes que le timbre-poste n'était pas qu'un chiffon, uniquement destiné à être maculé par la griffe postale, et nous pressentîmes la curiosité qui s'attacherait un jour à ces petits carrés de papier multicolores, alors à peine honorés d'un regard dédaigneux ou distrait; aujourd'hui, quelle que soit leur valeur, recherchés avec fureur et conservés religieusement dans d'innombrables albums. C'est même à cette foi prématurée que nous avons eue dans l'avenir des timbres-poste comme objets de curiosité, que nous sommes redevables de posséder une des plus brillantes collections qui existent. Pendant près de douze ans, alors que personne n'y songeait, nous avons amassé une à une, au prix souvent des plus grands sacrifices, ces petites effigies, et alors pourtant nous n'avions encore d'autre mobile que la passion du collectionneur, nous n'étions encore mù que par « l'amour de l'art, » si l'on veut bien nous pardonner une expression, exagérée, sans doute, mais qui rend bien notre pensée; en un mot, le commerce n'existait pas et nous n'étions pas encore marchand. Il nous en souvient encore. Amateur fervent, nous allions de temps en temps nous extasier devant les 100 ou 150 timbres qui paraient dans l'établissement de M. Vandermaelen, ce vaste caravansérail de toutes les curiosités du globe; et ni les oiseaux empaillés, ni le cabinet de physique, ni la gigantesque mappe-monde ne captivaient notre attention: nous n'avions d'yeux que pour les timbres, objets de nos desirs les plus vifs et contre lesquels nous eussions troqué volontiers toutes les curiosités de la terre, voire même le clou où Napoléon accrocha, dit-on, son épée la veille de Waterloo et que les habitants du lieu vendent tous les jours aux Anglais. — C'était alors l'enfance de la timbromanie: elle ne comptait

encore que quelques adeptes; depuis lors, elle s'est faite grande, et a pris une extension dont peuvent difficilement se rendre compte les personnes qui n'ont pas, comme nous, les moyens d'en suivre la marche envahissante. De Belgique, le goût s'en est répandu en France, puis en Angleterre, puis en Allemagne, puis, enfin, il a franchi l'Atlantique, et à cette heure, les timbres se prélassent aux États-Unis, sans que les Confédérés paraissent en vouloir arrêter les progrès. Pour ce qui regarde l'Europe, les timbres ont eu tous les genres de succès, même celui de la critique. Oui, vraiment! ces pauvres timbres ont été non-seulement critiqués, mais encore calomniés. On ne les accusait de rien moins que de développer chez la jeunesse le goût de l'intérêt et du lucre, de la détourner de ses études, et quant aux grandes personnes, d'absorber leur esprit au détriment de leurs occupations plus sérieuses, d'exciter les citoyens à la haine et au mépris... non, pas de ceci, c'est déjà bien assez de griefs comme cela. Ne vous semble-t-il pas, chers lecteurs, entendre un réquisitoire? Il ne manque que des *considerants* et un arrêt, et voilà les timbres condamnés en bonne et due forme. — Étaient-ils donc si coupables, ces timbres, que pour s'attirer de telles accusations? Nous ne le pensons pas, et nous allons tâcher de présenter ici leur défense, en demandant pardon aux collectionneurs de la présenter si mal.

IV

Les premiers qui se passionnèrent pour les timbres, quand ceux-ci commencèrent à sortir de leur obscurité, ce furent les enfants, les écoliers, les collégiens, et en cela il n'y avait rien que de rationnel et de conforme aux lois de la nature. L'enfance, qui ne juge que par les yeux, qui ne procède pas encore par la froide raison, mais aimant d'instinct tout ce qui est brillant, vif et jeune comme elle, pouvait-elle ne pas s'éprendre d'amitié pour ces petits carrés de papier, rouges, verts et bleus, qui, réunis et pittoresquement disposés, forment un ensemble bien autrement attrayant à ses yeux que la plus précieuse collection de médailles romaines? Assurément non. La véritable sagesse consisterait donc à faire tourner au profit des études et de l'intelligence, ce que l'on ne prenait jusqu'ici que pour un plaisir frivole; et nous croyons que ce résultat est déjà presque obtenu. Ici nous nous adressons spécialement à ceux de nos lecteurs qui, depuis

plus ou moins longtemps, ont quitté les bancs de l'école, et que nous supposons plus à même de juger sainement les choses.

Après les mathématiques, une des sciences dont l'étude est la plus aride, c'est sans contredit la géographie, au moins d'après les méthodes que suivent beaucoup de professeurs. Pour l'élève, ce n'est qu'une longue nomenclature de caps et de golfes, de mers de toutes couleurs, un dédale de fleuves, un labyrinthe d'îles; il n'entend que des noms barbares, qui ne lui disent rien, ne lui apprennent rien; bref, l'écolier qui sort des classes sait généralement que l'Amérique est à l'Ouest de l'Europe, et que la Belgique est divisée en neuf provinces; mais quant à la géographie vraie, c'est-à-dire à la subdivision des continents en royaumes, à la situation de ceux-ci, leurs formes de gouvernement, leurs dynasties, leur commerce et leurs monnaies, ne lui en demandez pas un mot: cela n'était pas dans le programme. Eh bien, fussent les doctes professeurs s'en fâcher, ce que leur science et leur routine n'ont pu faire, les modestes timbres-poste l'ont fait, et de plus, ils ont amusé leurs élèves, ce qui n'était jamais arrivé à MM. les professeurs. Quinze jours passés à manier ces brimborions de toutes nuances donnent plus de connaissances qu'on n'en acquière souvent en des années de collège, car, pour le peu qu'on s'en occupe, il faut nécessairement apprendre la position géographique de leurs pays respectifs; l'effigie ou la vignette vous apprend, la plupart du temps, la forme de gouvernement qui les régit, et enfin, et ceci doit surtout fixer l'attention des personnes sérieuses, un collectionneur doit de toute nécessité connaître les diverses monnaies ayant cours dans le monde: Dollars, Livres, Kopecks, Kreuzers, etc., etc., et leur rapport avec le Franc, notre unité de monnaie.

Quant au reproche adressé à cette collectionnomanie d'exciter chez la jeunesse l'amour du gain, il n'est guère plus fondé que le premier. Nous l'avons trouvé formulé entre autre, et d'une façon assez spirituelle du reste, dans une publication parisienne « *le Journal Amusant* » qui a bien voulu consacrer aux timbres deux pages de croquis. Merci au *Journal Amusant*. Cette accusation a été lancée en vue de cette petite bourse aux timbres qui se tient à Paris au Jardin des Tuileries ou au Luxembourg; mais nous croyons qu'elle est imméritée et que l'on s'est beau-

coup exagéré la portée de cette bourse dont les opérations se réduisent, en fin de compte, à un simple commerce d'échanges auquel l'envie du gain est bien étrangère, et dans lequel les négociants en herbe n'apportent que la passion bien innocente du collectionneur.

Après s'être emparés en quelque temps de l'attention de la jeunesse, les timbres ne se sont pas arrêtés en si beau chemin et se sont attiré aussi les regards plus sagaces de l'âge mûr, qui, s'il est moins prompt à s'enflammer, comprend mieux aussi que le jeune âge, et par le secours de sa raison et de son expérience développe, met à profit, fait produire des résultats imprévus à telle fantaisie de la jeunesse, à laquelle celle-ci n'attachait d'abord d'autre importance que celle d'un plaisir passager. Les collections de timbres ont maintenant l'assentiment d'une foule de personnes sérieuses: négociants, savants, magistrats, etc., qui ont été frappés, comme beaucoup, de l'attrait que présente cette foule de vignettes coloriées et blasonnées dont l'intérêt est destiné à s'accroître encore avec le temps, et de l'immense ressource que seront ces collections, pour les historiens et les écrivains qui, dans un siècle ou deux, feront l'histoire de notre temps, au triple point de vue de la politique, de l'industrie et du commerce. Pour bien apprécier les services que, nous n'en doutons pas, elles sont destinées à rendre plus tard comme documents historiques, il faudrait supposer un instant que nous en eussions déjà depuis ces trois derniers siècles, par exemple. Que de renseignements utiles, sur les rapports commerciaux des nations et leur industrie, nous posséderions et qui nous font presque complètement défaut sur les temps antérieurs au nôtre. Mais plus heureux que nos pères, nous avons à notre disposition, pour transmettre à nos descendants l'histoire contemporaine, des moyens qu'ils n'avaient pas: c'est à nous d'en user. Au reste, maintenant la voie est tracée et suivie par des milliers de collectionneurs qui travaillent, beaucoup sans s'en douter, pour la postérité. Aussi ne craignons-nous pas d'avouer que nous sommes heureux d'avoir, dans la limite de nos petits moyens, contribué quelque peu à activer le mouvement de la timbromanie; et que si elle est devenue à la fois un objet d'étude et de commerce si universellement répandu, nous sommes pour quelque chose dans ce résultat. Et qui sait? peut-être

les érudits et les historiens de l'avenir sauront-ils gré à la génération actuelle de leur avoir conservé d'aussi précieuses archives.

MÉMOIRES D'UN TIMBRE-POSTE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Depuis que je suis marqué de la fatale griffe de la poste, j'ai fait bien des courses, j'ai été dans bien des mains, et je ne suis pas encore sûr de finir mes jours en repos.

Aujourd'hui, que je suis tranquille, et avant de m'endormir pour toujours, permettez-moi de raconter mon voyage dans le monde.

Vous connaissez, probablement, chers collectionneurs, l'aimable reine dont je présente l'effigie, et vous savez aussi que l'oblitération ne m'empêche pas de valoir plus que je ne coûtai avant d'avoir servi.

A peine arrivé à Southampton, je fus violemment décollé par un employé de la poste. Oh! que j'aurais désiré voir l'étonnement du réceptionnaire de la lettre sur laquelle j'étais placé, car je m'imagine que c'était un collectionneur! Combien de fois a-t-il dû crier contre les commis d'une administration qui lui rend pourtant bien des services! Mais ne faisons pas digression; j'étais donc en ce moment au pouvoir d'un employé; ne croyez pas que ce fût pour sa collection qu'il commit le rapt; c'était simplement pour faire plaisir à un *timbromane*; il voulut me donner à un enfant (le collectionneur de timbres n'a pas d'âge, vous en voyez qui ont à peine six ans, vous en rencontrez qui ont soixante ans et même davantage); ce bambin avait déjà un de mes compatriotes valant un cent comme moi; il s'empressa de m'envoyer à un de ses correspondants du Havre. Vous ne pouvez vous figurer le plaisir qu'éprouva ce collectionneur en m'apercevant; il ne lut même pas la lettre qu'on lui écrivait; il ne pouvait se lasser de me contempler: « Voyez donc la belle gravure, disait-il à un de ses amis auquel il faisait admirer sa collection; regardez comme les lettres sont bien nettes; comment croire que de pareils chefs-d'œuvre doivent être un jour marqués de noir ou de bleu? » Son ami, qui n'était pas collectionneur, ne partageait guère son enthousiasme; il ne comprenait pas comment on pouvait amasser des petites images plus ou moins salies. Si c'était le portrait des souverains que l'on recherchait, la photographie ne pouvait-elle vous procurer le portrait-

carte de toutes les célébrités contemporaines? Si l'on tenait à la gravure, n'était-il pas plus simple d'en acheter une de grandeur raisonnable? mais il ne disait rien, car il lui aurait fallu entamer une discussion interminable. Après avoir été longtemps examiné, je fus placé dans un album.

Je restai là tranquille, pendant quelque temps; vous vous doutez probablement de ce qui causa mon trouble; mon maître reçut un de mes frères moins oblitéré que moi; immédiatement je fus chassé, et je passai dans les mains d'un collectionneur ignorant.

Il doit bien des grâces aux auteurs de manuels et aux fabricants d'albums, car, sans eux, il n'aurait pas su où me mettre. Classant ses timbres par ordre géographique, il m'aurait parfaitement placé entre les timbre de Grèce et les timbres de l'île du prince Édouard. Dans les albums imprimés, vous lui auriez dit que la Nouvelle-Écosse se trouve près de l'Australie, qu'il l'aurait parfaitement cru. Il ne pouvait trouver aucun goût à collectionner, puisqu'il n'avait aucune notion de géographie; aussi vendit-il bientôt ses timbres et je tombai chez un trafiqueur.

Hélas! que j'éprouvai de traitements cruels avec ce juif; il me faisait aller, venir; il m'envoyait en Suisse, d'où je revenais bientôt parce que l'on trouvait ses prétentions trop élevées; j'allais à Paris, puis à Rouen, à Bruxelles; je revenais toujours. Il était désespéré, il ne pouvait me vendre deux francs et c'était l'objet de ses rêves. Les marchands n'ayant pas voulu de moi à ce prix, il eut recours aux collectionneurs. « J'ai un Nouvelle-Écosse, » disait-il à chaque *timbromane* qu'il rencontrait, et bien vite il m'exposait aux regards du curieux, vantait bien fort ma rareté et terminait toujours l'entretien par ces mots: « Vous n'avez pas ce timbre magnifique, je vous le vends deux francs; ce n'est pas cher. » Souvent le collectionneur n'osant pas trouver tout haut le prix exorbitant, répondait: « Je vous remercie, on m'a promis ce timbre; » ou d'autres plus hardis « Je n'en veux pas » sans donner de raison.

Enfin, il se décide à me donner à un jeune Parisien pour 1 fr. 50 c. Je visitai alors la capitale française; je traversais bien des fois la Seine pour aller du jardin du Luxembourg au jardin des Tuileries et des Tuileries au Luxembourg, lieux où se tient à Paris la bourse des timbres. J'émerveil-

J'ai bien des fois les collectionneurs de cette ville. Chacun me désirait, mais j'appartenais toujours au même propriétaire. Pendant ce temps, la *timbromanie* se répandait partout ; elle allait toujours en augmentant, et, chose étrange, je perdais chaque jour de ma valeur, car, s'il y avait de nouveaux collectionneurs en Europe, il arrivait des timbres d'Amérique ; on faisait de nombreux envois de timbres de la Nouvelle-Écosse, et au lieu de valoir 1 fr. 50 c., c'est à peine si on trouverait maintenant à me vendre 50 centimes.

Je fus remplacé par un timbre neuf et je retournai à mon point de départ, c'est-à-dire au Havre, dans une assez jolie collection, où je suis encore.

Chez le collectionneur du Havre, où je fus d'abord placé, j'étais sur la même page que les élégants timbres du Nouveau-Brunswick, qui ont cela de remarquable, qu'il n'y en a que deux de semblables. Vous pourriez me dire que ceux du Canada le sont au moins autant, puisque les timbres sont de cinq dessins différents ; on pourrait me citer aussi ceux de Naples et ceux de Rome, comme présentant encore plus de variété, cela est vrai, mais chez les Romains comme chez les Napolitains il n'y a que l'arrangement du timbre qui diffère, tandis que, parmi les timbres dont je parle, l'un représente un chemin de fer, un autre, la reine Victoria, un troisième, un bateau à vapeur, le dix-sept cents un jeune enfant en costume d'Écossais. Je sais qu'il y a également les offices particuliers d'Amérique, mais ces timbres sont si nombreux et si variés, que mon maître en a fait une collection à part et je les ai vus très-rarement ; cependant ils en valent la peine, car on les dit très-jolis.

Chez l'ignorant M. Ed. R..., j'entendis une réplique qui le dépeignait tout entier. « Je pense qu'il y a des timbres à Tabago, lui dit un de ses amis. — Qu'est-ce que c'est que ça ? répondit-il vivement, Tabago ! Tabago ! Ne voyez-vous pas qu'on s'est moqué de vous ? Est-ce que vous connaissez un pays qui s'appelle Tabago ? » Il ne lui fut rien répondu : sa réponse n'avait pas besoin de commentaires.

Chez le trafiqueur, j'ai vu commettre bien des bassesses ; c'était un fabricant de faux timbres, et je lui ai souvent vu faire des *Francs* de l'empire français. Voici sa méthode : il prenait des timbres de l'empire français 80 c. carmin foncé et des 1 fr.

de la république ; il coupait la valeur de ces timbres et collait sous l'effigie de l'Empereur la petite bande qu'il avait enlevée au bas du timbre de la république ; de cette manière, il avait un timbre à l'effigie de Napoléon III et ayant comme indication de valeur : 1 franc. Malheureusement pour lui, il n'avait pas remarqué que la valeur du 1 franc de la république est indiquée 1 FR, tandis que celle du 1 franc de l'empire est indiquée 1 F. Voilà ce qui fit découvrir la fraude, car ses un franc de l'empire possédaient 2 R de trop, puisque la valeur est répétée deux fois.

Dans un de mes voyages à Rouen, j'ai observé un préjugé assez bizarre. Quelques collectionneurs ne veulent pas d'un timbre dont la place n'est pas marquée dans l'album de M. Lallier. Il n'ont probablement jamais lu la préface de cet album, et ne comprennent pas à quoi sont destinées les pages blanches réservées à la fin du livre. Ils n'ont pas foi aux nouvelles émissions. Cependant, dans cet album, la place manque au 2 centimes français : ils ne diront pas que ce timbre soit faux, puisqu'ils peuvent l'acheter eux-mêmes à la poste.

Un jeune homme du Havre, qui vient quelquefois voir la collection dans laquelle je suis placé, et qui en possède une très-belle, à ce qu'il dit, car personne ne l'a jamais vue, M. E. C..., a un principe non moins extraordinaire que les collectionneurs de Rouen. Il ne veut dans sa collection aucun timbre européen un peu rare, ni aucun timbre d'outre-mer neuf, parce qu'il prétend que ces timbres sont faux quand ils sont neufs. Cette opinion serait facile à réfuter, mais tant qu'à moi, je me tais, je laisse à d'autres ce soin, et ne désire qu'une chose : ne plus sortir de la collection de

LÉON CHANDELIER.

Hambourg et ses offices particuliers.

Déjà dans un numéro précédent nous avons parlé de l'utilité très-contestable des émissions successives des timbres particuliers de Hambourg ; voici qu'une nouvelle série de ces carrés de papier, parue depuis peu, nous force enfin à dire notre manière de voir à leur égard. L'objet principal, ou plutôt le seul, de la *timbromanie*, n'est pas de rassembler une foule de timbres de toutes nuances pour le seul plaisir de les contempler et les recontempler avec cette sottise

satisfaction qu'éprouvait un monomane connu à Bruxelles il y a peu d'années, lequel passait son temps à tapisser ses appartements de corbeaux et de têtes de chats : son but, disons-nous, et souvent déjà il l'a été dit dans cette feuille, est de fournir des documents, des pièces justificatives, des renseignements presque officiels, aux écrivains de l'avenir sur l'état de l'Europe et du monde à notre époque. Or, nous le demandons, en quoi pourront jamais servir à l'histoire les nombreux chiffons émanés des comptoirs de Hambourg? Qu'importera-t-il à nos arrière-neveux de savoir qu'en l'an de grâce 1863, il y avait à Hambourg des marchands nommés Scheerenbeck, Hamer, etc.? Quand le temps présent sera passé dans le domaine de l'histoire, ces noms, qui il y a trois ans nous étaient inconnus, seront, sans nul doute, profondément oubliés, même à Hambourg. Quelque importantes que puissent être ces maisons au point de vue de leur chiffre d'affaires, nous ne croyons pas que ce soit un titre pour passer à la postérité. — Ne leur en facilitons donc pas les moyens. — L'histoire nous redit encore, il est vrai, les noms de ces commerçants-rois, tels qu'en avait l'Italie au temps des Médicis, tels que l'étaient les Médicis eux-mêmes dans l'origine. Mais ceux-là marchaient d'égal avec les rois d'alors (ils dépasseraient de beaucoup les rois bourgeois d'aujourd'hui), ils élevaient des palais, commandaient des flottes et des armées, créaient des poètes, et pour conserver le souvenir de leur noms ils n'avaient pas besoin de timbres-poste : les premiers artistes de l'Italie et d'Europe se chargeaient de ce soin. Il y a loin de ces princes du négoce aux obscurs et prosaïques marchands d'aujourd'hui. Ceux-ci font petitement leurs affaires, font l'escompte au taux le plus élevé possible, vendent quelques balles de café, agiotent sur les livres, les dollars, les thalers, etc., se mettent quatre pour louer au théâtre une loge des premières, et quant aux beaux-arts, ces Mécènes sont on ne peu plus modestes : au lieu des immortelles toiles de Florence et de Venise, ils ont le portrait-carte photographié à 8 fr. la douzaine : c'est plus ressemblant et c'est moins cher.

Pour revenir à nos timbres, si au moins ils se distinguaient par une exécution soignée; mais ils sont tous de la plus déplorable facture, qui n'a d'égale, comme médiocrité, que la nullité de ceux

des États-Unis d'Amérique; encore ceux-ci ont ils l'insigne avantage d'être infiniment moins nombreux. Sans doute, si ces MM. Scheerenbeck et autres se fussent bornés à émettre un ou deux types strictement nécessaires à leurs postes, transports, etc., il n'y aurait pas eu d'inconvénient à les laisser prendre place dans l'album; mais lorsque leurs émissions périodiques ont déjà couvert à elles seules un espace suffisant pour toutes les colonies anglaises, sans que l'on sache où elles doivent s'arrêter, lorsque, escomptant la naïveté des collectionneurs, la spéculation et même l'exploitation deviennent trop évidentes, nous croyons servir les intérêts de la timbromanie et des amateurs, en conseillant à nos lecteurs et à tous les collectionneurs de s'en tenir, pour ces timbres de haute fantaisie, qui ne seront jamais d'aucune utilité, ni artistique ni historique, à ce qu'ils en peuvent posséder déjà : ce sera, selon nous, le meilleur moyen de mettre fin à l'intempestive fécondité de la maison Scheerenbeck et autres; et certes, de notre part, le conseil est assez désintéressé pour que l'on nous croie de bonne foi.

Quelques observations sur le service des postes en Belgique.

Les plaintes qui se répandent fréquemment sur la disparition des lettres jetées dans les boîtes postales avec les journaux et imprimés de tous genres, nous semblent un motif suffisant pour fixer l'attention de l'administration des postes, qui, suivant toute probabilité, s'empresserait à remédier à ces inconvénients, si un moyen plus efficace lui était proposé. Déjà elle a pensé que deux casiers séparés, placés dans les boîtes aux lettres, seraient un obstacle à la disparition de celles-ci qui se glissent aisément dans les journaux et disparaissent avec eux loin de leur destination, mais ce projet, n'offrant aucune des garanties désirables, n'aura probablement pas son exécution; cependant, le désir de voir calmer les inquiétudes publiques fit rechercher un moyen qui a été soumis, il y a quelque temps déjà, à l'administration des Postes, et nous croyons rendre un véritable service au public en rappelant ce système aussi simple qu'ingénieux et qui consiste à adapter dans l'intérieur des boîtes un sac en cuir à ressort et à fermoir qui, en la fermant, donnerait

ouverture au sac destiné à recevoir la correspondance et qui, par contre, au moment de la levée et lors de l'ouverture de la boîte, se fermerait hermétiquement, le facteur n'ayant qu'à enlever le sac existant et le remplacer par un autre. Ce premier sac remis intact au bureau central y serait ouvert à l'aide d'une clef par le préposé chargé de ce soin; il y aurait de la sorte sécurité complète et économie de temps dans la tournée des facteurs; de plus, la responsabilité de ceux-ci serait totalement à couvert. Tant qu'aux journaux et imprimés, ils pourraient se jeter dans la boîte principale, destinée à cet usage. Nous ignorons quel est l'inventeur de cette innovation heureuse qui offrirait des résultats réunissant tant de garanties pour le service des postes. Pourquoi ne pas s'écarter de l'ornière habituellement suivie par toutes les administrations? Que le directeur qui a les attributions d'un service aussi important fasse preuve du désir qu'il éprouve de satisfaire aux nombreuses réclamations qui proviennent, nous en sommes certain, du vice que présente le système mis en pratique actuellement; que l'on n'attende pas pour adopter une mesure aussi utile, que des pays voisins l'aient mise en pratique; sachons prouver, une fois de plus, que la Belgique est non-seulement la terre de la *Liberté*, mais aussi celle du *Progrès*.

Aux considérations que nous venons d'énumérer, nous pourrions ajouter quelques points accessoires qui feront d'autant mieux ressortir ce que nous avançons.

Lorsqu'une réclamation est adressée à l'administration des Postes, sur ce qu'une lettre n'est pas parvenue à destination, on vous répond: « Jetez vos lettres à la grande boîte. » Pour toute réponse, nous pourrions demander que l'on supprimât les boîtes secondaires, puisqu'elles n'offrent pas de sécurité. Et en se conformant au désir de l'administration, croit-on obtenir toute satisfaction? Non pas; car si des lettres sont encore égarées, elle s'en tirera en vous engageant à les charger; mais vous en offre-t-elle la facilité? Nous ne croyons pas; ainsi, par exemple, pour la France, le prix est supérieur de 50 centimes à la taxe ordinaire, et le double du port est exigé pour l'Italie.

Il nous reste encore, avant de finir, quelques mots à ajouter: l'administration des Postes, ne juge-t-elle pas encore à propos de remplacer le timbre

de 1 centime, vert le jour et se transformant en bleu le soir, de manière à donner lieu à de nombreuses méprises en le confondant avec celui de 20 centimes, inconvénient qui a donné lieu à de fréquentes réclamations, dont tous les journaux de la capitale se sont fait l'écho. Si l'on tient absolument à nous gratifier de cette couleur, que l'on crée un type différent; nous croyons cependant que l'on pourrait nous fournir à un prix aussi avantageux, une couleur autre que celle usitée en ce moment.

De plus, nous demandons un timbre de 5 centimes pour l'affranchissement des journaux, et de 60 et 80 centimes pour la correspondance: ces valeurs sont devenues nécessaires. Outre la facilité pour le commerce, il va de soi qu'il y aurait économie notable pour l'État, et qu'il lui est plus aisé de fournir un seul timbre pour une valeur de 5 centimes que cinq pour le même prix. X.

Les timbres et la direction des postes de France.

Il paraît que l'administration des postes de France a pris au sérieux l'histoire des *ballots* de timbres oblitérés partant pour l'étranger, à l'effet d'y être soumis à un lavage et pouvoir être remis en circulation. Nous avons peine à y croire, mais d'après les avis qui nous viennent de différentes villes de France, le fait est certain, et la défiance et la crainte du trésor se sont déjà manifestées par plus d'une vexation administrative et bureaucratique. Interdire simplement l'exportation des timbres, ce n'est que de la naïveté, car il est mille et une manières d'exporter les timbres en les dissimulant fort bien; voici la vexation: — MM. les employés de l'administration des postes, oubliant la maxime de feu M. de Talleyrand « *et surtout pas de zèle* » ont renchéri sur les ordres de leurs chefs et ont fait main basse sur des *collections entières* renfermant peut-être vingt timbres français contre mille à douze cents timbres de tous pays — enfin, ces messieurs ont fait du zèle. Hâtons-nous d'ajouter que les collections ont été restituées à leurs propriétaires, que des excuses ont été faites à ceux-ci et que le directeur général a fortement blâmé les employés d'avoir si mal interprété ses intentions.

Quant à ce prétendu lavage que l'on ferait subir

aux timbres, nous ne dirons pas qu'il n'existe pas, mais nous affirmons qu'il est de la plus entière inefficacité.

Le timbre lavé et complètement débarrassé de la griffe d'annulation est une chimère. Il n'est pas de collectionneur peut-être qui n'ait tenté l'essai, non pas dans un but illicite, mais simplement pour ajouter à la beauté d'un exemplaire, et jamais l'on n'est parvenu à enlever l'encre qu'au détriment du papier et de la couleur. Les expériences nombreuses auxquelles nous nous sommes livré nous-mêmes, ont toujours été des plus négatives dans leurs résultats, et nous sommes persuadé que tous les chimistes du monde, M. Orfila en tête, y perdraient leur latin et leur science. Au reste, ce que nous disons ici n'est pas neuf; nous ne faisons que revenir, puisque l'occasion s'en présente, sur les observations si justes et si bien dites de M. Desrives (voir page 25). Concluons : le lavage des timbres est une impossibilité.

Alors, si les administrations de tous pays entendaient leurs véritables intérêts, et loin de tracasser ainsi de toutes façons un commerce si nouveau et déjà si important, elles lui donnaient, au contraire, toutes les facilités désirables, elles n'auraient, croyons-nous, qu'à s'en féliciter en voyant leurs recettes s'augmenter de jour en jour. Il y a plus, quand bien même les gouvernements n'auraient pas déjà les bénéfices de la vente des timbres destinés aux collections, ils n'en devraient pas moins favoriser de tout leur pouvoir une nouveauté, une mode, si l'on veut, qui nécessite une correspondance énorme et répond si bien à l'un des grands principes de l'économie politique moderne : la circulation de l'argent.

Un mot pour finir. Qui donc le premier a parlé de *ballots*, à propos des timbres exportés de France? Nous n'en savons rien; mais nous avons tout lieu de croire que c'est un profane par rapport à la timbromanie. Tous les journaux, depuis quelque temps, les jours où il y a disette de nouvelles, où deux télégrammes ne leur apportent pas à la fois la nouvelle de cinq mille Russes battus par deux cents Polonais et réciproquement de deux cents Polonais égorgés par cinq mille Russes, où la politique chôme, où enfin, pas le moindre serpent de mer n'apparaît à l'horizon; ces jours-là, disons-nous, les journaux daignent s'occuper des timbres-poste

et parler des *ballots* susdits, avec cet aplomb qu'ils apportent à traiter indifféremment toutes les questions, depuis les affaires de Pologne jusqu'aux étoiles filantes.

S'est-on quelquefois demandé ce que c'était qu'un ballot? En terme d'emballeur, l'idée la plus commune qu'on se fasse d'un ballot, est celle d'un colis d'une taille déjà respectable, d'un poids idem; un colis tenant le milieu entre un paquet et une balle de coton, en se rapprochant toutefois beaucoup plus de cette dernière. Or, quand on saura que 100,000 timbres occupent la place d'un volume grand in-octavo, on arrive à un chiffre effrayant, impossible pour un seul ballot. Qu'est-ce donc lorsqu'il s'agit de *ballots*? Nous comprenons que le patriotisme français se soit effrayé à l'idée de voir l'Europe transformée en un vaste atelier de faux timbres et ceux-ci inonder la France, comme jadis les faux assignats confectionnés en Angleterre. Bref, peu s'en est fallu qu'on ne vit l'avenir financier de la France compromis. Que de craintes vaines l'on se serait épargnées si l'on avait davantage raisonné la question, et si l'on s'était dit que, en admettant qu'il soit sorti de France des ballots de timbres oblitérés, on n'en a pas encore signalé un seul à l'entrée, et qu'entrassent-ils même en France, ces timbres remis à neuf, il faudrait, comme pour toute marchandise, en chercher un débit, qui serait d'autant plus difficile que l'on ne pourrait hasarder ni publications ni annonces quelconques. D'un autre côté, l'aspect nécessairement fripé de cette foule de timbres détachés, car ils seraient détachés, à moins que le chimiste en question n'ait trouvé le moyen de les réunir de nouveau, leur aspect, disons-nous, éveillerait tout d'abord la défiance et ferait soupçonner leur coupable origine. Mais supposons toutes ces difficultés aplanies, et ces timbres ayant la même fraîcheur que leurs frères, il arrivera de deux choses l'une : ou le public ignorera la falsification, et alors quelle raison aura-t-il de ne pas se fournir à la poste? Ce ne serait pas l'intérêt, car, sous peine de donner l'éveil, on n'oserait les vendre avec un rabais de quelque importance. Ou bien le public connaîtra le faux, mais s'il en garde le secret, il n'ira pas jusqu'à s'en rendre complice, dans la crainte des pénalités rigoureuses auxquelles il serait exposé, et continuera également d'acheter ses timbres à la poste. Et voilà le chi-

miste faux-monnaieur ayant sur les bras quelques millions de timbres-poste.

Telles sont les réflexions que nous avons faites à la lecture des lettres dont nous parlions plus haut. Nous avons démontré que le lavage et la vente des timbres lavés sont tous deux impossibles ; disons en finissant que nous ne croyons pas à l'exportation, sur une si grande échelle, des timbres maculés, et cela pour deux raisons : la première, nous venons de la traiter, et la seconde, c'est qu'aujourd'hui, au moins la moitié des collectionneurs n'admettent dans leurs albums que des timbres neufs, et si répandue que soit la timbromanie, elle est, pensons-nous, loin de compter dans le monde entier cent mille sectateurs ; or, les millions de timbres des *ballots* incriminés surpasseraient de beaucoup la demande et ne tarderaient pas à encombrer le marché. Espérons que ces quelques raisons convaincront l'administration et l'engageront à se relâcher de sa première rigueur. Pour nous, qui plaçons avant tout une question de principe : celle de la liberté de correspondance, nous nous plaçons à croire que M. le directeur général reconnaîtra la justesse de nos observations et saura concilier les devoirs de sa haute position avec les intérêts et les convenances du public.

La grande presse et les timbres-poste.

Dans notre précédent article, nous avons dit un mot des absurdités dans lesquelles tombent les journaux que l'on est convenu d'appeler sérieux, lorsque la stagnation de la politique leur a créé des loisirs, et qu'ils doivent, pour faire leurs trois premières pages, s'occuper d'une spécialité qui leur est étrangère. Justement, nous sommes dans un de ces moments de stagnation d'affaires : la Pologne ne donne plus ; sur les bords du Potomac, les armées des États-Unis semblent se ressentir des rigueurs de la canicule ; au Mexique tout en est rose dit-on ; enfin, s'il n'y avait pas eu le Congrès de Francfort pour fournir aux grands carrés de papier l'occasion de longues tartines sur : l'influence du Congrès sur l'avenir de la Confédération germanique ; l'unité de l'Allemagne, pour faire le pendant à celle de l'Italie, etc., etc., si l'on n'avait pas eu ce congrès, le métier de journaliste serait devenu impossible, et les rédacteurs auraient pu, comme ce théâtre de province, remplacer l'ouverture, c'est-

à-dire les premiers-Paris ou les premiers-Bruxelles, par un dialogue vif et animé. Aussi ne sommes-nous pas étonné le moins du monde que dans ces moments de pénurie on fasse flèche de tout bois, que l'on parle un peu de tout, avec ou sans (plutôt sans) connaissance de cause. Bien que n'ayant pas l'entrée du laboratoire des grands journaux, nous nous imaginons que cela s'y passe à peu près ainsi.

Le rédacteur en chef. Messieurs, nous sommes dans une fâcheuse situation. Depuis plusieurs jours le télégraphe est muet ; or, vous le savez, c'est lui qui nous fournit la matière de nos plus brillants articles ; que faire, hélas ?

Chœur des rédacteurs. Que faire ?

Le rédacteur en chef. Messieurs, il ne faut pas que le calme plat dans lequel l'Europe et le monde ont le malheur de se trouver, momentanément, je l'espère, condamne nos plumes à un repos que repousse leur activité. Les nouveautés manquent, messieurs, je le veux bien, mais il appartient à vos talents d'en créer, et de se frayer des chemins en des contrées encore inexplorées.

Je m'explique.

Le roi de Prusse, Juarez, Mourawieff et les Grecs ayant pris leurs vacances, voici les nouveaux rôles, pardon, les nouveaux emplois que je vous ai destinés :

M. X..., qui a la spécialité des théâtres, écrira de temps en temps une dissertation scientifique. Il pourrait, comme début, choisir pour sujet la constellation d'Orion : des théâtres aux étoiles il n'y a pas loin.

Nota. Il n'est pas forcé de savoir l'astronomie.

M. Y..., chargé de la revue politique, pourra se livrer à des recherches sur l'état de l'industrie et des beaux-arts pendant les premières années qui suivirent le déluge.

M. Z..., dont les articles de fond, aux airs semi-officiels, ont le privilège de provoquer la hausse ou la baisse des fonds publics, s'occupera de cette science qui rend tous les jours de si grands services aux économistes et à tous les savants : la statistique. Il recherchera, par exemple : combien il a été tué de Russes et de Polonais depuis le commencement de la guerre ; le nombre de boulets de canon que se sont échangés les Américains du Nord et les confédérés ; combien d'omnibus arrivent en

un an au Palais-Royal à Paris, et le nombre de voyageurs qui en descendent.

Au reste, le champ de la statistique étant infini, M. Z... trouvera matière à faire une foule de recherches autres que celles que j'indique.

M. XY... dont les articles scientifiques sont si goûtés, gardera sa spécialité.

Je désire seulement qu'il nous donne des renseignements sur le serpent de mer qui fait son apparition tous les ans vers cette époque, et qu'un journal, je crois *l'Indépendance*, prétendait avoir été entrevu, il y a peu de temps, par des marins anglais, dans les environs de l'île de Ténériffe.

L'île de Ténériffe étant à plus d'un jour de voyage de Paris, M. XY... peut se borner à décrire l'intéressant reptile d'après une photographie.

A propos d'histoire naturelle, j'attends aussi des connaissances de M. XY... un résumé succinct sur l'origine et l'époque d'importation en France, de ce palmipède de la famille des *anas*, nommé : *Canard*, si précieux pour l'alimentation publique et les journaux. Il pourrait enrichir son travail de quelques notes sur les causes de la prompte acclimatation de ce volatile dans la Gaule et l'influence qu'ont exercée sur sa rapide multiplication, les chemins de fer, le télégraphe et surtout les journaux.

Enfin M. XX..., qui, jusqu'ici, a rédigé avec autant de honneur que d'esprit les méfaits, sinistres et accidents, les nécrologies, les cancans de la ville, délices des portières, conservera les mêmes attributions. Il aura la rédaction des *faits divers*, c'est-à-dire qu'il causera de tout indistinctement, bien entendu juste autant qu'il le faudra pour remplir l'espace que lui auront laissé MM. les rédacteurs susnommés.

Voilà, supposons-nous, le langage que tiennent les rédacteurs en chef, à cette époque où les ministres et les diplomates sont aux champs.

Peut-être nos lecteurs se diront-ils que jusqu'ici il n'a pas encore été question de timbres-poste : c'est possible, mais patience, nous y arrivons.

Un sieur XX... quelconque, rédacteur des méfaits, sinistres et accidents, au journal *la France* de Paris, se trouvant à court, sans doute, de sa provision quotidienne de vols, assassinats, chiens atteints d'hydrophobie, etc., etc., ne

dédaigna pas de s'occuper des timbres, et voici le résultat de ses doctes observations.

« Voici des détails qui intéressent les collectionneurs de timbres-poste :



» Le timbre-poste le moins cher est le timbre-poste français d'un centime ; le plus cher est celui de la poste aux ponies de la Californie (?) qui coûte 4 dollars (21 fr.) Les plus BEAUX (!) et les MIEUX GRA-

VES (!!) de tous les timbres sont ceux de France, de Grèce, et surtout celui de la Nouvelle-Écosse, qui mérite la palme. Les plus LAIDS sont ceux de Belgique (pauvre M. Wiener ! qui vous imaginiez savoir graver) et les timbres anglais d'un penny. Les timbres les plus grands sont ceux de Sibérie (?) et les plus petits ceux du Mecklembourg-Schwérin (qui portent une tête de bœuf). La collection des timbres reproduisant les traits de la reine Victoria, se compose de quarante modèles différents.

» Les timbres les plus recherchés des amateurs, soit à cause de leur valeur toujours croissante, soit parce qu'on les a changés et qu'on n'en fait plus usage, sont ceux de l'île Bourbon, de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que ceux d'Espagne, de Portugal, de la Guyane anglaise et de la terre de Van Diemen. Les timbres des îles Sandwich, de Nicaragua, des Philippines et des anciens duchés d'Italie sont aussi d'une extrême rareté.

» Enfin, nous engageons les amateurs qui voudraient faire un beau placement, à se hâter de spéculer sur les timbres des États pontificaux dont Sa Sainteté vient d'ordonner le changement de modèle. »

« Le timbre-poste le moins cher est le timbre français d'un centime. » Vous ne connaissez sans doute pas, monsieur, les timbres de 1 centime de Belgique, de Luxembourg, d'Italie et de Toscane ; encore moins le 1 *lepton* de Grèce, qui vaut 0,009.

Qu'entendez-vous donc, monsieur, pas la poste aux *Ponies* ? Peut-être avez-vous oui parler d'une maison « *Weels-Fargo* » dont les courriers sont montés sur des *ponies* et non des ponies ; seulement cette maison se trouve à New-York et non en Californie ; mais c'est là un détail de peu d'importance.

Nous pensions connaître tous les pays où les timbres-poste sont en usage, nous étions dans une

profonde erreur. M. XX... vient nous révéler l'existence de timbres vers le cercle Polaire, dans le pays situé entre le Kamtchatka et la Russie d'Europe, la Sibérie, en un mot, connue seulement, jusqu'ici, par ses neiges, ses renards bleus et les animaux antédiluviens que recèlent ses entrailles.

Nous aimons à croire qu'un prochain courrier que nous attendons de Tobolsk, nous apportera ces timbres hyperboréens : nous en ferons part à nos lecteurs.

D'ici là, il nous serait agréable que le rédacteur de *la France*, si parfaitement renseigné sur toutes choses, voulût bien nous donner la description de ce type encore peu connu.

Enfin, pour terminer la série de ses simples bévues, il dit que la collection des timbres reproduisant les traits de la reine Victoria est de 40 modèles différents, tandis que nous en possédons près de cent vingt-cinq (125).

Nous avons rectifié les assertions erronées contenues dans l'article de *la France* ; cela nous était facile comme à tout le monde, car, lors bien même que nous ne serions pas initié dans la partie, cent albums, catalogues et manuels sont là qui donnent les détails les plus précis sur les timbres, leurs valeurs, formes et nuances ; et si l'auteur des « *détails qui intéressent les collectionneurs* » s'était donné la peine d'ouvrir une seule de ces publications, il aurait pu, à peu de frais, se donner un vernis de compétence dans la matière, et ne sachant dire du neuf, il aurait dit au moins du vrai.

Mais il est d'autres de ses allégations que nous tenons plus encore à réfuter. Celles qui traitent, non pas une question technique, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la timbromanie, mais le mérite artistique des timbres de Belgique et de France.

Certes, il est permis de n'avoir pas une connaissance parfaite et approfondie des timbres, ainsi que les marchands ou les collectionneurs ; c'est là une question de mémoire et surtout de pratique ; mais ce qui est moins permis, ou plutôt ce qui est moins pardonnable à celui qui étale son opinion dans un grand journal, c'est d'émettre sur le mérite et la beauté des timbres un jugement aussi léger, aussi partial que celui prononcé plus haut sur les timbres belges et français.

La susceptibilité nationale ne permettait pas que les timbres de France ne fussent pas les plus beaux,

et pendant que l'écrivain en question en était à adjuger la palme de la gravure à son pays, il aurait pu, ce nous semble, revendiquer également pour lui, celle des nuances des timbres et même de la qualité du papier ; comme le dit le poète :

Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre.

L'amour du pays est une belle chose, c'est un noble sentiment qui produit les grands hommes, les grandes actions, et celui-là serait bien à plaindre qui, fût-il Caffre, Hottentot ou Samoyède, ne l'éprouverait pas. Mais autre chose est d'aimer sa patrie d'une manière désintéressée, c'est-à-dire pour elle-même, parce qu'on en a reçu la vie ; de l'aimer, en lui consacrant, comme à sa famille, ses talents et au besoin son bras ; de l'aimer aussi comme un père aime ses enfants, un jardinier ses fleurs, c'est-à-dire en ne craignant pas de reconnaître ses défauts, ses travers, ses plantes parasites, afin de la débarrasser des unes et des autres ; autre chose, disons-nous, est de l'aimer ainsi, ou d'être dans cette perpétuelle et sottise extase du terroir natal, qui fait que le dernier esclave du dernier des mandarins chinois se considère comme infiniment supérieur aux Européens, et appelle dédaigneusement ceux-ci : « des barbares. »

Tous les peuples sont malheureusement un peu enclins à s'octroyer une supériorité sur leurs voisins, mais, tout en rendant justice à certaines qualités que possèdent les Français, de tous les étrangers que nous ayons l'avantage de voir en Belgique, ce sont assurément eux qui nous paraissent les plus atteints de cette maladie. Et comme corollaire de ce patriotisme outré, c'est surtout sur les Belges que nos voisins du sud se plaisent à exercer leur esprit de critique. Nous ne leur en voulons pas pour cela, nous sommes faits à leur humeur railleuse ; nous nous bornerons pour cette fois à discuter l'appréciation de nos timbres par le journal *la France*.

Dans le premier numéro de notre feuille, celui de février, nous disions, à propos du timbre français : « La France a des timbres d'une simplicité qui n'est pas dépourvue d'élégance... » Encore aujourd'hui, après les avoir scrupuleusement examinés, nous ne pourrions formuler notre opinion différemment. Le timbre français a pour lui la simplicité : c'est une qualité, certainement, mais on convien-

dra que c'est une qualité négative. Il a aussi pour lui la correction du dessin, mais c'est du dessin académique, froid et grec comme le filet qui l'entoure. Du reste, inutile de chercher dans cette effigie de l'empereur Napoléon une expression quelconque : les lignes principales n'y sont que crayonnées : c'est moins un portrait qu'une silhouette.

Les timbres grecs, qu'il faut considérer comme français, puisqu'ils sont également dessinés par M. Barre, ont avec le timbre français un air de famille qui se voit tout d'abord. Mêmes froideur et correction de dessin, même absence d'originalité. Au reste, ici l'expression était inutile ; quelle expression donner à une banale tête de mercure, qui ornerait avec autant et plus de succès la première étiquette venue ?



Si après avoir apprécié, sans prévention ni parti pris aucuns, les deux types que la France appelle complaisamment « les plus beaux timbres du monde » nous reportons nos regards sur « les plus laids » qui ne sont ni ceux de Moldavie, ni ceux de la Nouvelle-Calédonie (colonie française soit dit en passant) comme les collectionneurs seraient tentés de le croire, mais bien ceux de Belgique ; que pour la centième fois nous y admirons cette finesse de gravure, qui rend jusqu'au plus imperceptible détail, jusqu'au moindre reflet ; cette effigie, qui n'est plus une silhouette, mais un portrait, mais le Roi lui-même, avec sa physionomie austère et son front intelligent entre tous, pour toute réponse au journal *la France* nous ne formons qu'un seul vœu : c'est celui de voir les timbres de nos voisins reproduire avant peu aussi admirablement, les traits du souverain français.

Après ce que nous avons dit plus haut de l'amour-propre national exagéré, nous ne craignons pas que l'on nous accuse de partialité en faveur de notre pays, représenté par ses timbres. Comme il y a six mois, nous les trouvons, et d'autres avec nous, les plus beaux du monde après ceux de l'Angleterre, qui compte parmi les siens de véritables chefs-d'œuvre. Fussent-ils des îles Sandwich nous ne penserions pas différemment ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, par une malencontreuse innovation, l'administration venait à remplacer le type en usage, par un autre

d'un mérite moindre, nous placerions notre amour-propre national à blâmer son mauvais goût et nous ne nous croirions pas le moins du monde tenu d'admirer les carrés de papier officiels, sous prétexte qu'ils seraient de fabrication nationale et qu'ils porteraient l'effigie du chef de l'État.

Mesures d'hygiène recommandées aux collectionneurs.

Nous trouvons dans le journal *la Science pour tous*, un article auquel nous nous rallions de tous points. Bien des fois nous avons été témoin de la légèreté dont font preuve certains jeunes collectionneurs en collant leurs timbres sur leur album. Nous les engageons à lire les conseils suivants, dictés par la plus stricte prudence, et, surtout, à les mettre en pratique :

« Parmi les distractions à la mode, il en est peu d'aussi répandues depuis quelque temps que celle de collectionner les timbres-poste.

» Tout le monde s'en occupe, bon gré, mal gré, les uns avec passion, les autres pour être agréables à leurs proches ou à leurs amis en leur procurant quelques timbres nouveaux destinés à enrichir une collection.

» Il s'est créé une bourse, des journaux, des livres, des albums ne s'occupant exclusivement que des timbres-poste. Les théâtres, dans leurs revues de l'année, en ont fait mention, et il y a quelques jours, *Sam*, le spirituel chroniqueur du journal *la Patrie*, donnait un article des plus intéressants à ce sujet, en démontrant, pièce à l'appui, que c'était à la France qu'appartient la priorité de l'invention des timbres-poste.

» Combien d'inventions utiles écloses dans notre pays et dont l'application ne s'est faite avec succès qu'après retour d'Albion !...

» Mais ne nous éloignons pas de notre sujet ; nous n'avons ni à faire l'éloge de l'idée de collectionner des timbres-poste, ni à la critiquer ; ce que nous voulons, en publiant cet article, c'est signaler un danger qui existe et dont bien peu de collectionneurs se doutent. En effet, on voit journellement des personnes qui s'occupent de ce passe-temps, porter à leur bouche, pour les imprégner de salive, les timbres dont le revers est doublé du papier de l'enveloppe, afin de l'isoler de celle-ci.

» En agissant ainsi, on fait une chose qui n'est ni propre ni saine, et peut devenir la cause de maladies graves, telles que : *chancres, ulcères*, et même, peut être, occasionner la mort!

» Dernièrement la presse médicale ne signalait-elle pas le cas d'empoisonnement d'un individu, qui, compulsant une liasse de billets de banque, sortant des mains d'une malade atteinte de la variole, porta à plusieurs reprises ses doigts à la bouche?

» Boiriez-vous dans un vase qui aurait servi à un homme atteint de la syphilis? Non!

» Pourquoi donc portez vous à vos lèvres, avec tant d'indifférence, un carré de papier qui a été imprégné de salive d'un être inconnu dont la bouche peut être un foyer pestilentiel?

» On ne saurait donc trop recommander aux jeunes gens, amateurs de timbres-poste, d'éviter avec pré-

caution d'agir ainsi; du reste, un timbre mis à tremper, pendant quelques minutes, dans l'eau pure, a tout à gagner à ce lavage; le papier de l'enveloppe qui y adhère tombe de lui même, et on ne s'expose pas à le déchirer. Après l'avoir agité dans cette eau pure, pour bien le nettoyer, on le sèche entre deux feuilles de papier joseph ou buvard, et le timbre se trouve dans des conditions qui doivent satisfaire l'exigence du collectionneur, sans l'avoir exposé à être atteint de maladies transmises par le premier contact d'une bouche malade. »

MONSIEUR WILLIAM MULREADY.

Tout le monde connaît la belle enveloppe-timbre-poste d'Angleterre, dite de *Mulready*, mais ce que tout le monde ne sait pas (au moins sur le conti-



POSTAGE TWO PENCE.

ment), c'est que son auteur est, ou plutôt était (M. Mulready est mort, il y a peu de temps) un peintre distingué et des plus aimés d'Angleterre. Nos lecteurs nous sauront donc gré, pensons-nous, de leur donner sur cet artiste les quelques détails sui-

vants, extraits en partie, du *Stamp Collector's Magazine*, de Londres :

« Au mois d'août dernier, est mort à Londres un des artistes les plus anciens et les mieux connus de l'Angleterre. En 1840, lors de la création des enve-

lottes à timbres d'affranchissement, il fut chargé du dessin de la vignette représentant l'Angleterre appelant à elle le commerce du monde : ce motif nous engage à lui consacrer quelques lignes.

» William Mulready naquit à Eunis (Irlande) en 1786. A l'âge de 14 ans il fut admis à l'Académie royale de peinture, et dès lors se concilia l'amitié et les conseils du sculpteur Banks, auquel il garda toujours la plus entière reconnaissance. Il débuta par plusieurs œuvres qui affectaient un style prétentieux et des dimensions exagérées ; elles furent suivies plus tard par des toiles plus simples qui obtinrent le plus franc succès. Artiste consciencieux et travailleur infatigable, il se perfectionnait dans ses études en copiant les tableaux des grands maîtres hollandais et tout particulièrement de Jean Steen. Rien n'égalait son dévouement au progrès de l'art en Angleterre : plusieurs générations d'élèves reçurent de lui des conseils et de l'encouragement, et jusqu'à la veille de sa mort, il se dévoua en aidant avec une bonté inépuisable ceux qui s'adressaient à son expérience. Il étudia toujours la nature, trouvant qu'elle seule pouvait apprendre ; et fort de ce principe, il ne voulut jamais visiter les grandes collections de tableaux que possède l'Europe.

» Son dessin était des plus corrects et rien ne pouvait dépasser son attention aux moindres détails : ainsi, il reproduisait avec une précision extraordinaire les détails du feuillage, il disséquait les fleurs avec le soin d'un anatomiste, afin de se rendre compte de ce qu'il voulait reproduire ; il dessinait avec une noble largeur et rendait les subtilités de chaque courbe ou le raccourci de chaque feuille d'une manière merveilleuse. Le résultat de ce système, fut que les différents tableaux qui se succédaient, témoignaient du progrès accompli dans l'exécution. Ses premiers essais furent : « *Ulysse et Polyphème, le Prophète désobéissant, etc.*, » mais les tableaux qui établirent sa renommée furent : « *La Boutique d'un charpentier, la Sablonnière, l'Auberge de la route, le Combat interrompu, le Loup et l'Agneau, le Messager insouciant, le Choix d'une robe de Noce, etc.*, etc. » Plusieurs de ces sujets furent très-remarqués à Paris, à l'Exposition universelle de 1855.

» Il est à peine nécessaire d'énumérer les qualités des tableaux de Mulready : aimant la vie domestique

comme sujet d'art tout autant que Wilkie, il dépassa de beaucoup cet artiste dans le ton, le coloris, le dessin et l'expression : on pourrait l'appeler le *Raphaël des peintres de genre*. Personne plus que lui ne fut estimé par les jeunes artistes, aimé par ses confrères. Enfin, il fut non-seulement grand peintre, mais il excellait encore à *boxer et nager* (sic). C'était un homme de force et de courage. Que la paix soit avec lui ! »

Le Correo oficial d'Espagne.

Chacun connaît ce timbre, mais jusqu'ici on n'était pas parfaitement renseigné sur sa destination. Voici quelques détails, que nous tenons de source on ne peut plus certaine, qui nous donnent enfin le mot cherché si longtemps :

« Les autorités et les fonctionnaires à qui est accordé le droit d'affranchir leurs correspondances publiques emploient pour cet objet les timbres spéciaux qui leur sont indiqués.

» Ils remettent cette correspondance entre les mains des employés qui doivent l'expédier, en y joignant deux mêmes récépissés contenant le nombre de feuilles remises et indiquant les timbres qui y sont apposés.

» Le fonctionnaire qui jouit de ce droit, en écrivant à un autre qui n'a pas ce privilège, doit expédier sa lettre sans affranchissement officiel, mais le dernier en la recevant doit payer en timbres officiels.

» Les lettres que ces fonctionnaires adressent à des corporations municipales, doivent être affranchies si elles dépassent le poids d'une demi-once (onza). Au-dessous de ce poids on ne les affranchit pas, mais la municipalité payera pour chaque lettre un timbre de 4 cuartos. »

Voilà un extrait de rédaction administrative espagnole. Nous trouvons que les dispositions de ce règlement ne sont rien moins que claires. Chez nous aussi certains fonctionnaires publics jouissent, en cette qualité, de la franchise de port pour leur correspondance officielle, mais nous ne comprenons rien à ces fonctionnaires payant en timbres officiels et ces municipalités payant en timbre de 4 cuartos « etc. » Quoi qu'il en soit, comme ce qui nous importe le plus ce sont les timbres eux-mêmes, nous allons y revenir.

Le correo oficial existe en 4 nuances correspondant à des poids différents.

1/2 onza (once), orange; 1 onza, rose; 4 onzas, vert; 1 libra (livre), bleu pensée. Il y en a au millésime de 1854; ceux-ci sont rectangulaires. Les autres, qui sont ovales, sont de 1855, mais ils ne portent pas de millésime.

Le 1/2 onza de ces derniers est actuellement jaune paille au lieu d'être orange, ainsi qu'il était primitivement.

Les deux modèles sont aux armoiries royales, entourées du collier de la toison d'or.

Dans la langue du blason, ces armoiries se lisent ainsi : écartelé au 1 et 4 de gueules, au château sommé de trois tours d'or, ouvert d'azur qui est de Castille; au 2 et 3 d'argent, au lion de gueules couronné et lampassé d'or qui est de Léon; enté en pointe d'or à la grenade de gueule tigée et feuillée de sinople qui est de Grenade; sur le tout, d'azur à trois fleurs de lys d'or qui est de France.

Les timbres-poste américains.

Comme on a souvent demandé l'explication de la quantité de timbres-poste locaux émis dans les États-Unis, je prends la liberté de contribuer, par quelques données, à l'éclaircissement du sujet en question, tout en constatant que l'explication complète ne s'en trouve que dans une revue particulière des lois postales promulguées par le Congrès des États-Unis, et dans une étude approfondie des différents changements entrés par ces actes légaux dans le mode de distribution des lettres et dans le taux du port des lettres.

Avant l'acte du 3 mars 1845, le prix de transport pour les lettres n'était pas réglé sur le poids. Il variait pour une lettre, se composant d'une simple feuille de papier à lettre, selon la distance à laquelle elle devait être transportée. Les taxes, qui étaient excessives, et les distances, variables à l'infini, causaient des embarras sans fin. Le simple port pour une distance quelconque entre cent et trois cents milles était de 12 1/2 « cents » (0,675). Ceci fut le prix réclamé, par exemple, entre Boston et New-York et Philadelphie. L'agitation en faveur du système de « Penny Postage » en Angleterre et l'adoption finale qu'on en fit, excitèrent un intérêt et un mouvement correspondants dans les États-Unis en

faveur de la réduction des taux de port, comme exorbitants en comparaison de ceux de la Grande-Bretagne.

Ainsi que dans toutes les réformes politiques, il fallut du temps pour développer le sentiment public et attirer l'attention du Congrès vers cet important objet; mais enfin la taxe du gouvernement, pour le transport des lettres, fut considérée tellement onéreuse, qu'en automne 1844, des sociétés particulières entreprirent de transporter des lettres à leurs propres frais, à des distances et sur des parcours où elles entrevoyaient encore la possibilité de gain en réduisant le transport assez considérablement. Quoique ces tentatives de frustrer les revenus de la poste fussent en contravention directe avec les lois établies, le sentiment populaire, pénétré de l'idée d'obtenir un meilleur service à moins de frais, ferma les yeux sur les infractions à la loi; et bien que ces violations se fissent relativement à découvert, l'on n'atteignit, ou, au moins, l'on ne punit jamais les coupables. Ainsi, entre les cités de Boston, New-York et Philadelphie, une maison de commerce de Boston, du nom de Hale et C^e faisait partir régulièrement chaque jour dans chacune des directions indiquées, un messenger spécial, qui suivait la voie régulière du chemin de fer et emportait dans un sac de voyage une poste de lettres, pour la collection de laquelle il s'adressait, avant son départ, aux comptoirs des principaux négociants de la ville. Entre Boston et New-York, on employait les deux timbres octogones, représentant une quantité de lettres éparpillées, avec le nom de « Hale et Co. » Entre Philadelphie et New-York, on employait un autre timbre, le premier émis, par la même firme de Boston. Il portait les mots : « American Mail Co », avec vignette (l'aigle à droite) et l'inscription, « 20 for 1 dollar » — ce qui était le prix de ces timbres, c'est-à-dire « 4 cents », vente en gros, ou « 5 cents » pour un seul timbre. Plus tard, une autre maison commença à expédier les lettres entre Boston et New-York, ce qui donna lieu à l'émission d'un autre timbre, celui de « W. Wyman, 8 court St. et 3 Wall St. » avec vignette (un train de wagons de chemin de fer) avec l'inscription « 20 stamps for a dollar. » Entre Albany et New-York, « Brainard et Co., 58 Wall St. » entreprirent également ce service postal privé et énièrent de même des timbres, « 20 for 1 dollar. » — Les efforts couronnés

de succès de ces expéditeurs privés, influèrent bientôt sur les revenus de la poste, et, en conséquence naturelle, l'administration de l'office de la poste fut sommée de proposer le remède que l'opinion publique demandait si impérieusement. Par l'acte du 3 mars 1845 (auquel nous avons déjà fait allusion), le Congrès abolit d'un coup les taux précédents, si élevés, ainsi que l'ennuyeuse échelle des distances; et, en même temps qu'il y substitua le régime du poids, il réduisit le port d'une simple lettre à « 5 cents » (0,27 c.) pour toute distance au-dessous de 3,000 milles, et « 10 cents » (0,54 c.) pour toute distance au-dessus. Par décret du même acte, les « drop-letters » (ce qui veut dire les lettres à distribuer dans la même ville où elles ont été mises à la poste) furent soumises à un taux de « 2 cents, » payables d'avance ou non.

Il ne faut pas oublier qu'en outre des taux mentionnés ci-dessus, les porteurs de lettres à domicile (c'est-à-dire les facteurs) furent en droit de réclamer à leur profit pour chaque lettre de toute espèce remise à domicile, une rétribution de « 2 cents » (0,10 c.), cette surtaxe forma la seule rémunération des facteurs qui, ne se croyant pas suffisamment payés, se refusèrent à plus de deux distributions par jour, l'une le matin, et l'autre l'après-midi. On notera surtout que par cet arrangement, le taux d'une « drop-letter, » transportée à quelques pas de distance et remise à domicile, montait à « 4 cents » (2 cents pour le compte du gouvernement et 2 cents pour la rétribution du facteur) ou « 1 cent » seulement de moins que la somme exigée pour transporter la même lettre presque à 3,000 milles de distance.

C'est à cette disproportion dans le prix et au manque de distributions fréquentes dans les grandes cités et villes, qu'on doit attribuer la création des nombreuses sociétés postales privées. Dans toutes les villes principales, ces sociétés établirent le système des boîtes à lettres, d'où les lettres furent recueillies et distribuées 5 à 6 fois par jour, à la moitié, et même au quart du prix fixé par le gouvernement. La plupart des timbres employés par ces compagnies postales privées portent partout la désignation de 1 cent ou 2 cents; soit que la concurrence des compagnies nouvelles, qui peu à peu se multiplièrent, ait amené une réduction de 2 cents à 1 cent; soit en raison de l'importance des villes

et des courses plus ou moins longues imposées aux facteurs.

Parmi les premiers pionniers de cette réforme postale, se trouve M. D.-O. Blood, de Philadelphie, qui déjà en 1843 (avant Hale et Co de Boston), avait commencé la distribution des lettres de la ville, et organisé un système complet de boîtes à lettres et de courses pour la cité de Philadelphie. Le premier timbre qu'il employa — lequel peut être considéré comme le premier timbre adhésif américain — était le timbre caractéristique représentant un facteur portant un sac à lettres et marchant par-dessus des bâtiments. (Le bâtiment du milieu, représenté sur ce timbre, est la Bourse de Philadelphie.)



Ce ne fut qu'en 1847, que le Congrès américain décida d'introduire des timbres-poste. La section 11 de l'acte du 3 mars 1847, arrête ce qui suit :

« Sect. 11. Que pour faciliter le transport de lettres par la poste, le directeur général des postes serait autorisé à émettre des timbres-poste qui, appliqués sur une lettre ou un paquet quelconque, serviraient comme témoignage du paiement de la taxe imposée à cette lettre. »

Une modification importante fut introduite dans l'acte du 3 mars 1851. Tout en laissant au gré du public de payer les lettres avant ou après leur distribution, la nouvelle loi réduisit le taux des lettres au-dessous de 3,000 milles à « 3 cents » payables d'avance, tandis que payé après la distribution, l'ancien taux de « 5 cents » fut réclaté. Dans les États du Sud, la plus petite monnaie alors en circulation était une « demi-dime » en argent, de la valeur de « 5 cents. » Se pliant au goût délicat de la chevalerie du Sud, dont les doigts élégants se refusaient avec horreur à toucher des « coppers » (sobriquet qu'on appliquait aux cents en cuivre), le gouvernement fit battre expressément une nouvelle monnaie de la valeur de 3 cents, se composant de trois quarts d'argent et d'un quart de cuivre, conformément à l'acte cité plus haut.

Le succès non interrompu des postes privées, nécessita, vers cette époque, l'insertion dans cette même loi de 1851, d'un nouvel article, autorisant le

directeur général des postes à établir des « routes postales » dans les cités et villes, à réduire le port total des « drop-letters » lettres pour la ville (les frais de distribution compris) à 2 cents, et à se procurer les moyens de recueillir et de transporter au bureau général de la poste les lettres destinées à l'expédition dans d'autres villes : les porteurs privés s'étant jusque-là seuls chargés de ce soin. Cela explique pourquoi une grande quantité des timbres locaux portaient des inscriptions comme les suivantes : « *To the Mail, one cent* ; » « *Post Office Despatch* ; » « *Government City Despatch*, » (c'est-à-dire à la poste un cent ; « dépêche de l'office postal ; » « dépêche du gouvernement pour la cité), ainsi que celui émis par le département de l'office de la poste, timbre bleu ovale, avec un aigle prenant son vol, l'inscription, « *U. S. P. O. despatch. prepaid one cent* » (c'est-à-dire dépêche de l'office postal des États-Unis, payé d'avance, un cent).

Les employés de la poste furent lents à se conformer aux intentions et aux volontés de cette loi. Quoique le prix des lettres pour la ville fût réduit à 2 cents, les distributions rapides et fréquentes, auxquelles les sociétés privées avaient habitué le public, ne furent pas encore établies par le département de la poste, les facteurs du gouvernement refusant de faire plus que les deux distributions traditionnelles journalières, à moins qu'on ne leur assurât un salaire rémunérateur, qui ne dépendît pas du nombre plus ou moins considérable des lettres qu'ils distribueraient.

Par l'acte du 31 août 1852, l'émission des « enveloppes timbrées » fut autorisée pour la première fois.

Par l'acte du 15 juin 1860, une nouvelle réduction fut faite sur le prix de distribution des lettres : le taux prélevable par le facteur sur toute lettre venant du dehors ou de la ville même ne fut plus que de un cent. On fit aussi une loi spéciale pour dédommager les facteurs de la poste des pertes qu'ils feraient par suite de cette réduction du port, en leur allouant un salaire fixe. Mais rien n'avait été mentionné dans cet acte par rapport à la contrainte du paiement obligatoire, *par avance*, d'un cent pour frais de distribution. En effet, cette question resta non résolue jusqu'à l'année présente. Par l'acte du 3 mars 1863, elle fut définitivement arrêtée. Cet acte pourvoit aussi à de fréquentes distributions

(qui peuvent se faire aisément depuis que les facteurs ont un salaire fixe), il contraignit au paiement obligatoire *par avance* de toutes les lettres en ville, dont le taux est fixé à 2 cents (un pas en arrière, soit dit en passant), et abolit tous les frais de facteur pour les lettres venant du dehors. Ce système est au moins logique et ne peut manquer d'un succès complet. La loi fut mise en vigueur le 1^{er} juillet dernier, ce qui explique l'introduction du nouveau timbre adhésif de 2 cents et l'enveloppe de même valeur, tous les deux à l'effigie du président Andrew Jackson.

La question du droit des porteurs privés, de transporter des lettres dans les limites municipales des cités, fut réglée d'autorité par le tribunal fédéral de l'Eastern, district de Pensylvanie, dans un procès célèbre intenté en 1861, par le gouvernement à Kockersperger et C^e, successeurs de D.-O. Blood et C^e de Philadelphie. Le tribunal décida que, par les termes de l'acte postal du 3 mars 1851, les rues des cités et des villes avaient été transformées en « routes postales » et que le gouvernement seul avait le droit d'y faire transporter les lettres. Cette décision, qui obtint l'approbation publique et rendit, quoique un peu tardivement, le zèle aux employés de la poste, fut le coup mortel porté aux sociétés privées. Bien que le gouvernement n'intentât pas de procès à toutes, l'arrêt mentionné ci-dessus servit d'avertissement préalable, de sorte que de nos jours des postes privées et des timbres locaux sont considérés comme choses du passé.

JAMES LESLEY,

Vice-consul des États-Unis, à Nice.

Détails historiques sur la maison de Tour et Taxis

ET SUR LA POSTE DE CE NOM.

La maison de Tour et Taxis (en allemand *Thurn und Taxis* ; en italien *della Torre e Tassis*) était indépendante avant la dissolution de l'empire d'Allemagne. On regarde comme son plus ancien ancêtre connu, Martin 1^{er}, della Torre, seigneur de Valsassina, qui accompagna Conrad 1^{er} à la croisade et mourut prisonnier des Sarrasins en 1147. Depuis 1209, huit della Torre, l'un après l'autre, furent seigneurs de Milan, jusqu'à Guido le Riche

qui périt dans une querelle avec la famille Visconti. Martino della Torre était un des chefs propriétaires de Milan et fut nommé *Anziano* ou père, ou ancien du peuple. Telle était sa puissance, qu'il s'empara des biens de l'archevêché et qu'il défendit à l'archevêque élu de paraître à Milan ; ce qui lui valut d'être excommunié par le pape. Ses successeurs jouirent encore de la faveur populaire pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on les soupçonna d'aspirer au pouvoir souverain. Ottoni Visconti, l'archevêque, saisit cette occasion pour frapper un grand coup. Un combat eut lieu, dans lequel les della Torre et leurs partisans furent entièrement défaits, et l'archevêque fit son entrée à Milan comme seigneur perpétuel.

Un des fils de Guido le Riche, Lamoral 1^{er}, s'établit sur le territoire de Bergame et prit, de la montagne de Tassa, une de ses possessions, le nom del Tasso et ensuite de Tassis. Son arrière-petit-fils hérita des possessions de ses ancêtres, réunit leurs titres et fut connu sous le nom de Roger 1^{er} de Tour et Taxis. Créé chevalier par l'empereur Frédéric III en 1450, ce prince jeta les bases de la renommée et de la fortune de sa maison par l'établissement d'une poste dans le Tyrol. L'empereur Léopold 1^{er} accorda au comte Eugen Franz de Tour et Taxis le titre de prince de l'Empire et son petit-fils obtint plus tard, comme fief, la charge de maître des postes héréditaire. En 1785, le prince Carl Anselm acheta les seigneuries indépendantes de Friedberg, Scheer, Bassen, etc., érigées en 1786 en comté.

La première poste allemande que l'on ait connue est celle établie vers la fin du xv^e siècle dans le Tyrol, par Roger 1^{er} cité plus haut. Sur la demande de l'empereur Maximilien 1^{er}, le fils de Roger établit en 1516 une poste de Bruxelles à Vienne. En 1522, par suite de la guerre avec les Turcs, un autre service postal fut organisé entre Nuremberg et Vienne ; ce service cessa avec la paix. Peu après, Charles-Quint ordonna à Léonhard comte de Tour et Taxis d'établir une poste permanente qui allât des Pays-Bas en Italie par Trèves, Spire, le Wurtemberg, Ausgbourg et le Tyrol. En 1543, il nomma ledit comte Ober postmeister de l'empire allemand.

Vers la fin du xv^e siècle, la poste de Tour et Taxis, ébranlée par les troubles des Pays-Bas et

par le mauvais état des finances, tomba en désuétude, mais elle se releva sous la faveur de l'empereur Rodolphe II. Toutefois, le Palatinat, le Wurtemberg, la Saxe, Brandebourg-Mecklembourg et d'autres États, autrefois desservis par la Tour et Taxis, avaient profité de ces circonstances pour établir des postes chez eux et refusèrent de reconnaître la valeur des prétentions de l'ancien office. Peu après Lamoral comte de Tour et Taxis fut élevé au rang de baron de l'empire et reçut en fief la poste impériale, pour lui, ses héritiers mâles et plus tard pour ses héritiers féminins.

La révolution française et les guerres qu'elle suscita, plus tard l'empire français qui engloba la majeure partie des contrées soumises au régime postal de Tour et Taxis, vinrent mettre à néant, pour un temps, le privilège de cette famille. La chute de l'empire ne lui en rendit qu'une faible partie : plusieurs États se soustrairaient pour toujours à son monopole, d'autres le lui rachetèrent. C'est ainsi que l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Hanovre, la Saxe, Bade, Oldenbourg et le Luxembourg ont maintenant leurs administrations propres.

En Belgique (1) et en Hollande, qui formaient le cercle de Bourgogne ou le dixième cercle de l'empire, le prince de Tour et Taxis se remit un instant en possession des postes en 1814, sous le gouvernement provisoire qui remplaça les autorités françaises (il en avait été dépossédé en 1794) ; mais plus tard le prince souverain, depuis roi Guillaume 1^{er}, se refusa à reconnaître la légalité de cette restauration postale et les deux pays eurent leur administration nationale.

Comme dédommagement de la perte des postes dans les Pays-Bas autrichiens et sur la rive gauche du Rhin, la famille de Tour et Taxis reçut en 1803 d'autres seigneuries. En 1819 elle obtint de la Prusse trois domaines dans la province de Posen, lesquels avec les possessions de la même famille en Wurtemberg, Bavière et Bohême, avaient près de 34 1/2 lieues carrées, renfermaient environ 100,000 habitants et valaient à peu près 800,000 florins de revenu.

(1) Avant l'institution des postes dont nous nous occupons, il n'y avait aux Pays-Bas et en Allemagne que des postes fort irrégulières, nommées « Postes des Bouchers. »

La famille de Tour et Taxis possède encore comme fiefs de l'empire, les postes de :

L'Électorat de Hesse.

Le grand-duché de Saxe-Weimar.

Le duché de Saxe-Cobourg-Gotha.

La partie supérieure de la principauté de Schwarzbourg, Sondershausen et Rudolstadt.

La principauté de Reuss, branche aînée et cadette.

Les principautés de Lippe.

Le duché de Nassau.

Les deux principautés de Hohenzollern.

Le Landgraviat de Hesse-Hombourg.

La ville libre de Francfort-sur-Mein.

Les villes anséatiques : Hambourg, Brême et Lubeck.

Toutefois, à l'égard de ces trois villes, elle n'est chargée que de l'expédition des lettres pour l'étranger.

En sa qualité de maître de poste héréditaire, le prince de Tour et Taxis a conclu avec les gouvernements des pays susindiqués, des conventions par lesquelles il s'est entre autre engagé à payer à chacun d'eux un droit de fermage annuel. L'autorité supérieure est la direction générale des postes à Francfort-sur-Mein. En outre, il y a dans chaque pays une administration secondaire, pour le territoire qui lui est assigné, laquelle doit rendre compte à la direction générale.

L'administration des postes de Belgique.

Il nous arrive, parfois, de malmenager des administrations étrangères, à propos de certaines conséquences que nous leur reprochions; mais que nous aurions bien plus raison de nous occuper un peu de celle de notre beau pays, à qui l'on voudrait insinuer qu'il jouit pour toutes les branches des services publics, d'une organisation aussi perfectionnée que son organisation politique.

Chez nous, voici ce qui surprendra peut-être les lecteurs étrangers, l'indépendance des fonctionnaires de l'État envers le public est en raison inverse de l'importance de leur position; c'est-à-dire que tous les jours nous voyons de nos ministres recevoir des interpellations, qui ressemblent quelquefois à des interrogatoires, et toujours répondre de point en point aux questions les plus inattendues

et les plus insidieuses des membres de la législature; mais il n'est que peu ou pas d'exemples que le moindre chef de bureau ait daigné dire le « pourquoi » d'une mesure ou d'un règlement dont le public s'est permis de contester l'utilité ou le bon sens.

Elle serait longue, la liste de tous ces règlements absurdes, ou plutôt de tous ces petits *Ukases* qui enserrent la vie civile de la libre Belgique dans ses mailles bureaucratiques, s'il nous les fallait citer tous; mais nous laissons ce soin à nos confrères de grand format, dont la parole a plus d'autorité. Nous ne nous occuperons que de la poste: il y aurait déjà là de quoi remplir bien des colonnes, si nous ne craignons d'ennuyer nos lecteurs. Nous serons donc bref, et nous bornerons à exposer nos principaux griefs — qui sont ceux de tout le monde — aimant à nous persuader que cela suffira pour qu'il soit fait droit à toutes nos petites réclamations. Au reste, nous laissons à l'administration le temps nécessaire pour opérer les réformes qu'elle jugera convenables, tout en sauvegardant, aux yeux de la *multitude*, la dignité et le décorum dont l'autorité ne doit jamais se départir.

Nous parlions tout à l'heure de règlements qui enserrent notre pays, et gênent de toutes parts nos libres mouvements; cela n'est pas tout à fait applicable à la poste. Si cette partie de la machine gouvernementale gêne souvent le public, c'est plutôt à l'absence de toute règle qu'il faut l'attribuer.

Comment expliquer autrement ces contradictions perpétuelles des employés avec eux-mêmes, à propos de la tarification des correspondances et de leur classification? Un exemple pris sans choisir. Nous voulons expédier un ouvrage relié: Un employé le refuse; nous nous représentons deux heures après: un autre employé l'accepte et le taxe à tant; le lendemain, nous présentons un volume semblable: on l'accepte, mais en le taxant *un franc plus cher*; il est vrai que c'était encore un autre employé.

Il est donc clair que, dans certains cas, il n'y a pas de tarif arrêté, et que les choses s'y passent à peu près comme dans les États du Pape.

Une personne vient réclamer une lettre adressée poste restante, dans un des rares bureaux de poste de la campagne de Rome:

L'EMPLOYÉ. Voici, c'est 10 bajoques.

LE DESTINATAIRE. Dix bajoques! c'est trop cher, je vous en offre six.

L'EMPLOYÉ. La voulez-vous pour huit?

LE DESTINATAIRE. C'est trop cher, d'ailleurs, je sais ce qu'il y a dedans.

L'EMPLOYÉ. La voici.

On n'en est pas là chez nous, heureusement, mais pourquoi ne pas arrêter une fois pour toutes le tarif des livres reliés, albums, etc., etc.

Nous envoyons journellement en province et à l'étranger, des livraisons de notre ouvrage : *les Timbres-Poste illustrés*. Chacune de ces livraisons est protégée par une couverture qui porte le numéro d'ordre de la livraison. Malheureusement, ce numéro est écrit à la main : voilà un cas d'exclusion au premier chef. Nous appliquons le chiffre avec un timbre à main ; nouvelle discussion. Enfin, après bien des pourparlers on consent à transgresser la loi et à accepter, sous toutes réserves, nos livraisons marquées du fatal numéro.

On n'accepte pas non plus, comme imprimés, les timbres-poste belges en feuilles, que nos correspondants nous demandent tous les jours, de tous côtés. Nous serions curieux de connaître les raisons que l'administration s'allègue à elle-même (car pour en alléguer au public, il y faut renoncer) pour justifier son refus. Pour nous, nous avons beau chercher, nous n'en voyons pas l'ombre.

La loi a fixé pour le transport par la poste, des gravures, cartes géographiques, musiques et livres, un prix excessivement réduit. L'ouvrage « *les Timbres-Poste illustrés* » cité plus haut, entre dans cette catégorie d'objets, et renferme naturellement le fac-simile des timbres belges. Nous n'allons pas discréditer notre publication ; mais enfin, quelque belle qu'elle soit, ce n'est qu'une réuion de fac-simile ou de copies, et il peut se trouver des amateurs de gravures qui tiendraient à posséder l'œuvre même de Wiener — laquelle en vaut bien la peine. — Eh bien, le fac-simile seul jouit du bénéfice de la taxe réduite, et est considéré comme gravure. Est-ce assez logique?

Il vous est loisible d'envoyer le portrait du Roi à toutes destinations de la province et de l'étranger. La loi est muette sur la question de l'artiste, de la grandeur, de la couleur ou du prix.

Or, qu'est-ce qu'un timbre-poste ? sinon un portrait officiel du souverain, mieux réussi seulement

que beaucoup d'autres. Les timbres peuvent donc, et doivent de droit, être considérés comme gravures et assimilés à celles-ci pour la taxe. Quant aux raisons, si tant est qu'il n'y en ait jamais eues, même de mauvaises, sur lesquelles on s'appuie pour majorer le prix de transport, elle ne peuvent déconler que d'une interprétation fausse et par trop fantaisiste du règlement.

Une mesure que nous voudrions voir adopter dans les bureaux de poste, ce serait de mettre sur les reçus des lettres chargées, la destination et le nom du destinataire; cela demanderait peu de temps et serait fort utile. On nous dira, peut-être, que ces indications se trouvent consignées sur les livres; nous le voulons bien; mais s'il arrive que l'on ait à faire une réclamation, à propos d'une lettre non parvenue, on est obligé de porter tous ses coupons au bureau, ce qui, pour les personnes qui chargent fréquemment des lettres, est fastidieux au plus haut degré.

Là se bornent les principales observations que nous avons l'intention de faire, pour le moment, au bureau de poste de Bruxelles en particulier. Celles qui suivent regardent l'administration supérieure.

Depuis une éternité on parle de changer le type de nos timbres. Si jamais réforme fut inutile, selon nous, c'est celle-là, car on pourra difficilement faire mieux que nos timbres actuels. Mais enfin, puisqu'on a résolu de leur donner des successeurs, que tarde-t-on si longtemps? Il semble que dès qu'un arrêté royal ou ministériel a paru au *Moniteur*, tout soit fait. Quant à l'exécution, elle se fait comme elle peut et quand elle peut. Il est vrai que généralement on n'étudie jamais tant et si bien un projet qu'au moment de mettre la main à l'œuvre, et plus encore lorsque le travail est commencé : témoins une foule de choses que nous pourrions citer, mais qui sortent du cadre de notre feuille. C'est alors le vrai moment des contre-projets, des modifications, des rapports et surtout des commissions; de sorte que l'on voit rarement une œuvre quelconque achevée telle qu'elle a été primitivement conçue et décrétee.

Lorsqu'il s'agit d'une réforme urgente, réclamée avec instances par le public tout entier, ces hésitations et surtout ces lenteurs inexplicables et inexplicables ont des résultats pires encore, en ce qu'elles neutralisent la portée des mesures les plus sages,

en leur ôtant leur mérite principal, la promptitude.

Comme exemple, nous ne rappellerons que ce qui est arrivé lors de la création des premiers timbres-poste. Le décret d'émission date du 24 décembre 1847, et les timbres parurent le 27 juin 1849. On n'avait donc mis que dix-huit mois à dessiner une vignette de 1 centimètre carré. Mais on prouva, le *Moniteur* à la main, que la Belgique, toujours à la tête du progrès, etc., etc., avait introduit chez elle cette belle innovation, avant tel ou tel autre pays.

En attendant, donc, que l'on émette le nouveau type, ce qui ne sera guère, selon toutes les probabilités, avant un an, il serait bon d'apporter une modification, légère mais importante, aux timbres actuels. Nous voulons parler des 1 et 20 centimes, dont les nuances, identiquement semblables à la lumière, occasionnent tous les jours, aux personnes qui ne sont pas douées d'une excellente vue, des méprises fort désagréables. Il y a une foule de teintes belles et franches que l'on pourrait adopter et qui rendraient toute confusion impossible.

Puisque nous en sommes à parler couleurs, disons en passant que nos timbres ont certainement les plus pauvres nuances que nous connaissions. Si l'administration veut bien accepter nos services, nous offrons de lui fournir, comme types de nuances, 5 ou 6 timbres choisis parmi les teintes les plus vives et les plus tranchées, de manière à satisfaire les plus difficiles, et de telle sorte que ces charmantes vignettes ne soient plus aussi tristement vêtues que ne l'est, par exemple, le 10 centimes gris.

Une anomalie que nous avons peine à nous expliquer c'est celle du prix élevé et irrationnel des journaux à destination de la Suède. Le port est de 45 centimes par 45 grammes, avec un *minimum* de 45 centimes par journal, soit pour un journal quotidien, 164 fr. 25 cent. l'an. Il suffira, pensons-nous, d'appeler l'attention du gouvernement sur l'exagération de cette taxe, pour qu'il s'entende avec le gouvernement suédois, afin de rectifier le tarif postal dans un sens plus libéral. Il n'y a pas longtemps encore, on payait pour la Russie 44 centimes par 50 grammes, soit 160 fr. 60 cent. l'an; pour un journal quotidien. Grâce à une entente des deux pays, la taxe a été considérablement réduite; pourquoi ne fait-on pas des ouvertures à la Suède, dans le but d'établir une convention analogue? Tous

les jours on lit dans le *Moniteur* trois ou quatre lignes annonçant que « par suite d'une convention avec tel pays (souvent un pays transatlantique) les lettres, correspondances et imprimés ne payeront plus que tel prix; » et la Suède, qui est pour ainsi dire à nos portes, avec laquelle les mille liens du commerce nous attachent, frapperait par parti pris, les journaux d'une taxe équivalant à une prohibition, quand la Russie elle-même s'incline devant les droits du journal et lui donne ses entrées? Nous ne pouvons le croire. Que le gouvernement fasse donc à la Suède la proposition d'une réforme postale: nous sommes persuadé qu'elle sera accueillie et qu'elle aura les plus heureux effets sur les rapports des deux pays.

Nous avons énuméré rapidement nos principaux griefs contre l'administration des postes, et l'avons fait sans rien outrer, ni surtout, qu'on le croie bien, sans rien envenimer; car si nous avons signalé plus haut quelques inconséquences auxquelles nous voudrions voir remédier, nous savons fort bien les séparer de ceux qui les commettent, c'est-à-dire des fonctionnaires eux-mêmes. Cela pourra paraître étrange, mais si l'on veut bien lire les quelques réflexions suivantes, que nous communiquons à nos amis, qui a approfondi la question, on verra comment et par quelle inévitable cause les inconséquences et les bévues sont pour ainsi dire inhérentes à l'état de fonctionnaire:

DE LA BUREAUCRATIE.

« La société, être collectif, emportée dans le tourbillon des affaires frivoles ou sérieuses qui réclament impérieusement tous ses instants, ne saurait descendre dans ces mille et un détails qui composent l'administration d'un pays; détails infimes, très-insignifiants par eux-mêmes, détails, enfin, qui ne sont que les accessoires de la vie sociale; et elle les confie à quelques hommes tirés de son sein. L'antique bon sens voudrait que ces hommes reconnussent la confiance dont elle veut bien les honorer, et fussent toujours pour elle des *serviteurs zélés*, faisant son ménage, si l'on veut bien nous permettre une expression prosaïque mais qui rend notre pensée, faisant son ménage pendant qu'elle est au dehors, se livrant à l'industrie et au négoce; voilà ce que voudrait cet antique bon sens. Mais l'antique n'est plus de mode et il faut être de son siècle. Aussitôt, donc, que la société a monté sa maison, autre-

ment dit qu'elle a pris des employés pour ses différents besoins, il s'opère dans l'esprit et la manière d'être desdits employés, une transformation que s'ingénient à se l'expliquer, sans y parvenir jamais, ceux qui ont quelques notions sur la position de commis vis-à-vis leur patron.

Placé dans un poste quelconque, l'employé (c'est le nom générique sous lequel nous continuons à désigner, quels que soient leurs grades, tous ceux qui tâtent du budget) ne tarde pas à se décorer du titre de fonctionnaire et à se persuader qu'il est de droit divin. Dès lors, méconnaissant sa seule mission, sa seule raison d'être, qui est de servir le public par tous les moyens que ce même public lui a donnés, il se montre plein de cet esprit étroit, mesquin, chicannier, bureaucratique en un mot, qui lui fait considérer la cage de 4 mètres carrés où il se meut, comme le sanctuaire d'où rayonne l'autorité; et son guichet grillagé ou vitré, comme une tribune du haut de laquelle il daigne communiquer de temps en temps, par quelques paroles brèves et d'une politesse douteuse, avec le public soumis, mais vexé. S'agit-il d'appliquer une loi, un règlement? Il s'évertue à y trouver des intentions tout à fait contraires à leur esprit véritable. Dans l'art de torturer le sens des mots, il rendrait des points au plus habile casuiste, à l'avocat le plus retors; et si par suite d'un défaut de clarté un règlement paraît laisser place à deux interprétations, soyez certain qu'il saisira avec bonheur la plus opposée aux convenances et aux besoins du public; et pourtant ces besoins et ses convenances devraient seuls le guider et lui dicter son devoir. Quant à ses rapports avec le public — c'est-à-dire avec son patron, ne l'oublions pas — à de rares exceptions près, il y apporte l'urbanité des fonctionnaires asiatiques — au bâton près; — et lorsque, par malheur, il n'a vexé qu'une dizaine de personnes en un jour, il est comme Titus, il a perdu sa journée. *

Les réflexions qui précèdent peuvent, sans en rien retrancher, s'appliquer à la poste ainsi qu'à tous les services du gouvernement. Il n'est que trop vrai, et nous ne sommes certes pas les premiers à nous en plaindre, la majorité de la gente administrative regarde le public comme taillable et corvéable à merci et voudrait, à seule fin d'affirmer son autorité, lui imposer sous une foule de prétextes ses moindres volontés, plus que ses volontés, encore : ses capri-

ces. Roidissons-nous contre de si sottes prétentions, et espérons qu'un jour viendront de vrais fonctionnaires — ce seront les fonctionnaires de l'avenir — ayant une idée plus juste de leur mission, qui comprendront que des règlements, des employés de tous étages, enfin tous les rouages qui composent cette machine si vaste et surtout si coûteuse nommée « l'administration » que tout cela, disons-nous, n'est pas fait contre le public, mais pour lui.

LA BOURSE AUX TIMBRES A PARIS.

Si vous voulez vous donner le spectacle d'une bourse plus aimable que celle où vont s'improviser tant d'étranges fortunes, d'une bourse sans corbeille d'agents de change, sans courtiers, sans coulissiers, d'une bourse en plein air où l'argent ne joue aucun rôle, il faut aller à Paris, vers trois heures, aux Champs-Élysées.

(Ici nous demandons pardon à notre correspondant, mais nous sommes forcé d'apporter une légère restriction à son dire. Dans l'origine, il est vrai, lorsque les écoliers seuls s'occupaient de la timbromanie, ils procédaient par voie d'échanges et très-rarement l'argent entrait-il dans leurs négociations enfantines. Mais du jour où la timbromanie a eu des adeptes plus sérieux, saisissant mieux le côté utile et instructif de ces collections, plus disposés et surtout plus à même de consacrer telle ou telle somme à l'acquisition d'un type rare, dès ce jour-là le commerce des timbres a perdu ses allures toutes primitives et comme dans tous les commerces possibles, l'argent y a joué le principal ou plutôt le seul rôle.)

Il semblera, peut-être, que nous soyons en contradiction avec ce que nous avons dit du trafic des timbres par les collégiens, dans un précédent numéro. Il n'en est rien pourtant. Pour eux, comme pour les collectionneurs de premier ordre, l'agent principal de l'échange c'est l'argent; seulement chez l'amateur l'argent n'est jamais que le moyen : jamais le but. Ces réserves posées, nous continuons la parole à notre correspondant.)

Les Champs-Élysées sont devenus le marché européen des vieux timbres-poste, cette passion des petits et grands enfants subitement piqués de la tarantule de la collection. Avoir la collection des timbres-poste connus dans les cinq parties du monde,

c'est le rêve de tout collégien. — Chacun arrive avec sa provision récoltée à grand'peine et les échanges commencent. — Qui veut des Autrichiens pour des Russes? des Suédois pour des Prussiens? des Anglais pour des Suisses? — Six timbres de France pour un de Hambourg, quatre timbres de Belgique pour un seul de Hanovre! — Et toutes les mains s'avancent et chacun donnant ce qu'il a, reçoit en échange ce qui lui manquait. — Là, comme sur le marché commercial, il y a les valeurs offertes et les valeurs demandées. — Le timbre français est déprécié, le timbre anglais est lourd, le timbre suisse ne s'enlève qu'avec la plus grande difficulté; mais le Hong-Kong est ferme et le Costa-Rica très-recherché. On se dispute les timbres-poste des colonies, et un timbre du Chili, mis à la folle enchère, a été adjugé à un jeune financier qui poursuit avec une noble ardeur le couronnement de l'édifice.

Heureux boursiers ceux-là! candides millionnaires! dont le sommeil n'est jamais troublé par le bourdonnement de la marée montante ou descendante. X.

Correspondances.

San Juan de Nicaragua, le 23 février 1865.

M. J.-B. MOENS, à Bruxelles.

J'ai reçu en son temps votre lettre du 15 décembre, me demandant la série des timbres de la défunte ville libre de Grey-Town. J'ai eu quelque peine à vous satisfaire, car non-seulement, à la réception de votre lettre, il n'y avait pas de timbres-poste dans tout le Nicaragua, mais ce qui est bien pire, il n'y a ni routes ni aucune communication régulière dans cette pauvre république.

Et voici maintenant pourquoi je ne vous ai pas répondu plus tôt, c'est que : 1° depuis le 1^{er} janvier 1860, Grey-Town a été rendue à la république de Nicaragua, les Anglais ayant ainsi abandonné leur ridicule protectorat du royaume Mosquite; et 2° malgré l'absence complète au Nicaragua de routes viables et même d'aucun service postal régulier, le gouvernement de cette république a depuis six mois arrêté la mise en usage des timbres-poste. Le décret est du 30 septembre dernier et ce n'est que le 2 décembre suivant que les timbres ont été mis en circulation. Il n'y en a jusqu'à présent que de 2 et

5 centièmes de piastre; on dit que dans peu il y en aura de différentes valeurs, mais, comme ils se font aux États-Unis, je ne puis vous préciser l'époque.

Voilà, Monsieur, tous les renseignements que je puis vous donner pour le moment; aussitôt qu'il m'en adviendra de nouveaux, je m'empresserai de vous les communiquer et vous enverrai, s'il y a lieu, les nouveaux types dès qu'ils paraîtront.

Recevez, etc., etc.

SANCHEZ HERRERA.

Colon (Nouvelle-Grenade), 1^{er} mars 1865.

M. J.-B. MOENS, à Bruxelles.

Je suis en possession de votre estimée du 5 janvier, me demandant les timbres-poste de la Nouvelle-Grenade.

Par suite de la révolution qui existe dans cette république, le désordre des services administratifs est à son comble et celui des courriers doit naturellement s'en ressentir, notre place étant un point central de transit et le transport de la correspondance se faisant par les malles anglaises.

Les timbres-poste de la Nouvelle-Grenade sont peu employés, la correspondance étant remise directement par le commerce de la côte aux consulats anglais.

Reconnaissant tout l'intérêt que peut avoir le journal que vous projetez, ce sera pour moi un véritable plaisir de pouvoir vous être utile en vous remettant les timbres que vous désirez obtenir et que j'ai dû solliciter dans l'intérieur, où seulement on peut espérer rencontrer la collection complète. Aussitôt en mon pouvoir, je m'empresserai de vous les adresser.

Agréez, etc.

WIL. RIVINGTON.

Montevideo, 16 mars 1865.

Monsieur J.-B. MOENS, à Bruxelles.

En réponse à la lettre que vous m'avez écrite le 17 décembre écoulé, je vous remets ci-inclus la collection des timbres-poste en usage dans la République Orientale de l'Uruguay, en vertu du décret du 11 juin 1859, rendu sur la proposition de M. Prudencio Etcheverriarza.

Ils ont été émis le 1^{er} juillet 1859 et se divisent en deux catégories.

POUR L'INTÉRIEUR :

Lettres simples,	4 adarmes	60 reis ou centesimos.
Double poids,	8 —	80 —
Triple poids,	12 —	100 —

POUR L'EXTÉRIEUR :

Lettres simples,	120 reis ou centesimos.
Double poids,	180 —
Triple poids,	240 —

Ainsi de suite.

Une première émission avait été faite le 16 octobre 1856, par ordre du gouvernement Oriental : mais ces timbres étaient destinés uniquement aux conducteurs des diligences, à qui il était défendu de recevoir ou de remettre des lettres sans les revêtir de ces timbres.

Pour l'intérieur, on doit entendre les lettres dirigées de la capitale vers les départements et vice-versa.

Pour l'extérieur, ce sont les lettres présentées aux bureaux de poste à l'adresse de Buenos-Ayres, du Brésil, du continent Européen, etc., etc. Elles paient le double, bien que le gouvernement Oriental n'ait aucun moyen de transport. Cette correspondance est confiée aux bâtiments du commerce. La correspondance destinée à être transportée par les paquebots anglais et français n'est pas taxée à la poste de Montevideo, mais elle l'est dans les postes départementales jusqu'à Montevideo.

Veuillez agréer, etc.

E. A.

Buenos-Ayres, 28 mars 1863.

Monsieur J.-B. MOENS, à Bruxelles.

Le 13 courant j'ai reçu en même temps votre lettre du 15 février et les sept premières livraisons des *Timbres-poste illustrés*, qui correspondent parfaitement à l'excellent Manuel que vous avez bien voulu m'envoyer.

En réponse à votre lettre du 15 écoulé, je dois vous dire que je ne sais à quoi attribuer la différence que vous trouvez dans le premier type de timbres de l'ancienne Confédération Argentine, adopté en avril 1858, valeur de 5 centavos; cela dépend probablement des planches faites dans le Parana.

Conformément à la nouvelle loi du tarif postal, prescrite par le Congrès Argentin et promulguée le

20 septembre 1862, à Buenos-Ayres, nous avons changé les couleurs des timbres (type adopté en 1859) pour conformer les valeurs et les couleurs au type qu'on emploie depuis le 11 janvier 1862 dans la République Argentine, jusqu'à ce qu'on adopte un nouveau type pour Buenos-Ayres et le reste de la République. Ainsi, comme vous le remarquerez, nous employons le type *Tête de Liberté*, couleur carmin, valeur d'un peso (anciennement bleu de même valeur), comme nous employons aussi le bleu de deux pesos (anciennement rouge de même valeur), le timbre vert de quatre réaux restant supprimé.

Je suis heureux d'avoir pu vous être agréable en vous fournissant ces petits renseignements et vous serais obligé de m'envoyer, dès qu'elles paraîtront, les nouvelles livraisons de votre publication.

Entretiens recevez, etc.

J. S...

Caracas, le 28 avril 1863.

Monsieur J.-B. MOENS, à Bruxelles.

Par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, je n'ai pu répondre plus tôt à votre estimée lettre qui me demandait les différents timbres-poste en usage au Venezuela.

J'ai le plaisir de vous les remettre ci-joint, et vous informe que ceux de 1/2 réal jaune, 1 réal bleu et 2 réaux rouge ont été décrétés le 28 juin 1858 et livrés à la circulation le 1^{er} janvier 1859.

Ceux de 1/4 centavo vert, 1/2 centavo brun, 1 centavo brun ont été décrétés en vertu du traité postal entre le Venezuela et la Grande-Bretagne, le 1^{er} mai 1861, et ont été mis en circulation le 7 août de la même année, par suite d'une décision du gouvernement de Venezuela du 1^{er} dudit mois.

On calcule la valeur des timbres-poste émis dans toute la République, depuis le 1^{er} janvier 1859 jusqu'au 31 décembre 1861, époque à laquelle l'administration générale des postes a été remplacée par la nouvelle organisation donnée à la branche des courriers, à la somme de fr. 89,178-59, et depuis le 1^{er} janvier 1862 jusqu'au 18 décembre même année, à fr. 16,512-74.

Agréer, etc.

G. P.

Varsovie, le 20 mai 1865.

Monsieur J.-B. MOENS, à Bruxelles.

Selon le désir exprimé en votre lettre du 12 courant, je m'empresse de vous faire parvenir les différents timbres-postes usités en notre pays, qui sont au nombre de trois, savoir :

- 1° Timbre adhésif, valeur 10 kop.
 2° — d'envel. — 11 kop, (dont 1 kop pour l'enveloppe).
 3° — — — 3 kop pour la pet. poste de Varsovie.

Il n'existe et n'a jamais existé d'autres timbres que ces trois valeurs et leur émission date du 1^{er} janvier 1860.

Les timbres de Russie que je vous ai envoyés jadis sont actuellement hors d'usage en Pologne et servaient à l'affranchissement de la correspondance avec la Russie, lorsque l'administration des postes de ce royaume se trouvait sous la dépendance de celle de l'Empire.

Par suite d'une nouvelle organisation, les deux administrations furent séparées le 1^{er} septembre 1858 et le prix du transport des lettres pour l'intérieur du Royaume et de l'Empire fut fixé à 10 kop par lot (1/32 de la livre).

A l'effet de simplifier leur règlement de comptes, il a été établi, à partir du 1^{er} janvier 1860, les timbres encore en usage aujourd'hui.

Recevez, Monsieur, etc.

M.

Nassau, Nouvelle-Providence Bahamas,
 23 mai 1865.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre honorée lettre du 21 mars, à laquelle j'aurais répondu plus tôt, si je n'en avais été empêché par suite du défaut complet de timbres-poste en cette île. Chose assez singulière, et qui vous paraîtra peut-être invraisemblable, voilà déjà deux ou trois fois que pareil cas se produit cette année.

Le premier timbre émis par le gouvernement anglais pour les îles Bahamas, était de 1 penny rouge pâle, et était destiné exclusivement à l'affranchissement des lettres pour l'intérieur des îles. On en fit usage pour la première fois le 10 juin 1859.

Depuis cette époque, deux autres valeurs (4 pence rose et 6 pence lilas) ont été émises le 16 décembre 1861, en conservant néanmoins celle de 1 penny.

Vous savez sans doute, Monsieur, que nos com-

munications avec l'Angleterre se font via New-York, et le bateau à vapeur qui s'en charge se rend d'abord d'ici à la Havane, ce qui le retient environ huit jours, après quoi il repasse ici pour se rendre à New-York, et de là en Angleterre. Il n'y a que pendant les mois de juillet et d'août qu'il ne se rend pas à la Havane, à cause de la fièvre jaune qui y règne; il reste alors deux jours en ce port.

Recevez, Monsieur, etc.

D.

Varsovie, le 26 juin 1865.

Monsieur J.-B. MOENS, à Bruxelles.

J'étais totalement dans l'erreur lorsque je vous écrivais qu'il n'y avait jamais eu en ce royaume d'autres timbres que les trois actuellement en usage.

La vue des deux enveloppes que je vous envoie, et que j'ai retrouvées par le plus grand des hasards, m'a rappelé ce timbre tombé tout à fait dans l'oubli, à cause du peu de temps qu'il a été en usage. Destiné à la petite poste de Varsovie, il avait la valeur de 1 1/2 kop et servait à l'affranchissement des billets de visite. Je ne puis, quant à présent, vous en donner la date d'émission, mais je ferai les recherches nécessaires pour compléter les renseignements dont vous avez besoin.

Je crois utile aussi de vous prévenir que par suite d'un nouveau tarif postal qui sera mis incessamment en vigueur, les timbres-poste subiront très-probablement un changement dont je vous préviendrai du reste à temps.

Recevez, je vous prie, Monsieur, etc., etc.

Varsovie, le 15 juillet 1865.

Monsieur J.-B. MOENS, à Bruxelles.

Une absence de quelques jours est cause que je n'ai pu répondre plus tôt à votre honorée lettre du 4 courant.

Les enveloppes que je vous ai envoyées précédemment ont été introduites *provisoirement*, à partir du 21 janvier 1858, c'est-à-dire à dater du jour où fut instituée la petite poste de Varsovie. Elles ne servaient qu'au transport des cartes de visite, et ne devaient pas être cachetées.

Les enveloppes de 3 kop. servant à transmettre la correspondance ordinaire par la petite poste de Var-

sovie, sont fournies par le trésor du royaume, tandis que les petites enveloppes dont il est question étaient fabriquées à la poste; aussi sont-elles simplement timbrées du sceau de la caisse générale des postes, qui porte l'inscription suivante, en russe et en polonais :

КАССА ГЛОННА ПОЧТОВА
KASSA GLOWNA POCTOWA.

Ce qui veut dire : *Caisse générale de la poste.*

La signature qu'elles portent à l'intérieur est celle de l'employé de l'administration, chargé de contrôler l'émission de ces enveloppes, dont le timbre et le papier n'avaient pas paru suffisamment garantir l'authenticité.

Le 16 septembre 1861, le service de la petite poste ayant été suspendu, les enveloppes en question ont cessé d'être employées.

Agréez, Monsieur, etc.

M.

Buenos-Ayres, le 26 juin 1863.

Monsieur le Directeur du TIMBRE-POSTE.

Bien que dans nos contrées les services publics ne soient pas encore arrivés à ce degré de perfectionnement qu'ils ont atteint en Europe, on n'en a pas moins fait des efforts louables pour les améliorer. Personne ne peut douter de l'influence qu'à la bonne ou mauvaise organisation des postes sur le commerce, la civilisation et la chose publique en général; aussi, dans tous pays, les bons gouvernements se sont-ils toujours attachés à la perfectionner.

Sous peu, je compte pouvoir vous envoyer un précis historique des postes sous la domination espagnole et dans les premiers temps de notre émancipation politique. En attendant, j'ai toujours recueilli cette lettre, qu'écrivait le sieur Vertis, vice-roi de Buenos-Ayres, à son successeur, le 12 mars 1784 :

« La circulation rapide et assurée des lettres, paquets et en général de tout ce qui se comprend sous le nom de Correspondance, de même que le transport facile, prompt et peu coûteux des voyageurs, enfin tout ce qui rentre dans le service des postes, a été adopté dès longtemps par les États les plus éclairés de l'Europe, et dans nos contrées mêmes, les Incas et Montézuma connaissaient cette institution sous le nom de « *Chasquis*. »

A la tête de cette important service, et en qualité de fermier et surintendant général de l'administration royale des postes, dépêches et estafettes, se trouvait le comte de Florida-Blanca qui, en conséquence de la faculté lui octroyée par le décret royal du 21 février 1777, subdéléguait au gouvernement suprême tout ce qui, quant à cette ferme, avait rapport au contentieux et à la jurisprudence.

Il érigea par la suite une administration spéciale, celle de Potosi, avec séparation entière de celle de Lima qui la renfermait, afin de rendre plus aisée la gestion financière de ces pays, dont l'étendue territoriale est si grande. J'ai cru convenable d'instruire V. E de ces détails, pensant qu'ils pourraient lui être de quelque utilité.

L'administration générale des postes, par décret du 3 octobre 1862, a été nationalisée pour la troisième fois pendant une période de cinquante ans. En vertu de ses prérogatives, elle reçoit directement et envoie de même, les malles de ou pour outre-mer qu'apportent ou transportent les packets et vapeurs de la Compagnie Royale Britannique.

Dans chaque ville ou district de la province de Buenos-Ayres, il se trouve un bureau de poste dirigé par l'habitant le plus compétent, ou, dans quelques communes, par le juge de paix.

Les principaux de ces bureaux sont ceux établis le long des côtes, c'est-à-dire sur la rive gauche du Parana, ce sont : *Zarate, San Pedro, San Nicolas de los Arroyos*. L'importance des autres bureaux est relative et en raison de la population. C'est ainsi que ceux de *Lujan, Mercedes, Pergamino et Dolores* par exemple, sont plus importants que ceux de *Tandel* et de *Bahia-Blanca*. Réglementés et dotés de tout ce qui peut être utile et nécessaire aux besoins du service, ces offices, mêmes les plus chargés d'entre eux, s'acquittent de leurs fonctions avec une grande régularité, et quelques-uns avec zèle. Si l'on tient compte qu'il n'y a pas un pays au monde où, comme il arrive chez nous, les emplois publics et municipaux soient exercés gratuitement, en commençant par les juges de paix des villes, pour finir par la représentation provinciale et toutes les différentes commissions, on ne s'étonnera pas que les bureaux établis au loin dans l'intérieur soient desservis *gratis*, et sans autre rétribution pour les desservants que d'être exemptés du service militaire. Cependant il serait juste que le gouvernement rétri-

buât ces fonctions afin qu'elles fussent mieux remplies et parce que l'on ne trouve pas toujours des personnes capables en même temps que désintéressées.

La construction des voies ferrées a beaucoup diminué l'importance des bureaux secondaires; aussi, depuis l'inauguration du chemin de fer, en a-t-on supprimé plusieurs, et l'on en supprimera encore, le chemin de fer de l'Ouest devant se prolonger jusqu'à la petite ville de Mercédès.

Le gouvernement de la province, disposant des fonds nécessaires, a accepté l'offre lui faite par la législature, du susdit prolongement. On peut donc espérer qu'avant peu l'administration utilisera cet agent si efficace et si puissant, pour le transport des correspondances jusqu'à la station Moreno.

Les relations pacifiques entre Buénos-Ayres et la Confédération ayant été interrompues, la charge que le caduc gouvernement national avait confiée, le 24 septembre 1860, à l'administration générale des postes de Buénos-Ayres, pour régler et centraliser le service des postes de la République, cessa d'être, et rien ne peut donner une idée plus exacte de l'état dans lequel se trouvaient alors les bureaux de postes et le personnel qui y était employé, que les correspondances échangées entre le chef de ce service et les administrations de province, et dont je me propose de vous donner quelques spécimens par ma prochaine lettre.

Les administrateurs non payés et manquant des plus indispensables nécessités de bureaux, le principe sacré de l'inviolabilité de la correspondance foulé aux pieds: tel était l'état du service des postes nationales sous la présidence du docteur Derqui.

Voici, du reste, un échantillon de l'ordre qui régnait alors dans ce département :

Tucuman, 28 octobre 1861.

L'Administrateur des postes à M. le gouverneur délégué, Docteur Don Ricardo Viana.

Devant remplir mon devoir, je porte à votre connaissance que de la correspondance qui devait arriver par les messageries, le 28 courant, de *Cordoba*, et renfermée en dix-sept paquets, rien n'est parvenu ici. L'inspecteur de police de Santiago m'annonçait, sous la date du 23 courant, qu'elle avait été retenue en cette dernière ville. Il m'envoyait quelques lettres revêtues de son sceau, comme étant

toute la correspondance de *Cordoba* et de *Salta*. J'ai ouvert le paquet en présence de M. le chef de police. Il contenait trente-deux lettres pour cette province, en majeure partie ouvertes, et sans aucun signe quelconque qu'elles soient entrées à l'administration de Santiago.

Comme il faut que Votre Excellence, ainsi que le public aient satisfaction de cet attentat commis à Santiago del Estero par ces autorités, je demande à Votre Excellence, qu'elle ordonne la publication de cette note, pour qu'elle parvienne à la connaissance de toutes les provinces et des intéressés vis-à-vis desdites lettres.

Dieu vous garde.

ANGEL TORINO.

Parma, 20 décembre 1865.

Monsieur le Directeur du *Timbre-Poste*.

Je suis fâché d'avoir tant tardé à vous donner les renseignements que vous désirez et, surtout, de vous les donner encore si incomplets. Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai recueilli dans les documents administratifs de 1852 à 1858, que l'on a bien voulu mettre à ma disposition.

Les timbres furent mis en usage d'après l'article 41 de la convention postale austro-italique, conclue en octobre 1851. Ils ne devaient être émis que cinq mois après les ratifications et parurent, par conséquent, en avril 1852.

Le timbre de 9 centimes fut créé en 1854. Ce n'était pas à proprement parler un timbre-poste. Il servait à l'acquittement d'un droit fiscal et de police qui frappait les journaux étrangers, lesquels étaient autrefois timbrés.

Il fut remplacé le 1^{er} novembre par celui de 6 centimes, qui servit au paiement de la même imposition et aux mêmes fins. Celui-ci cessa légalement d'être en usage le 1^{er} août 1859, mais réellement on avait déjà cessé de percevoir cette taxe sur les journaux étrangers, pour satisfaire aux exigences du public.

Le 1^{er} août 1859, aux timbres à la fleur de lis (écusson bourbonien) succédèrent ceux du gouvernement Sarde auquel nous nous étions donnés. Mais celui-ci ayant feint de nous abandonner pour quelque temps, afin de paraître se rendre au désir de la diplomatie, on fit imprimer des timbres sans écus-

son ni armoiries, la direction générale des postes de Turin ayant refusé d'en expédier des siens.

Pendant quelques jours on débita les deux genres, jusqu'à ce qu'on eût épuisé ceux que nous avions reçus primitivement de Turin.

Ces timbres nouveaux durent être mis en vente à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre; il m'est impossible pour le moment d'en fixer le jour; tout ce que je puis assurer, c'est qu'ils furent imprimés dans la seconde moitié du

mois d'août et cessèrent d'être en usage le 1^{er} février 1860, sous le gouvernement du commandeur Farini. A cette époque on remit en usage les timbres sardes que vous connaissez.

Voilà, Monsieur, les détails que je puis vous donner pour le moment. Sous peu je serai à même, je pense, de vous donner les dates précises d'émission de chacun de ces types.

Recevez je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. R.





LE
TIMBRE-POSTE

JOURNAL

DU COLLECTIONNEUR.



PREMIÈRE ANNÉE.



BRUXELLES,

J. - B. MOENS, LIBRAIRE - ÉDITEUR,
7, GALERIE BORTIER, 7.

1863





Bibliotheca Lindesiana.

PHILATELIC SECTION.